



LACROIX

CONNECTED
TECHNOLOGIES
FOR A **SMARTER**
WORLD

RAPPORT ANNUEL 2019

Smart world

LACROIX Group est un équipementier technologique international, qui a pour ambition de mettre son excellence technique et industrielle au service d'un monde connecté et responsable.

482^{M€}
CHIFFRE D'AFFAIRES
2019
+2,8% vs. 2018

LE TRAVAIL DE LACROIX GROUP, POUR UN MONDE CONNECTÉ ET RESPONSABLE

ETI familiale cotée, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir.

LACROIX Group fournit des équipements connectés et sécurisés pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente (signalisation, gestion de trafic, éclairage public, V2X) et pour la gestion des infrastructures d'eau et d'énergie

LACROIX Group développe et produit également les équipements électroniques de ses clients automobiles, domotiques, aéronautiques, de l'industrie ou de la santé.

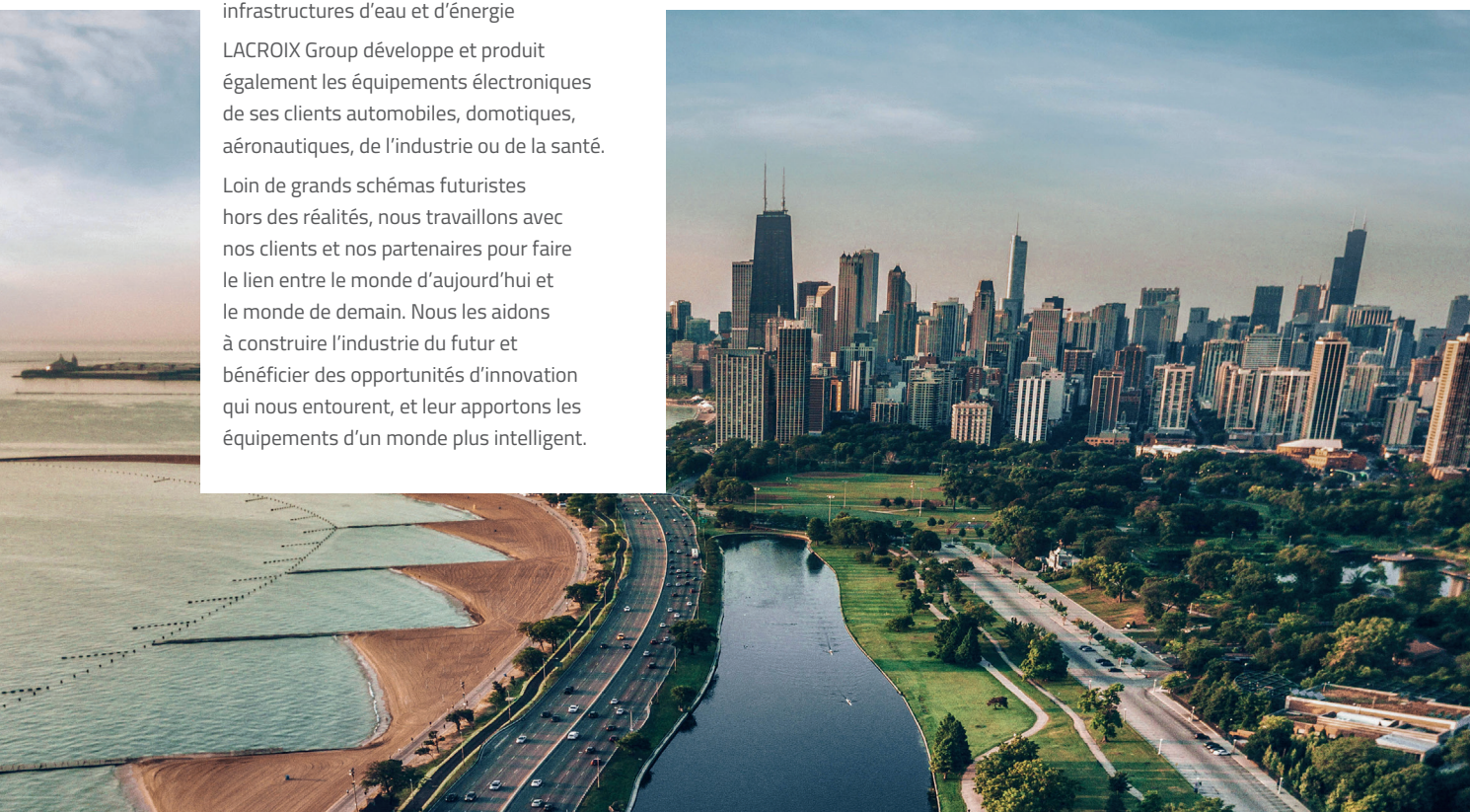
Loin de grands schémas futuristes hors des réalités, nous travaillons avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et le monde de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entourent, et leur apportons les équipements d'un monde plus intelligent.

À QUOI RESSEMBLERA LE SMART WORLD DE DEMAIN ?

Un monde de plus en plus urbain, où les flux de population s'intensifient et où les ressources se raréfient. Leur meilleure gestion devient alors indispensable. Au même moment, de nouvelles technologies émergent, et créent un monde chaque seconde plus connecté, dans lequel les datas se multiplient. Ces mutations profondes transforment les marchés, et ouvrent à nos clients des perspectives sans limites. Nos activités nous placent au cœur de ces bouleversements.

20,8^{M€}
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT
2019
+38% vs. 2018

55,8^{M€}
DETTE NETTE
2019



NOTRE MISSION



SMART MOBILITY

Dans un monde qui s'urbanise, nous devons répondre aux grands enjeux de la smart mobility : aider les territoires et les villes à transformer la voirie en un espace de déplacement sûr, attractif et partagé par tous.

C'est grâce aux équipements et aux technologies connectés de demain, conçus grâce à un socle solide basé sur l'expérience et l'expertise, que nous parviendrons à y répondre.

LACROIX City innove depuis des décennies à travers ses équipements au service de la voirie intelligente en luttant contre les congestions et les pollutions.

SMART WATER & ENERGY

Dans un monde où les ressources naturelles se raréfient, il devient urgent d'agir. Chacun de nous a alors pour mission de s'engager pour les smart water & energies. Optimiser la gestion de l'eau, de l'énergie et des matières premières est notre devoir de citoyen et d'entreprise responsable. Grâce à ses expertises métiers, **LACROIX Environment** a su mettre sa technologie au service d'un monde plus durable.

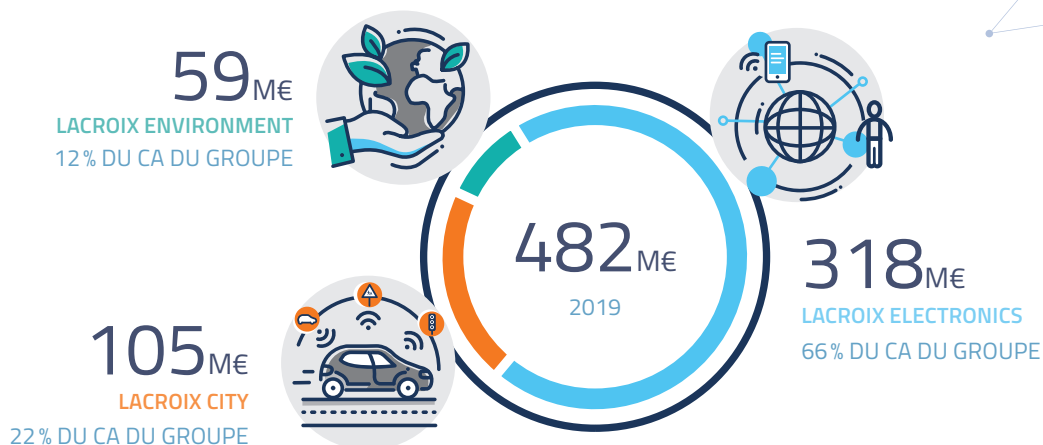
En créant des équipements connectés qui aident à mieux exploiter les réseaux d'eau, les réseaux de chaleur et les réseaux électriques, ce sont finalement les ressources de notre planète que nous préservons.

SMART INDUSTRY

Dans un monde en mutation, où l'électronique s'invite dans tous les secteurs, nos clients sont à la recherche de solutions innovantes pour développer de nouvelles opportunités. Notre ambition est de les accompagner grâce à notre capacité à répondre aux défis de la smart industry.

Pour cela, nous intégrons un écosystème digital et interconnecté. Nous assurons aussi un service sur mesure et de qualité grâce à nos capacités de design et de manufacturing mais également avec le support de nos partenaires et des dernières technologies.

LACROIX Electronics, dont le site français est labélisé Vitrine Industrie du Futur depuis 2016, en est aujourd'hui un acteur de référence.



SOMMAIRE

P.5



1.ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE

- 6 Chiffres clés
- 7 Attestation du Responsable assumant la responsabilité du rapport financier
- 8 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration
- 31 Déclaration de performance extra-financière 2019
- 56 Tableau des résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices
- 57 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion
- 60 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- 64 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
- 68 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- 69 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte

P.83



2.ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (comptes consolidés)

- 84 Bilan consolidé
- 85 État du résultat global
- 86 Tableau des flux de trésorerie
- 87 Variation des capitaux propres
- 88 Liste des sociétés consolidées
- 89 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation
- 99 Comparabilité des comptes
- 101 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations
- 111 Autres informations

P.117



3.ÉLÉMENTS COMPTABLES & FINANCIERS (comptes annuels)

- 118 Bilan
- 119 Compte de résultat
- 120 Annexe

P.130



4.ÉVOLUTION DU TITRE

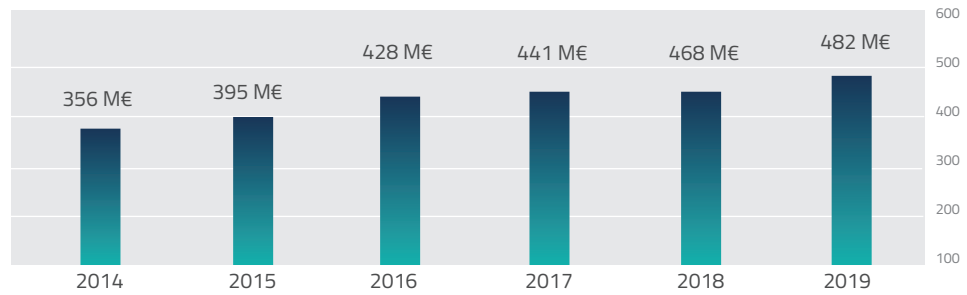
01

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE ANNUELLE

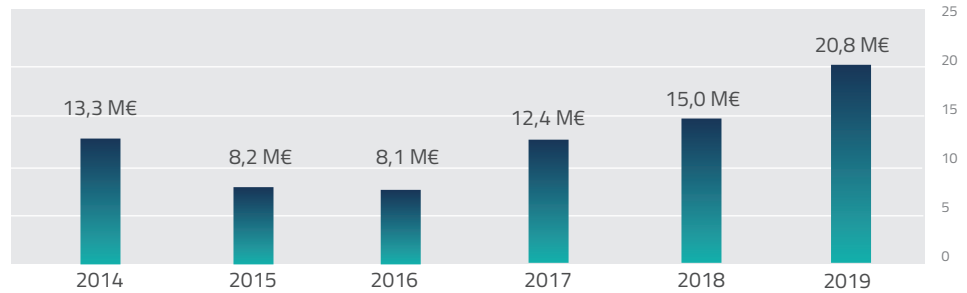


CHIFFRES-CLÉS

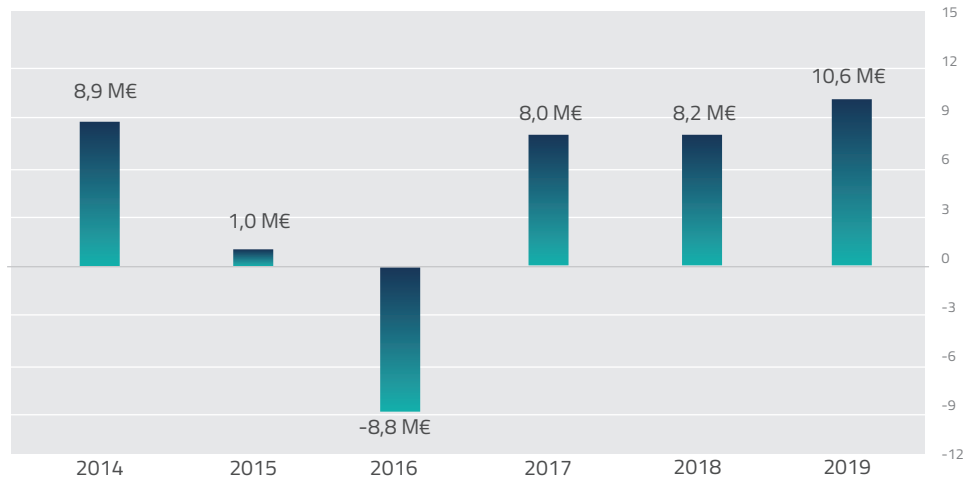
Chiffre d'affaires



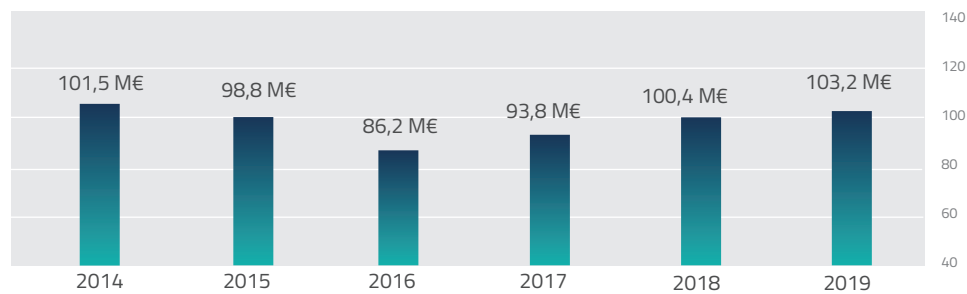
Résultat opérationnel courant



Résultat net part du Groupe



Capitaux propres



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER

établie en application des articles 222-3 et 222-4

Du règlement général de l' autorité des marchés financiers

Monsieur Vincent BEDOUIN,
Président Directeur Général de la Société

ATTESTE

«À ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.»

Vincent BEDOUIN

LACROIX Group

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 25 000 000 euros

Siège Social : 8 impasse du Bourrelier - 44800 Saint-Herblain

855 802 815 RCS Nantes

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 30/09/2019

LACROIX Group

LACROIX Group est un **équipementier technologique** international, qui a pour ambition de mettre son excellence technique et industrielle au service d'un monde connecté et responsable.

ETI familiale cotée, nous combinons l'agilité indispensable pour innover dans un univers technologique en constante évolution et la vision long terme pour investir et construire l'avenir.

LACROIX Group fournit des équipements connectés et sécurisés pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente (signalisation, gestion de trafic, éclairage public, V2X) et pour la gestion des infrastructures d'eau, d'énergie et d'électricité.

LACROIX Group développe et produit également les équipements électroniques de ses clients automobiles, domotiques, aéronautiques, de l'industrie ou de la santé. Loin de grands schémas futuristes hors des réalités, nous travaillons avec nos clients et nos partenaires pour faire le lien entre le monde d'aujourd'hui et le monde de demain. Nous les aidons à construire l'industrie du futur et bénéficier des opportunités d'innovation qui nous entoure, et leur apportons les **équipements d'un monde plus intelligent**.

Résultats consolidés

Au 30 septembre 2019 et dans un environnement globalement moins favorable, LACROIX Group confirme sa capacité à croître et affiche un Résultat Opérationnel Courant, en avance sur la trajectoire pour l'atteinte de l'objectif 2020.

Ainsi :

- Le chiffre d'affaires croît de 2,8% à 481,6 M€, (+0,4% à périmètre constant) tiré par LACROIX Environment (+ 17,5 % à périmètre constant et une contribution de SAE-IT de 11,9 M€) et LACROIX City (+6,5%) et malgré LACROIX Electronics qui affiche un retrait de -3,6% (flat retraité de l'impact de l'incendie du site tunisien)
- Le Résultat Opérationnel Courant est en amélioration de + 5,7 M€ à 20,8 M€ (soit +38,2%). A périmètre et normes constantes, cette amélioration s'établit à 3,7 M€ (impact variation de périmètre pour +0,9 M€ et changement de norme pour 1,2 M€). Cette évolution est largement tirée par LACROIX Environment, LACROIX City contribuant positivement à hauteur de +0,5M€ et LACROIX Electronics maintenant globalement son niveau de rentabilité malgré son évolution de chiffre d'affaires
- Le résultat net (Part du Groupe) progresse de + 2,4 M€ bien qu'impacté par des charges (nettes) non courantes de - 4,4 M€.

Faits majeurs par activité

LACROIX City

Connected technologies for smarter mobility

En concevant et produisant des équipements pour la gestion des infrastructures de la voirie intelligente autour de 4 pôles de compétences : la signalisation, la gestion et la régulation du trafic, l'éclairage public et le V2X, LACROIX City oriente, optimise et sécurise les flux de véhicules et de personnes pour une « Smart Mobility ».

LACROIX City adresse le marché traditionnel qu'elle connaît bien, et favorise sa transformation par l'adoption et la maîtrise des technologies. Depuis des décennies, **LACROIX City répond aux enjeux d'un monde qui change**, de plus en plus urbain et connecté, et accompagne les collectivités et les entreprises à travers des équipements au service de la voirie intelligente. Son expertise et son expérience constituent un socle solide pour imaginer et concevoir les usages connectés de demain.

Dans un contexte de marché toujours difficile sur les segments plus traditionnels et porteurs sur les nouveaux usages, les faits majeurs de l'exercice 2019 ont été les suivants :

- La croissance du chiffre d'affaires (+6,5%), tirée par les équipements de gestion et pilotage de l'éclairage Public (+9,1%), et bien soutenue par le retour à la croissance des ventes d'équipements de Signalisation (+7,7%)
- Une amélioration du ROC de +0,6 M€ sur la période à - 0,48, soit +55% (+0,4 M€ à normes et périmètre constant). Le redressement de l'activité prend du temps mais il se confirme.
- Une dégradation du Résultat net du fait des éléments non récurrents pour -4,4 M€, du fait de la réévaluation pour 6,5 M€ du risque sur des procédures anciennes suite à l'évolution des expertises et décision de justice défavorable.
- Une croissance externe sur une start up belge permettant de compléter notre offre de télégestion de l'éclairage public et de se positionner pour jouer le leadership européen de la niche du smart lighting

Au cours du prochain exercice, l'activité de LACROIX City affichera une nouvelle progression de son activité avec une contribution positive de l'ensemble de ses segments, et malgré la cyclicité liée au calendrier électoral. Avec un réinvestissement toujours important (charges de personnel et charges externes) pour poursuivre la structuration de notre offre, le ROC poursuivra néanmoins son amélioration, permettant à l'activité de redevenir bénéficiaire.

Les chiffres caractéristiques de LACROIX City sont les suivants (en contributif) :

en M€	N	N - 1
Chiffres d'affaires	104,6	98,2
Résultat opérationnel courant	- 0,5	- 1,1
Résultat net	- 8,8	- 4,4
Capacité d'autofinancement	- 1,3	- 0,3
Investissement net*	- 0,9	1,6

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A

LACROIX Environment

Connected technologies for smarter water & energies

La raréfaction des ressources en eau, en énergie et en matières premières est au coeur des préoccupations mondiales. L'optimisation de leur utilisation est une priorité, et la maîtrise de l'impact des activités humaines sur l'environnement est un élément fondamental pour toute entreprise ayant une politique RSE engagée. En concevant et en produisant des équipements pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie, LACROIX Environment a fait le choix des « Smart Water & Energy », à l'heure de la révolution digitale et des objets connectés, pour optimiser l'exploitation des ressources en eau et en énergie, qui se raréfient. En progression régulière (ses ventes ont doublé en moins de 10 ans), et avec l'acquisition de SAE IT-systems qui dispose d'une offre équivalente sur les réseaux électriques cette activité représente 12% du chiffre d'affaires du Groupe et est fortement contributrice à son résultat

Évoluant sur des marchés porteurs au niveau mondial, les enjeux et la maturité du marché de l'eau et des énergies induisant un contexte favorable aux équipements intelligents et communicants, LACROIX Environment poursuit des investissements humains et R&D pour accélérer son développement International où elle réalise actuellement environ 25% de ses ventes.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice ont été les suivants :

- L'acquisition de SAE IT-systems, devenant société soeur de LACROIX Sofrel et la création de LACROIX Environment pour porter l'offre d'équipementier du smart environnement. Sur la période, la contribution de SAE IT-systems au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 11,85 M€

- Une forte croissance des ventes d'équipements des réseaux d'Eau et d'énergie, à l'international (+ 15%) mais aussi en France (+18%), boostée par des renouvellements suite à l'annonce de la fin du RTC
- Une progression du ROC de 4,5 M€ bénéficiant de l'intégration de SAE sur 8 mois, de la croissance de l'activité Eau, et du reclassement de la CVAE
- Création d'une filiale à Singapour (octobre 2018), nouvelle base pour adresser l'ASEAN

Les perspectives de l'activité sont bien orientées, avec une dynamique toujours positive sur ses activités, et l'intégration de SAE IT-systems en année pleine. Les niveaux de résultats demeureront excellents malgré les investissements humains pour accompagner et renforcer la croissance notamment à l'international.

Les chiffres caractéristiques de LACROIX Environment sont les suivants (en contributif) :

en M€	N	N - 1
Chiffres d'affaires	59,2	40,4
Résultat opérationnel courant	13,9	9,1
Résultat net	8,7	6,1
Capacité d'autofinancement	9,8	6,9
Investissement net*	0,6	0,8

(*) Investissements nets hors investissements liés aux opérations de M&A

LACROIX Electronics

Connected technologies for smarter industries

Sur le chemin de l'industrie du futur, LACROIX Electronics développe, industrialise, produit et intègre des ensembles et sous ensembles électroniques pour le compte des filières automobile, aéronautique, domotique, industriel et de santé. Elle accompagne ses clients pour faire naître des innovations, et aussi développer le monde des « Smart Industries ».

Représentant plus des 66% du chiffre d'affaires et plus de 80% des effectifs du Groupe, cette activité a connu depuis 10 ans une croissance récurrente et soutenue, lui permettant durant cette période de tripler ses ventes. Le marché, en croissance au niveau mondial mais aussi en Europe, bénéficie également d'une tendance au nearshoring.

Dans ce contexte, les faits majeurs de l'exercice 2019 ont été les suivants :

- Dans un environnement marché moins favorable, la très bonne résistance de l'activité qui bénéficie de son positionnement multi-compétences et multi-secteurs. Hors impact de l'indisponibilité de notre usine tunisienne (impact de -6,2 M€), le chiffre d'affaires se serait inscrit en léger retrait de -1,7% sur l'année, avec un T4 positif
- La progression du ROC de + 0,3 M€ (maintien à 9,1 M€ à périmètre constant) malgré la baisse de chiffre d'affaires, et intégrant la compensation des pertes d'exploitation suite indisponibilité de notre usine tunisienne
- Un produit non courant de +1,4 M€ consécutif aux remplacements des équipements détruits par l'incendie (plus-value lié à la valeur de remplacement versus valeur nette comptable)
- La confirmation du projet de construction d'une usine d'électronique du futur en France (« projet Symbiose »)

Dans un environnement toujours incertain, l'activité retrouvera néanmoins de la croissance, en bénéficiant d'un effet base plus favorable ainsi que de la poursuite de la montée en puissance des programmes gagnés chez ses clients. La rentabilité Opérationnelle Courante devrait également reprendre sa progression tout en poursuivant les investissements dans l'industrie du futur et la digitalisation, pour accroître encore la performance à moyen-terme.

Les chiffres caractéristiques de LACROIX Electronics sont les suivants (en contributif) :

en M€	N	N - 1
Chiffres d'affaires	317,7	329,6
Résultat opérationnel courant	9,4	9,1
Résultat net	6,9	4,8
Capacité d'autofinancement	12,2	10,4
Investissement net	6,4	8,2

Activité recherche & développement

Principalement situées dans les activités LACROIX Environment et LACROIX City, les activités Recherche & Développement sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Leur montant global s'est élevé à 6,5 M€ au cours de l'exercice et a généré un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 1,1 M€ au titre des dépenses de l'année civile 2019.

Situation financière

La capacité d'autofinancement générée par l'exploitation s'est élevée à 24,9 M€ à comparer aux 19,1M€ sur l'exercice précédent.

Sur la période, le BFR de la société a augmenté de 15,7 M€. Cette évolution s'explique pour partie par la dynamique observée sur le quatrième trimestre. Sur la période, le BFR est également pénalisé par l'évolution du BFR de LACROIX Electronics où l'évolution à la baisse de la demande client ne s'est pas toujours traduite par une diminution du BFR. Enfin, les délais de remboursement d'assurance sur le sinistre tunisien ont augmenté le besoin de 3,7 M€.

Les investissements bruts se sont poursuivis sur des bases élevées à 12,0 M€. En parallèle, la société a procédé à la cession de 2 bâtiments non stratégiques pour la poursuite des activités. Enfin, la société a investi 16,3 M€ pour l'acquisition de 70% de SAE IT-systems et pour l'acquisition de Smartnodes.

Ainsi, du fait de l'évolution du BFR et du rythme soutenu des investissements, le Free Cash Flow est négatif à -6,9 M€, hors variation de périmètre

Le ratio de Dettes Nettes sur Fonds Propres (Gearing) quant à lui s'établit à 0,54 contre 0,34 au 30/09/2019.

Hors croissances externes, les perspectives d'exploitation, alliées à une meilleure maîtrise des capitaux circulants permettent d'envisager une amélioration de ce ratio au cours du prochain l'exercice, tout en maintenant les investissements sur des bases élevées.

Perspectives

En 2020, LACROIX Group poursuivra sa croissance qui sera par ailleurs supportée par les effets année pleine des croissances externes réalisées.

Le positionnement d'équipementier technologique international de la smart mobility, du smart environnement, et de la smart industry tient ses promesses, LACROIX Group tangeantera son objectif de chiffre d'affaires et dépassera ses objectifs 2020 de résultat.

LACROIX Group

Activité de la société

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion des actifs, principalement constitués des titres des sociétés mères des trois activités, les fonctions de contrôle et de coordination de chacune d'entre elles : direction générale et direction générale déléguée, finances, juridique & compliance, ressources humaines, innovation stratégique, R&D, IT et communication.

Depuis juin 2017, LACROIX Group héberge également le LACROIX Lab, catalyseur d'innovation du Groupe, en charge d'expérimenter, tester les technologies et les usages en lien et pour le compte des activités du Groupe. Depuis fin 2018, elle héberge également la Data Factory, en charge pour le compte des activités du développement, du support et de la maintenance des plateformes logicielles pour l'exploitation des données de nos produits.

Enfin, LACROIX Group porte un certain nombre de ressources partagées entre les activités telles que les équipes composants le CSP Paye ou des chefs de projets transverses (IT, Finance, RH...)

Les recettes, hors dividendes, sont générées par des redevances perçues des filiales en contre partie des services décrits ci-dessus.

Son chiffre d'affaires au 30 Septembre 2019 s'est élevé à 6 099 K€ contre 4 155 K€, soit une hausse de 46,8% par rapport à l'exercice précédent, du fait notamment des refacturations de prestations de Direction pour les activités LACROIX City et LACROIX Environment, de facturation de nouvelles prestations en lien notamment avec l'activité centralisée de la Data Factory, et de la centralisation des équipes paye pour la France.

Le résultat d'exploitation négatif de (2 630) K€ contre (203) K€ tient compte du renforcement de la gouvernance Groupe, de la valorisation des actions de performance attribuées, et de prestations d'accompagnement Marketing. Ce résultat est néanmoins largement compensé par le résultat financier positif de + 6 268 K€ (5 609 K€ en 2018), issu principalement de la perception de dividendes de ses filiales, et à la marge d'une reprise nette de dotation aux provisions financières de + 308 K€.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de + 321 K€ et d'un produit d'impôts de 4 620 K€, lié à sa position de tête de groupe intégré fiscalement, le résultat net ressort à 8 578 K€ contre 7 193 K€ sur l'exercice précédent.

Charges non déductibles fiscalement

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élevèrent, à la clôture de l'exercice, à un montant global de 40 248 euros.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société pour un montant de 31 169 euros et à des charges de taxe sur les véhicules de sociétés (TVS) pour 9 079 €, qui ont généré une imposition d'un montant de 13 416 euros.

Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des clients et fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	"Total (1 jour et plus)"
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	97	7	7	10	18	42	56	3	2	1	1	7
Montant total TTC des factures concernées	458 237,17 €	9 289,78 €	599,52 €	28 979,51 €	-28 119,09 €	10 749,72 €	1 314 888,19 €	68 234,40 €	2 625,44 €	999,60 €	13 374,50 €	85 233,94 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	8,66%	0,18%	0,01%	0,55%	-0,53%	0,20%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							18,05%	0,94%	0,04%	0,01%	0,18%	1,17%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Montant total TTC des factures exclues		- €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		le délai moyen de paiement sur les retards fournisseurs est de 28,63 jours						30 jours fin de mois le 15				

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OPA

Selon les dispositions des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Au 30 septembre 2019, le capital de la Société s'établit à 25 000 000 euros réparti en 3 766 560 titres.

La structure du capital social est la suivante :

	% du capital	% des droits de vote*
Famille BEDOUIN	70,25 %	84,93 %
Autodétention**	5,01%	
Public	24,74%	15,07%

(*) droits de vote exerçables

(**) dont actions détenues au titre du contrat de liquidité

Franchissement de seuils

Conformément à l'article 8 des Statuts, tout actionnaire venant à posséder au moins 2% du capital est tenu d'en informer la Société sous 15 jours par lettre recommandée avec AR, cette obligation de déclaration concerne chaque fraction de 2% de détention du capital.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré, à la hausse comme à la baisse.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial BEDOUIN, il n'existait pas de participations nominatives significatives à la clôture de l'exercice à l'exception de la participation du Groupe FIDELITY qui détient 10% du capital.

Droits de vote double

L'article 10 des Statuts attribue un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins.

Mécanisme de contrôle

A l'exception du droit de vote double attribué, il n'existe pas de titres comportant de prérogatives particulières.

Il n'existe pas non plus de mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions.

Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachat d'actions

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce, au règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux articles 241-1 à 241-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des achats d'actions de la Société dans la limite de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration bénéficie également d'une délégation accordée par l'Assemblée Générale du 23 février 2018 en matière d'augmentation de capital et d'une délégation accordée par l'Assemblée Générale du 24 février 2017 relative aux attributions gratuites d'actions dans la société.

Auto-détention

La Société a confié en 2005 la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 22 mars 2005, à la Société de bourse PORTZAMPARC.

Au 30 septembre 2019, la Société auto-détenait 185 206 actions en propre et 3 328 actions au titre du contrat de liquidité, soit un total d'auto-détention de 188 534 actions représentant 5.01 % du capital.

Filiales

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
				Brute	Nette				
1. Filiales détenues à plus de 50%									
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	-9	100,00%	13 575	13 575			0	-8
LACROIX ELECTRONICS	15 000	8 431	100,00%	46 427	46 427	8 128		112 135	89
LACROIX CITY	9 373	2 000	100,00%	14 999	8 499	53 356		6 097	-5 434
LACROIX VI	5	-1	100,00%	5	5			0	0
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)			100,00%	0	0	4 028			-124
LACROIX II	5	0	100,00%	5	5				
LACROIX SINGAPORE	6	-73	100,00%	7	7				-71
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	-46	100,00%	18	18	11 037			-46
2. Participations détenues entre 10 et 50 %									
Néant									
3. Participation inférieure à 10 %									
Autres participations									
TOTAL				75 034	68 534	76 549			

Prises de participations

Conformément à l'article L.233-6 du code de commerce, nous portons à votre connaissance les prises de participation, directe ou indirecte, effectuées par la Société et ses filiales au cours de l'exercice écoulé au sein de Sociétés ayant leur siège social en France.

Au cours de l'exercice écoulé, les prises de participations et de contrôle suivantes ont été effectuées :

- Au sein de la société Smartnodes (100%)
- Par ailleurs, la société :
 - a pris le contrôle de la société SAE IT Systems en Allemagne à travers sa filiale LACROIX Environment GmbH
 - a pris une participation de 10% dans SESA aux Etats Unis, à travers sa filiale LACROIX North America

Prêts consentis

Nous vous précisons l'absence de prêt consenti visé à l'article L511-6 3 bis du Code Monétaire et Financier

Actionnariat salarié

En application des dispositions de la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, il n'y a pas lieu de statuer sur un projet d'augmentation lors de la prochaine Assemblée Générale.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

En application des dispositions de l'article L.225-100 al. 4 du code de commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

Risques stratégiques et opérationnels

La nature des risques stratégiques auxquels la Société est exposée n'est pas susceptible d'hypothéquer gravement la pérennité des activités du Groupe.

De par ses métiers, le Groupe est néanmoins soumis aux risques opérationnels suivants :

Risques industriels et environnementaux

L'importance des programmes d'investissements industriels permet à la Société de disposer d'outils récents et sécurisés limitant les risques de défaillances majeures susceptibles de paralyser les activités de fabrication. De ce fait, les principaux risques industriels sont ceux qui pourraient affecter ou interrompre la production des principaux sites (incendie, défaillance technique, ...) et altérer la qualité des produits. Des processus qualité sont en place devant permettre d'identifier, de corriger, voire d'éviter ou du moins limiter les dysfonctionnements.

Risque fournisseur et de matière première

Il n'existe pas de risques majeurs de dépendance fournisseurs. Néanmoins, sur l'activité Electronique, les ajustements des capacités de production des fournisseurs peuvent conduire à la mise sous allocation de certains composants, allongeant dans ce cas fortement les délais d'approvisionnements. Le risque devient alors un risque d'obsolescence des composants en cas de modification produit par le client mais qui est couvert par des contrats logistiques.

Risque lié au système d'information

La direction du Groupe est particulièrement attentive à son système d'information et un ensemble de dispositions a été déployé pour assurer sa sécurité. En outre, afin de pallier à un aléa majeur, les plans de gestion de crise sont en place sur chacun des trois métiers et ont fait l'objet d'un audit au cours de l'année.

Risques juridiques, fiscaux et sociaux

Le Groupe assure une veille juridique, fiscale et sociale afin de s'assurer de la conformité du traitement de ses opérations et d'anticiper les impacts des nouvelles réglementations. Une revue des principaux risques est réalisée par métier afin de s'assurer de la prise en compte de l'exhaustivité des risques dans les états financiers.

Sur la base des informations connues, le Groupe estime peu probable que les procédures amiables et contentieuses en cours puissent avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés.

Risques financiers

Nous vous indiquons ci-dessous les différents degrés d'exposition du Groupe aux risques financiers.

Risque de change

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette activité, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD, PLN et JPY.

- Concernant les achats en USD et en JPY, la société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.
- Concernant les dépenses en PLN, il s'agit principalement des salaires des salariés polonais et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

Risque de taux

La majorité des dettes du Groupe sont à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin septembre 2019 la part des financements à taux variable couverte par des CAP de taux représente de l'ordre de 67% du nominal.

Risque de liquidité

L'endettement brut du groupe s'élève à K€ 70 270.

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 13 542.

Ainsi, le groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

Risque de crédit

Chaque activité du Groupe a mis en place son système de suivi et de gestion du risque client, s'appuyant parfois sur des contrats d'assurance crédits, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
LACROIX City	Administrations et entreprises significatives de travaux publics
LACROIX Environment	Organismes publics et grands acteurs de gestion de l'eau
LACROIX Electronics	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale

Risque sur le Capital

Le Groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2019	Exercice 2018
Emprunts et dettes financières	48 872	36 195
Concours bancaires courants	21 398	15 994
Autres dettes financières nettes	-975	-201
Trésorerie et Equivalents	-13 542	-17 700
Endettement net	55 753	34 288
Capitaux propres	103 199	100 415
Ratio d'endettement (Gearing)	54,0%	34,1%

Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le Groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7 révisée.

L'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plupart sont externes au Groupe.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La société LACROIX Electronics Beaupreau, filiale détenue à 100% par LACROIX Electronics a été constituée le 7 octobre 2019, dans le cadre du projet Symbiose. Cette société a vocation à accueillir par Apport Partiel d'Actif, l'activité industrielle de LACROIX Electronics

INFORMATIONS BOURSIÈRES

Évolution du cours de bourse durant l'exercice 2019

Le titre LACROIX Group est coté sur Euronext Paris, compartiment C.

Au cours de l'exercice 2019, 272 428 titres ont été échangés, représentant un montant de capitaux de 5 828 278 euros pour un cours moyen de 21,39 euros.

Le cours de bourse de clôture du 30 septembre 2019 s'établit à 21,40 euros.

Achat par la société de ses propres actions

Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mars 2019 au Conseil d'Administration de procéder à des achats en bourse des actions de la Société, dans les conditions et limites définies par les articles L.225-209 et suivants du code de commerce et conformément à celles du règlement européen du 22 décembre 2003.

Les objectifs du programme de rachat sont identiques à l'exercice précédent :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et

de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- assurer la couverture de plans d'achat d'options à des salariés et des mandataires du Groupe.

L'autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois dans les conditions suivantes :

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées ne pourra excéder 176 461 titres, soit 4,68% du capital social.
- le prix d'achat maximal par action est fixé à 60 euros.
- le montant global affecté à ce programme est fixé à 10,59 millions d'euros.

Les actions seront rachetées par intervention sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution du programme ne pourra excéder 10% du capital social soit 376 656 actions.

Bilan des précédents programmes de rachat d'actions

Au titre des programmes autorisés par les Assemblées Générales du 23 février 2018 et du 8 mars 2019, s'appliquant sur l'exercice clos le 30 septembre 2019, la Société n'a effectué aucune opération d'achat ou de vente d'actions propres.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX Group :

- 28 297 titres ont été acquis au cours moyen de **21,65 euros**
- 27 910 titres ont été cédés au cours moyen de **21,36 euros**

A la clôture de l'exercice, les actions détenues dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du LACROIX Group : 104 872 titres
- remise ultérieure à l'échange ou paiement dans le cadre d'opération de croissance externe : 80 334 titres
- animation du cours par un prestataire : 3 328 titres

soit un total d'actions auto-détenues de 188 534 représentant 5.01% du capital, ayant une valeur comptable de 3 524 620 euros et une valeur de marché de 4 034 628 euros, sur la base du cours du 30 septembre 2019.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019.

Des conventions réglementées conclues au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours de ce même exercice. Conformément aux dispositions légales, les conventions courantes conclues à des conditions normales n'ont pas été soumises à ce contrôle.

Les conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur :

Composition et fonctionnement des organes d'administration et de Direction

Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'organe collégial qui détermine les orientations de la société et s'assure de leurs mises en œuvre, définit la stratégie de l'entreprise, nomme les mandataires sociaux et règle par ses délibérations toute question concernant la bonne marche de la Société conformément aux pouvoirs dévolus par la loi, les statuts et le règlement intérieur de la société.

Le Conseil d'Administration est composé de TROIS membres au moins et de 18 membres au plus, auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, les représentants des salariés nommés.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans peut être supérieur au tiers des membres du Conseil d'Administration.

La durée des fonctions des administrateurs est de TROIS années.

Au 30 septembre 2019, le Conseil d'Administration de LACROIX Group était composé de 7 membres ci-après listés à la section « Liste des mandats et fonctions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ».

Président Directeur Général et Directeur Général Délégué

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 26 juillet 2018 d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Vincent BEDOUIN assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 26 juillet 2018 sur proposition du Directeur Général de désigner Monsieur Nicolas BEDOUIN en qualité de Directeur Général Délégué pour la durée du mandat du Directeur Général.

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Tenant compte des critères recommandés par le Code AFEP MEDEF pour qualifier d'indépendant un administrateur, il ressort de l'examen de la situation de chaque administrateur que remplissent les conditions pour être qualifiés d'indépendants Monsieur MEILLI, Madame MALBAT et Madame BARNEOUD

Représentativité des femmes au Conseil d'Administration

Conformément à la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseil d'Administration et à l'égalité professionnelle, la répartition homme/femme au sein du Conseil d'Administration est de 57%/43% au 30 septembre 2019.

Trois membres féminins sont en effet actuellement nommés sur les sept membres composant le Conseil d'Administration.

Missions du Président du Conseil d'Administration

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le président du conseil d'administration veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des comités du conseil d'administration.

Information des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu dans les délais utiles à leur examen l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Président a communiqué de manière régulière aux administrateurs toute information pertinente concernant la société.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil a adopté le 26 juillet 2018 un règlement intérieur lui permettant de se réunir par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Ce règlement intérieur définit en outre les règles de fonctionnement du Conseil en matière de déontologie (détention d'actions, confidentialité, conflit d'intérêt...)

Travaux du Conseil

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 le Conseil d'administration s'est réuni trois fois afin notamment de :

- examiner le rapport d'activité du premier semestre de l'exercice
- approuver les comptes de l'exercice précédent
- examiner le rapport d'activité du second trimestre
- examiner le rapport semestriel
- Etudier un projet de croissance externe

Comités spécialisés du Conseil

Le conseil d'administration a institué trois comités permanents :

- un comité d'audit et compliance ;
- un comité des rémunérations.

- un comité stratégique

Dont la mission consiste à fournir un travail d'analyse et de réflexion approfondi en amont des débats du conseil d'administration et à concourir à la préparation des décisions de celui-ci.

Comité d'audit et compliance

Le comité d'audit et compliance, agissant sous la responsabilité du conseil d'administration, a pour missions premières l'examen des comptes et le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Il veille également à la définition et au suivi du programme de compliance de la Société. Il suit le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité.

A ce titre, il lui incombe notamment :

- De suivre le processus d'élaboration de l'information financière
- De suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'effectivité du programme de compliance,
- D'émettre des recommandations sur les Commissaires Aux Comptes proposés à l'assemblée Générale
- De suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leurs missions
- De contrôler le respect par le commissaire aux comptes des conditions d'indépendance
- D'approuver les services autres que la certification des comptes (SACC)
- De rendre compte de ses missions au conseil d'administration

Le comité d'audit et compliance informe sans délai le Conseil d'administration de toute difficulté rencontrée. Ces comptes rendus font l'objet soit d'insertions dans les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration concernées soit d'une annexe à ces procès-verbaux.

Le comité d'audit et compliance est composé de Monsieur Pierre TIERS uniquement.

Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations a pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations et propositions concernant, pour les membres du conseil d'administration qui en seraient bénéficiaires :

- l'allocation des jetons de présence ;

- l'ensemble des autres éléments de rémunération, en ce compris les conditions applicables au terme de leur mandat ;
- l'indemnisation éventuelle des censeurs ;
- les modifications ou évolutions potentielles du régime de retraite et de prévoyance ;
- les avantages en nature et les droits pécuniaires divers ; et
- le cas échéant :
 - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - l'attribution d'actions gratuites.

Plus généralement, le comité des rémunérations a aussi pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations concernant :

- la politique de rémunération des cadres dirigeants, et les mécanismes d'intéressement, par tous moyens, du personnel de la Société et plus largement des sociétés du Groupe, en ce compris :
 - les plans d'épargne salariale ;
 - les systèmes de retraite supplémentaire ;
 - les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ; et
 - l'attribution d'actions gratuites.

Le comité des rémunérations a notamment pour mission de formuler auprès du conseil d'administration des recommandations relatives aux critères de performance à retenir, le cas échéant, pour l'octroi ou l'exercice des éventuelles options de souscription ou d'achat d'actions, ainsi que pour l'éventuelle attribution gratuite d'actions.

Le comité des rémunérations est composé de deux membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS et Madame Ariane MALBAT.

Comité stratégique

Le comité stratégique analyse, étudie et exprime son avis sur :

- les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe
- la politique de développement du Groupe ; et
- les grands projets ou programmes de développement de produits industriels dont il est envisagé qu'ils soient menés par la Société ou une société du Groupe ;

Le comité stratégique étudie et examine :

- les projets d'accords stratégiques et de partenariats ;
- les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, et plus généralement :

- tout projet significatif, de quelque nature que ce soit.

Le comité stratégique est composé de cinq membres, à savoir Monsieur Pierre TIERS, Monsieur Hugues MEILI, Monsieur Hubert de BOISREDON, Madame Ariane MALBAT et Madame Muriel BARNEOUD

Situation des mandats des membres du Conseil d'Administration

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à échéance cette année.

Liste des mandats et fonctions du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du code de commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société après la modification du mode d'administration de la société.

Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Président Directeur Général Président Président Administrateur unique Administrateur unique Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	SAS VINILA INVESTISSEMENT LACROIX GROUP SAS LACROIX ENVIRONNEMENT SAS LACROIX SOFREL LACROIX SOFREL ESPANA LACROIX SOFREL S.R.L. Italie SAS LACROIX CITY LES CHERES SARL LACROIX VI SARL LACROIX VII SARL LACROIX III SARL LACROIX II SCI MAJE SCI LTI SUD EST
Pierre TIERS	Président Dirigeant fondateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité Stratégique Membre du Comité Stratégique	SAS NOVAPULS PRO.POSITIONS LACROIX GROUP SAS Groupe DMD SAS Groupe CETIH SAS VECTURA SAS PASSERELLES Finances SAS FINPLE SAS O° CODE
Hugues MEILI	Membre du Conseil d'Administration Président et Directeur Général Président Administrateur Membre du Conseil d'Administration Président du Directoire	LACROIX GROUP NIJI SA BORDILLA I SAS Crédit Agricole d'Ille et Vilaine DELTA DORE Bretagne Développement Innovation

Marie-Reine BEDOUIN	Membre du Conseil d'Administration Présidente du Conseil d'Administration	LACROIX GROUP SAS VINILA INVESTISSEMENTS
Hubert de BOISREDON	Membre du Conseil d'Administration Président Président Gérant Gérant Gérant Gérant	LACROIX GROUP ALSSENS SAS REVIALIS ALRE ALSOL ALPER SCI BUROO
Ariane MALBAT	Membre du Conseil d'Administration	LACROIX GROUP
Murielle BARNEOUD	Membre du Conseil d'Administration Présidence comité de nomination et des rémunérations Présidente	LACROIX GROUP COMMEDIA CCIR Ile de France SOFREPOST ACSEL AFRC INSIDE SECURE EURONEXT HAKKA TECHNO INSIDE SECURE EURONEXT HAKKA TECHNO ESIEE

Direction Générale

Nom	Mandat	Société
Vincent BEDOUIN	Président Président Directeur Général Président Président Administrateur unique Administrateur unique Président Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant	SAS VINILA INVESTISSEMENT LACROIX GROUP SAS LACROIX ENVIRONMENT SAS LACROIX SOFREL LACROIX SOFREL ESPANA LACROIX SOFREL S.R.L. Italie SAS LACROIX CITY LES CHERES SARL LACROIX VI SARL LACROIX VII SARL LACROIX III SARL LACROIX II SCI MAJE SCI LTI SUD EST
Nicolas BEDOUIN	Directeur Général Délégué Président Gérant Membre du Conseil d'Administration	LACROIX GROUP LACROIX NORTH AMERICA INC. SCI MAJE SAS VINILA INVESTISSEMENTS

Rémunération et avantages reçus par les dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons le montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice clos le 30 septembre 2019, aux dirigeants mandataires sociaux, par la Société et les sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce :

Selon les recommandations AFEP / MEDEF, les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice ont été les suivantes :

	Exercice 2019		Exercice 2018	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Vincent BEDOUIN ** Président Directeur Général				
Rémunération fixe	XX	220 000	XX	227 883
Rémunération variable	130 143	113 069	113 069	67 500
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature		7 516		7 516
TOTAL	130 143	340 585	113 069	302 899
Nicolas BEDOUIN ** Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	XX	138 845	XX	142 047
Rémunération variable	82 818	67 842	67 842	45 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantage en nature		4 735		4 735
TOTAL	82 818	211 422	67 842	191 782

Informations données en euros

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2019	Exercice 2018
Vincent BEDOUIN Président du directoire puis Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	340 585	302 899
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Nicolas BEDOUIN Membre du Directoire puis Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	211 422	191 782
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		

Informations données en euros

Les rémunérations variables des dirigeants sont fixées par le Conseil d'Administration sur recommandations du Comité des rémunérations, en fonction de l'atteinte d'objectifs révisés annuellement.

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

L'information relative aux montants dus fait référence aux montants provisionnés au titre de l'exercice à la différence des montants versés qui indiquent la part variable octroyée au titre de l'exercice précédent.

Jetons de présence

Les dirigeants mandataires n'ont pas perçu de jetons de présence au cours de l'exercice.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires au cours de l'exercice écoulé.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Il n'a pas été levé d'options de souscription ou d'achat au cours de l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux.

Les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'exercice, au titre de l'exercice précédent ont été les suivantes :

Nom	Montant jetons alloués en €
Muriel BARNEOUD	8 500
Hubert de BOISREDON	8 500
Ariane MALBAT	8 500
Hugues MEILLI	10 500
Pierre TIERS	13 750

Informations données en euros

Nous vous précisons que les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient pas de rémunération complémentaire et ne sont pas attributaires de stock-options.

Actions de performance attribuées et disponibles

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- Nombre d'actions de performance : 52 500
- L'attribution définitive des actions se fera en deux périodes :
 - jusqu'au 31 décembre 2019 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition.
 - jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition.
- A l'expiration de ces dates les actions seront définitivement attribuées aux bénéficiaires sous réserve des conditions remplies et aux modalités suivantes :
 - 30% des actions pourront être acquises au bout d'environ 2 ans, soit le 31 décembre 2018. Cette acquisition constitue un acompte au plan.
 - 100% des actions pourront être acquises au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

Nombre d'actions de performance encore réservées dans le cadre du plan : 32 500 actions

Nombre d'actions de performance versées au titre de l'acompte 2018 : 6 959 actions

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 15 au sens IFRS2.

Politique de rémunération (Say on Pay)

Les rémunérations sont déterminées par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le montant de la rémunération globale des dirigeants tient compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques de marché, des niveaux de responsabilités et contribution au développement du Groupe.

Politique de Rémunération de Vincent BEDOUIN – Président et Directeur Général

Vincent BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction des pratiques du marché et des responsabilités exercées.

La rémunération fixe de Monsieur Vincent BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2020 pour un montant de 207 900 € bruts annuels versé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, monsieur Vincent BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 22 100€ versée par la société VINILA.

Eléments complémentaires :

- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire par capitalisation article 82 et article 83 dont la cotisation est basée sur sa rémunération brute mensuelle.
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise
- Monsieur Vincent BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du Comité des Rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

La rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN reste calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») dégagé chaque année par le Groupe comparé au meilleur des ROC du BP 2020 ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice. La part variable à verser sera plafonnée à 1.5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Cette part variable sera calculée sur les bases brutes approuvées par l'Assemblée Générale de 2018 soit sur une base de 120 000 € bruts au titre de l'exercice 2020

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Au titre de l'exercice 2019 la part variable de Monsieur Vincent BEDOUIN est calculée sur la base brute de 110 000€, conformément à l'approbation de l'Assemblée Générale de 2018.

Compte tenu des résultats consolidés arrêtés au 30 septembre 2019 le montant de la part de rémunération variable de Monsieur Vincent BEDOUIN au titre de cet exercice de référence est de 130 143€ bruts déterminés comme suit :

- Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget soit 17 113 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence soit 18 614 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée soit 100 000 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$ soit 130 143€

(*) traitement comptable homogène et périmètre constant aux objectifs

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du Comité des rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la société).

Ce montant sera définitivement acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 février 2020.

Politique de rémunération de Nicolas BEDOUIN – Directeur Général Délégué

Nicolas BEDOUIN percevra une rémunération fixe annuelle déterminée notamment en fonction du niveau de responsabilité et de contribution au développement du groupe et en cohérence avec les pratiques du marché

La rémunération fixe de Monsieur Nicolas BEDOUIN a été approuvée pour l'exercice 2020 pour un montant de 133 750 € bruts annuels versé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, monsieur Nicolas BEDOUIN perçoit également une rémunération brute annuelle égale à 16 250€ versée par la société VINILA.

Eléments complémentaires :

- bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire par capitalisation article 82 et article 83 dont la cotisation est basée sur sa rémunération brute mensuelle.
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'une mutuelle garantie santé entreprise
- Monsieur Nicolas BEDOUIN bénéficie d'un avantage en nature en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition

du Comité des Rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la Société).

La rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN reste calculée sur la base du Résultat Opérationnel Courant (« ROC ») dégagé chaque année par le Groupe comparé au meilleur des ROC du BP 2020 ou du budget fixé dans le cadre de l'exercice. La part variable à verser sera plafonnée à 1.5 fois la part variable attribuée et aucune part variable ne sera attribuée si le ROC réalisé est inférieur à 50% de l'objectif fixé.

Cette part variable sera calculée sur les bases brutes approuvées par l'Assemblée Générale de 2018 soit sur une base de 75 000 € bruts au titre de l'exercice 2020

Cette part variable est directement reliée au niveau de performance atteint.

Au titre de l'exercice 2019 la part variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN est calculée sur la base brute de 70 000€ conformément à l'approbation de l'Assemblée Générale de 2018.

Compte tenu des résultats consolidés arrêtés au 30 septembre 2019 le montant de la part de rémunération variable de Monsieur Nicolas BEDOUIN au titre de cet exercice de référence est de 82 818€ bruts déterminés comme suit :

- Soit P le ROC retenu dans le cadre du budget
soit 17 113 K€
- Soit R le ROC réalisé au terme de l'exercice de référence
soit 18 614 K€
- Soit V la part de rémunération variable attribuée
soit 70 000 €
- Soit la part variable à verser égale $R * (V/P) * (R/P)$
soit 82 818 €

*) traitement comptable homogène et périmètre constant aux objectifs

Le Conseil d'Administration se réserve la faculté sur proposition du Comité des rémunérations, d'octroyer une rémunération exceptionnelle au titre de circonstances très particulières justifiées (opération majeure pour la société).

Ce montant sera définitivement acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 14 février 2020.

Conformément aux dispositions prévues par le code de commerce (C. com. art. L 225-37-3, al. 4 et 5 nouveaux), il est précisé que la rémunération versée à Monsieur Vincent BEDOUIN sur la période représente 5,07 fois la moyenne des rémunérations versées et est égale à 6,75 fois la rémunération médiane. Par ailleurs, la rémunération versée à Monsieur Nicolas BEDOUIN sur la période représente 3,15 fois la moyenne des rémunérations versées et est égale à 4,19 fois la rémunération médiane. la présentation

du ratio d'équité pour les exercices antérieurs à 2018 n'apparaît pas comme pertinente compte-tenu du niveau des effectifs de LACROIX Group sur ces périodes.

Projet de résolutions relatif au say on pay proposés à l'Assemblée Générale

En application des dispositions de l'article L.225-37-2 al 2 et L.225-82-2 du code de commerce, modifiés par l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, nous portons à votre connaissance les projets de résolutions établis par le Conseil d'administration qui seront soumis à l'Assemblée générale du 17 février 2020, aux fins d'approbation des éléments de rémunération attribués et attribuables aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration

sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe pour l'exercice en cours à 70 000 euros le montant maximum de la somme à répartir entre les membres du Conseil d'administration, à titre de jetons de présence.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Date de l'Assemblée Générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
23 février 2018 (12ème résolution)	Augmentation de capital réservée aux salariés	26 mois	NÉANT

Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de LACROIX Group s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence publié par l'AMF et applicables aux VaMPs (Valeurs Moyennes et Petites des marchés financiers).

L'atteinte des objectifs du Contrôle Interne à LACROIX Group est possible grâce à l'environnement créé au sein du groupe ainsi qu'à l'organisation spécifique mise en place, dont découlent des missions ciblées d'audit interne et de gestion des risques. Tous ces éléments sont présentés ci-dessous.

Objectifs et acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne tel qu'il est déployé au sein de LACROIX Group contribue à la prévention et à la maîtrise des risques résultant de

l'activité de l'entreprise, y compris ceux liés aux risques d'erreurs et de fraudes. Il veille en particulier à s'assurer de :

- La conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La sauvegarde et la protection des actifs ;
- La prévention et la maîtrise des risques, et la mise en œuvre des optimisations des processus.

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne ne peut apporter une garantie absolue que tous les risques d'erreurs et de fraude sont totalement éliminés.

L'atteinte de ces objectifs n'est bien sûr possible que par l'appropriation et l'application des règles et procédures par l'ensemble des salariés de la société, sous la supervision de chaque responsable de service. Il existe néanmoins, au sein de LACROIX Group, un pilotage centralisé du contrôle interne qui s'appuie sur la **Direction Juridique et Compliance** d'une part et sur le **pôle Audit & Contrôle Interne** d'autre part.

Le **Comité d'Audit et de Compliance** a vocation à suivre et challenger l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Environnement du contrôle interne

Un certain nombre de référentiels structurants pour le contrôle interne existent au sein de LACROIX Group.

Ainsi, les **Valeurs LACROIX Group** - l'audace, l'engagement, l'esprit d'équipe, l'ouverture, le respect - sont un repère qui relie les équipes en interne. Elles guident les comportements, favorisent la prise d'initiative et responsabilisent avec bienveillance.

En outre, la **Charte d'Ethique**, précise les principes éthiques applicables au sein de LACROIX Group en matière de conduite des affaires et de comportement individuel. Elle ne prétend pas répondre à toute question de nature éthique, mais expose les règles de base et les lignes directrices qui doivent gouverner chacune des décisions. Elle encadre le **Code de Conduite Anti-corruption** et le **Code de Conduite Concurrence** : Ces programmes de conformité contribuent à la formation et la sensibilisation des salariés et permettent de mettre en place des mécanismes adaptés à la prévention d'infractions, ainsi qu'à leur détection et leur traitement le cas échéant.

La **Cartographie des Risques & des Opportunités**, dont les priorités sont revues annuellement par la Direction Générale, permettent d'identifier les sujets avec les impacts les plus forts et les leviers les plus importants pour la pérennité de la croissance de LACROIX Group. Cette cartographie s'inscrit dans le cadre du plan de développement pluriannuel défini par la Direction. Ainsi,

une mise à jour profonde sera réalisée cette année, parallèlement à la construction du prochain plan stratégique.

Enfin, les **Règles de Fonctionnement** entre LACROIX Group et chacune des activités définissent les niveaux de responsabilité portés par les différents acteurs, ainsi que les enjeux dont ils sont garants. Ces règles sont appuyées par des délégations de pouvoirs, permettant de transmettre la responsabilité aux personnes pourvues des compétences spécifiques, de l'autorité et des moyens nécessaires.

Organisation du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous. En particulier, tous les pilotes de processus sont responsables d'assurer l'existence et l'application de procédures dans leur périmètre et d'assurer la veille réglementaire associée. Une organisation ainsi que des outils de contrôle, de suivi et de pilotage existent néanmoins, afin de donner des clés d'aide à la décision pour la Direction d'une part, et d'assurer un relais du contrôle interne à tous les niveaux de LACROIX Group d'autre part. Les principaux éléments sont décrits ci-dessous :

- **Les Directeurs de Contrôle de Gestion** des activités pilotent les reportings à destination de la Direction Générale. Ils permettent en particulier un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, et comprennent également des éléments non financiers et prospectifs permettant un meilleur pilotage des filiales.
- De même, un **reporting trésorerie** centralisé au siège, permet un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et consolidé. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises mensuellement à la Direction Générale.
- Les **responsables comptables** sont garants de la fiabilité de l'information financière et sont notamment responsables de la bonne application des procédures Groupe. Les déclarations fiscales des filiales françaises de LACROIX Group sont établies ou contrôlées par la comptabilité holding. Ces déclarations font par ailleurs régulièrement l'objet d'une revue par des conseils externes.
- **Le service consolidation**, centralisé au siège, établit les comptes au référentiel IFRS et s'assure de la cohérence des traitements, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe.
- **La Direction juridique & compliance** assure la conformité réglementaire globale (droit des sociétés, des contrats, des assurances...), et vient soutenir les activités dans le cadre des négociations contractuelles majeures ou dans

la gestion des litiges. Elle conseille la Direction générale et intervient dans les opérations de restructuration interne et de croissance externe. Il peut être fait appel ponctuellement à des conseils d'experts externes. **Des référents Compliance** ont été institués au cours de l'exercice au sein de chacune des activités. Leur rôle est d'être un relais de la Direction Compliance au plus près des équipes afin de communiquer les règles et procédures en top-down, et d'être facilement accessibles pour répondre aux questions éthiques des salariés.

- **La direction des Systèmes d'informations** permet notamment de s'assurer de l'intégrité et de la sauvegarde des données, ainsi que de la sécurité et de la disponibilité de nos systèmes d'informations. A ce titre, des audits d'intrusion externe et des tests de plans de reprise informatique sont régulièrement réalisés sous pilotage de la DSI. Toutes des filiales majeures de LACROIX Group sont dotées d'un **ERP**.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le pôle Audit & Contrôle Interne oriente ses missions sur la base des priorités validées dans le cadre de la Cartographie des Risques & Opportunités. Dans cette perspective, ses missions s'articulent autour :

- Du contrôle du bon respect des lois ainsi que des règles internes ;
- De l'amélioration des process opérationnels ;
- De l'amélioration continue du contrôle interne et de lutte contre la fraude ;
- Du support apporté à la Direction Compliance.

Principales actions sur l'exercice 2019

Sur l'exercice 2019, les missions suivantes ont été réalisées :

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
 - Réflexion autour d'outils d'analyse de données permettant de mettre en place des contrôles routiniers et d'augmenter l'efficacité de nos contrôles (POC non concluant) ;
 - Harmonisation des procédures, règles et contrôles à réaliser sur l'ensemble du groupe dans le cadre de la lutte contre la fraude interne et externe ;
 - Remise à plat des circuits de signature bancaire en France ;
 - Poursuite du déploiement du plan de continuité de LACROIX Electronics ;

- Réflexion sur le modèle d'intégration des filiales nouvellement acquises.
- Audits internes :
 - Revue des process de réponse aux appels d'offres et contractualisation sur LACROIX City ;
 - Evaluation des processus clés sur des filiales étrangères (LACROIX Océan Indien, LACROIX Pacific, LACROIX Mayotte)
 - Audit gestion de stocks à LACROIX Sofrel ;

Axes de travail 2019-2020

Les axes de travail définis pour l'exercice 2019-2020 concerneront notamment :

- Amélioration continue du contrôle interne et lutte contre la fraude :
 - Refonte de la Cartographie des risques et des opportunités ;
 - Structuration des processus LACROIX Group ;
 - Poursuite de l'amélioration et du déploiement du plan de continuité d'activité sur LACROIX Electronics ;
 - Suivi de la réalisation et des recommandations des Disaster Recovery Plan IT ;
 - Revue de la séparation des tâches en œuvre dans nos ERP : diagnostic et suivi des conditions préalables d'amélioration pour l'année suivante ;
 - Poursuite de la réflexion autour d'outils d'analyse des données permettant de mettre en place des contrôles routiniers et d'augmenter l'efficacité de nos contrôles ;
 - Poursuite de l'harmonisation des procédures, règles et contrôles à réaliser sur l'ensemble du groupe dans le cadre de la lutte contre la fraude interne et externe.
- Audits internes :
 - Lutte contre la corruption (évaluation des tiers, formations, politique cadeaux) ;
 - Respect des règles de fonctionnement ;
 - Processus clés en filiales (LACROIX Sofrel Italie, LACROIX City Les Chères, suivi de recommandations d'audits antérieurs) ;
 - Audit des processus de réponses et contractualisation des affaires sur LACROIX City
 - Gestion du risque clients à LACROIX Electronics ;
 - Suivi des recommandations sur la dépendance aux sources d'approvisionnement.
- Support apporté à la Direction Compliance :
 - Poursuite du déploiement RGPD ;
 - Mise à jour et amélioration du dispositif de lutte contre la corruption ;
 - Revue du plan de formation lié au respect du droit de la concurrence.

Conformément à l'article L. 225-235 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août dite « loi de sécurité financière », nos Commissaires aux Comptes présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA sont communiqués dans le rapport de gestion.

Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites aux articles 22 et 23 de nos statuts.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le bénéfice distribuable est composé :

Du bénéfice de l'exercice	8 578 017,40 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	1 851 633,00 euros
Autres réserves	70 900 000,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	81 329 650,40 euros

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice net de l'exercice s'élevant à 8 578 017,40 euros augmenté du report à nouveau antérieur s'élevant de la manière suivante :

A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0,90 euros par action	3 389 904,00 euros
Au compte «autres réserves» qui s'élève ainsi à 75,9 millions euros.	5 000 000,00 euros
Le solde au compte « report à nouveau »	188 113,40 euros

Qui s'élèverait ainsi à 1 899 912,43 euros, étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la société s'élèvent à 108 956 439 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la société.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

*peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

*l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

*le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Le paiement des dividendes sera effectué le 16 avril 2020

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2015 - 2016	0,40	1 506 624	3 766 560	3 569 577
2016 - 2017	0,60	2 142 590	3 766 560	3 570 984
2017 - 2018	0,72	2 711 923	3 766 560	3 578 026

JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, à la somme de 70 000 euros.

INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES

Conformément à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier et au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération réalisée par les mandataires sociaux de LACROIX Group sur le titre de la Société n'a été portée à notre connaissance au titre de l'exercice.

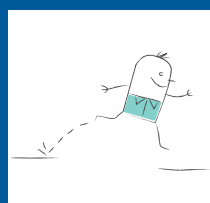
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2019

LACROIX Group intègre sa responsabilité sociétale et environnementale dans le cadre de son plan stratégique AMBITION2020 qui mobilise les équipes autour d'une vision ambitieuse du développement des activités.

Chacun des axes stratégiques du programme AMBITION2020 intègre une dimension RSE et particulièrement les axes Human Capital et Smart World.



LACROIX Group appuie son action sur un socle de valeurs, référentiel commun, partagé avec ses collaborateurs. En reliant les règles de vie et de fonctionnement à ces valeurs, les équipes LACROIX Group contribuent au positionnement de l'Humain au centre de l'organisation. Les managers et leurs collaborateurs s'appuient dès lors sur un référentiel d'actions connu de tous pour conduire leurs échanges et éclairer leurs prises de décisions.



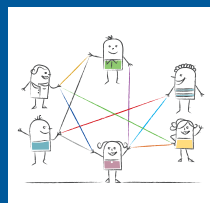
AUDACE

« L'audace me donne des ailes pour relever les défis, et oser entreprendre malgré l'incertitude et les obstacles.»



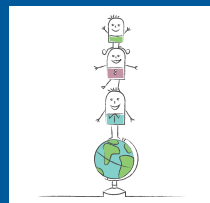
ENGAGEMENT

« Je contribue avec efficacité aux projets de l'entreprise.»



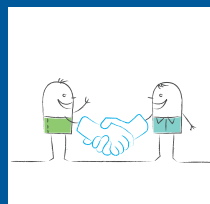
ESPRIT D'ÉQUIPE

« Le travail d'équipe m'enrichit et me dynamise – c'est à la fois une source d'apprentissage et de motivation.»



OUVERTURE

« Je me nourris des différences en m'ouvrant aux idées nouvelles et en faisant preuve de curiosité.»



RESPECT

« Je respecte les autres pour entretenir un bon climat de travail et être à mon tour respecté.»

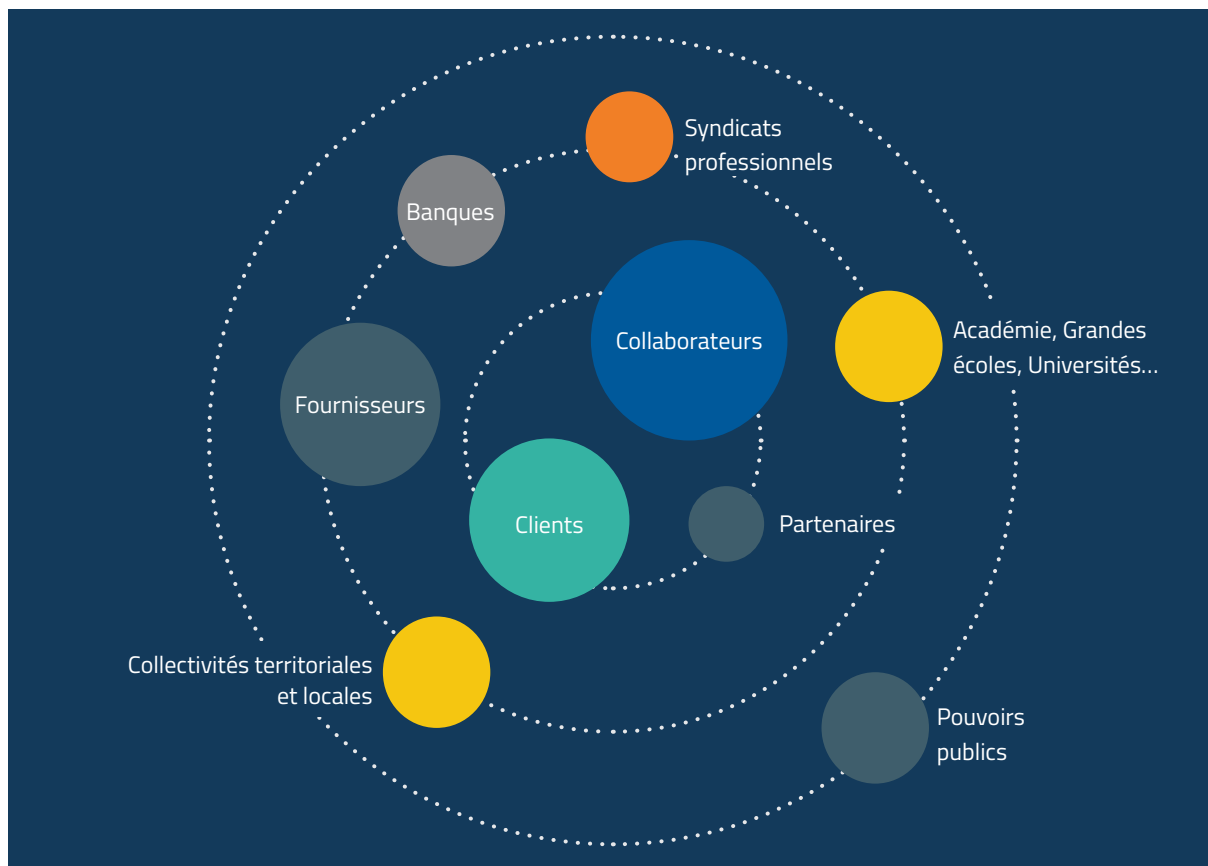


**United Nations
Global Compact**

LACROIX Group affirme son engagement RSE en adhérant depuis 2017 à la démarche internationale Global Compact des Nations Unies qui constitue le référentiel d'engagement volontaire en matière de développement durable sur dix principes clefs basés sur les droits de l'homme et du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Adhérer au Pacte Mondial, c'est partager la conviction que des pratiques commerciales, fondées sur des principes universellement reconnus, contribuent à l'émergence d'un marché mondial plus stable, plus équitable, plus ouvert et au développement de sociétés prospères et dynamiques.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

LACROIX Group construit avec ses parties prenantes une relation constructive concourant à promouvoir les démarches de dialogue dans le cadre de leurs responsabilités sociétales. Le dialogue avec les parties prenantes constitue un levier créateur de liens, d'innovation et de valeur ajoutée dans un cadre qui donne une place privilégiée à l'écoute et la co-construction et permet la prise de décision au regard des attentes des acteurs.



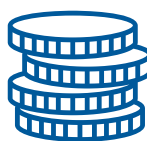
NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

LACROIX Group chiffres clés



4 168
Collaborateurs

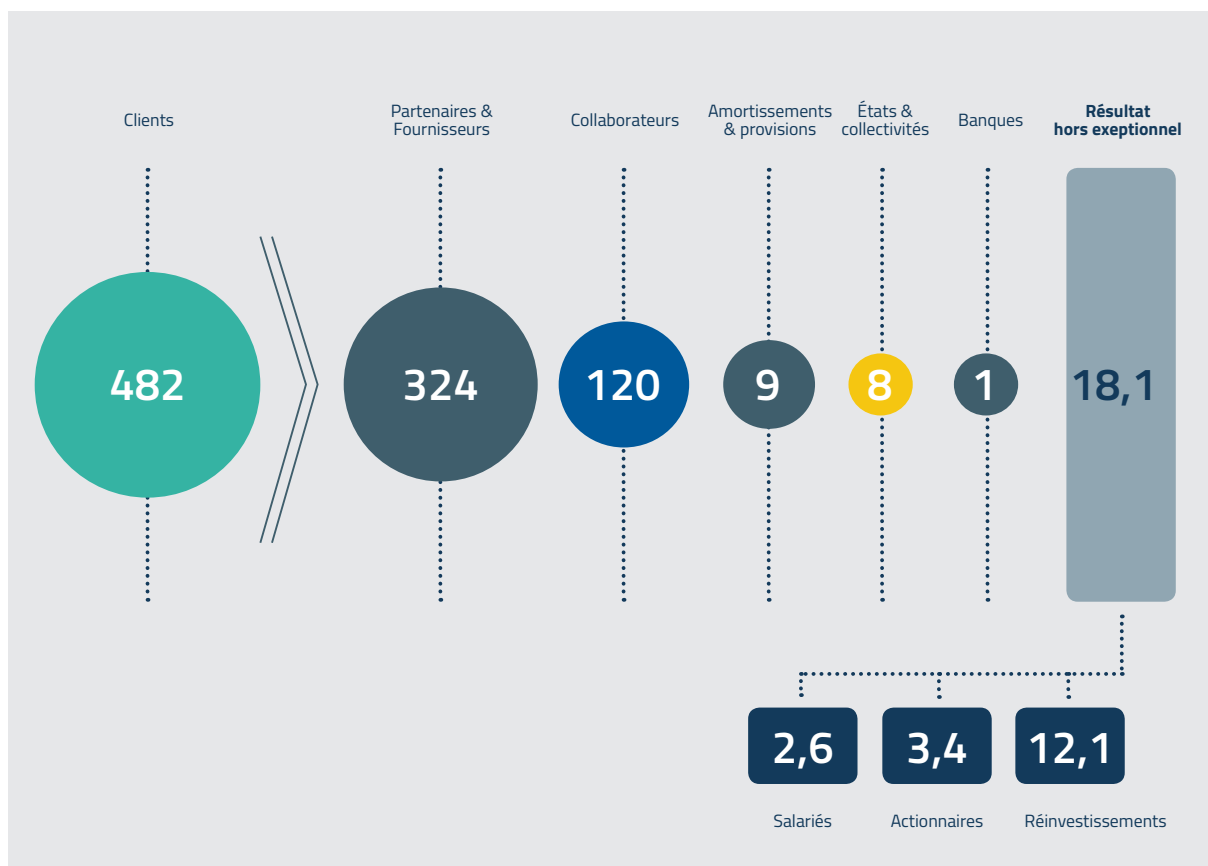
(4 056 Collaborateurs en 2018)



482
M€

(468 M€ en 2018)

CRÉATION DE VALEURS (en millions d'€)



RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS



Industriel concepteur d'équipements complémentaires pour une voirie intelligente à destination des collectivités et des entreprises, LACROIX City oriente, optimise et sécurise les flux de véhicules et de personnes avec un objectif final : partager la rue et la route en prenant en compte les besoins de tous les usagers et exploitants.

Depuis plus de 80 ans, nous mettons nos clients au cœur de nos préoccupations, pour concevoir des équipements et solutions fiables, ouverts, sûrs et communicants, capables de répondre aux problématiques de terrain et d'accompagner tous types de projets en France et à l'international.

Implantés en France, en Espagne, et en Amérique du Nord, nous comptons aujourd'hui plus de 600 collaborateurs répartis entre nos bureaux d'études et nos sites de production complémentaires.



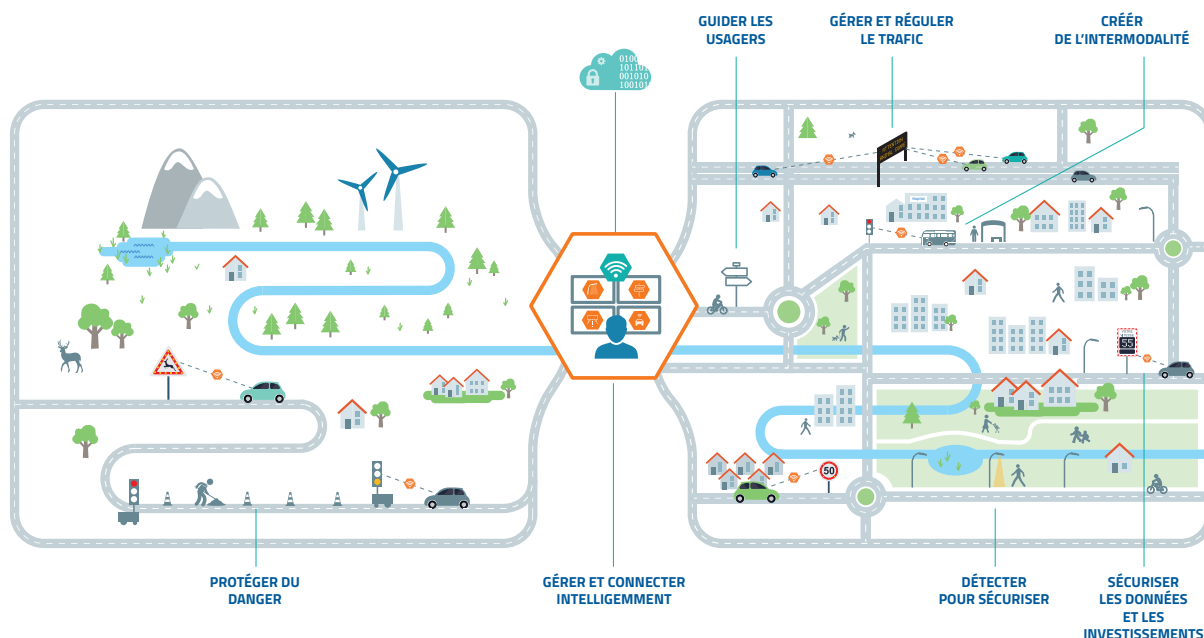
676
Collaborateurs

(585 Collaborateurs en 2018)



105
M€

(98 M€ en 2018)



Intégrant les dernières innovations digitales et nos savoir-faire métiers, nos équipements contribuent à créer des écosystèmes ouverts et interopérables de la ville de demain.

Face aux enjeux d'un monde de plus en plus urbain et connecté, nous accompagnons nos clients dans la transformation des territoires et des infrastructures.



En concevant et en produisant des équipements pour contrôler, automatiser et gérer à distance les infrastructures d'eau et d'énergie, LACROIX Environment a fait le choix des « Smart Water & Energy », à l'heure de la révolution digitale et des objets connectés, pour optimiser l'exploitation des ressources en eau et en énergie, qui se raréfient.

Grâce à une connaissance très forte du métier de ses clients exploitants d'eau et d'énergie, LACROIX Environment contribue à améliorer la performance de leurs réseaux et la protection de l'environnement. Vritable acteur du monde IoT industriel, LACROIX Environment est à la pointe des nouvelles technologies, et maîtrise l'ensemble des briques technologiques de l'électronique, de l'informatique industrielle, des



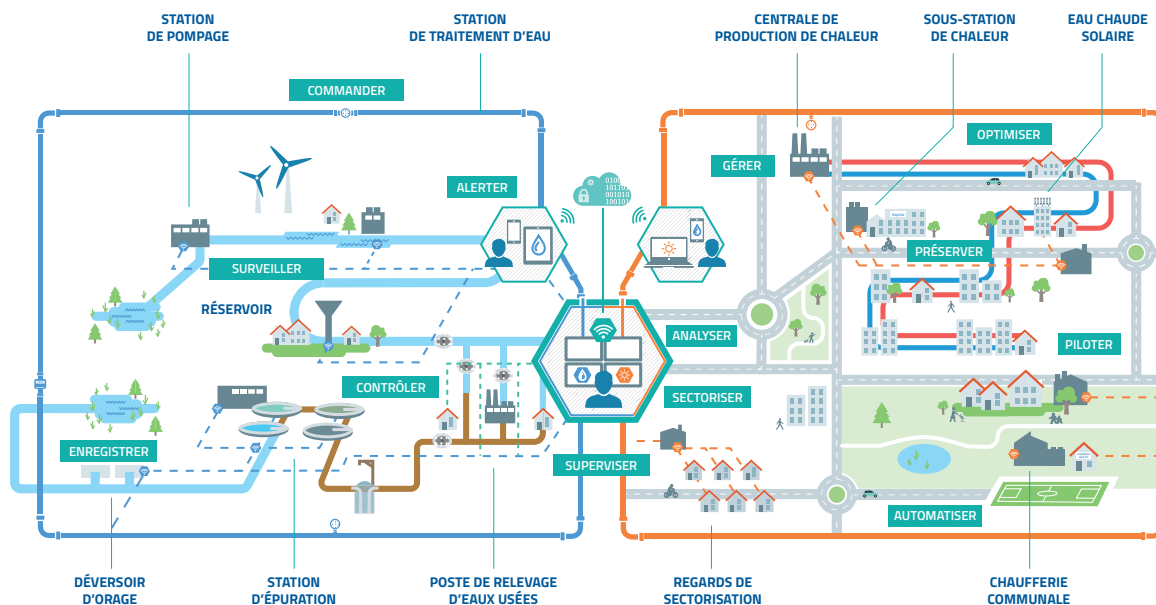
261
Collaborateurs

(167 Collaborateurs en 2018)



59
M€

(40 M€ en 2018)



télécommunications, de l'automatisation et de la cyber sécurité en investissant plus de 10% de son CA annuel en innovation et R&D.

Leader sur le marché français, LACROIX Environment accompagne ses clients à l'international. D'ici 2050, 40% de la population mondiale sera confrontée aux pénuries d'eau. Grâce à ses filiales en Espagne, en Italie, à Singapour et à un réseau de plus de 40 partenaires certifiés dans le monde, la société axe ses développements autour de zones sensibles. Après avoir développé sa présence et son expertise en France et en Europe, LACROIX Environment développe ses activités vers l'Afrique, l'Amérique Latine, l'Asie et le Moyen Orient, pour **apporter des équipements intelligents à l'ensemble de la planète.**



Acteur majeur de la sous-traitance électronique mondiale, LACROIX Electronics est une entreprise spécialiste en conception et production d'ensembles et sous-ensembles électroniques. Depuis plus de 40 ans, nous donnons vie aux projets électroniques innovants de nos clients évoluant parmi les leaders mondiaux des secteurs industriel, automobile, domotique, avionique civile & défense et santé.

Membre de LACROIX Group, équipementier technologique international, notre entreprise investit dans l'industrie électronique du futur pour accompagner nos partenaires dans leur transformation digitale et leur modernisation industrielle.

Implantés en France, en Allemagne, en Pologne et en Tunisie, nous comptons aujourd'hui plus de 3 300 collaborateurs répartis entre notre bureau d'études et nos sites de production complémentaires. Chaque jour, nous travaillons avec notre écosystème pour répondre à tous les défis à venir : l'automatisation et la digitalisation, tout en respectant l'environnement.



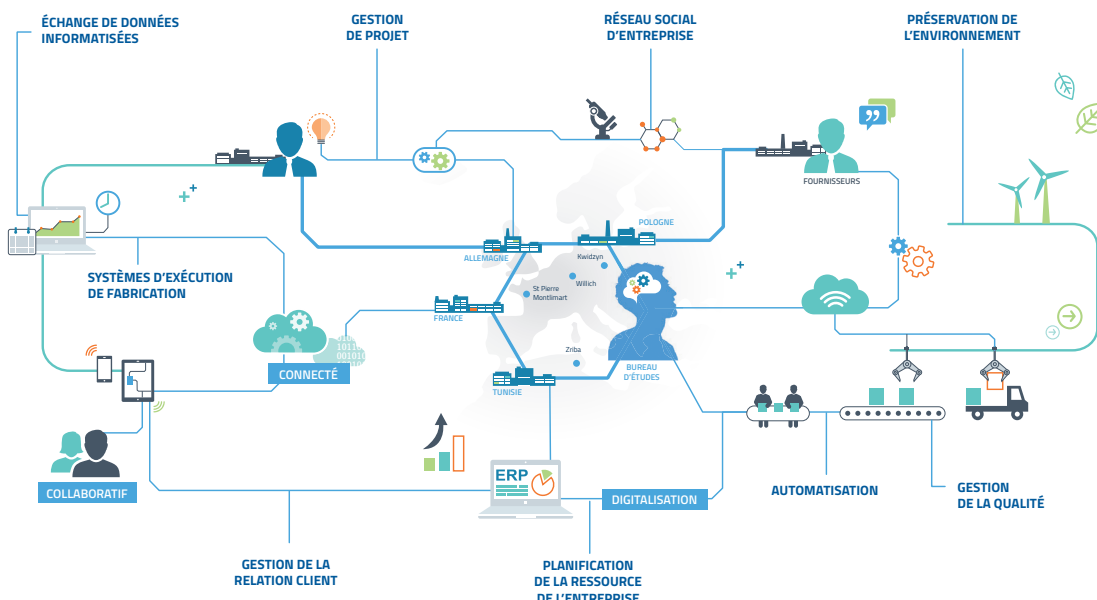
3 196
Collaborateurs

(3 291 Collaborateurs en 2018)



318
M€

(310 M€ en 2018)



Les facteurs de décisions de ses clients combinent l'expertise techniques, l'excellence de la maîtrise des process, le respect des normes et exigences qualité et la compétitivité de l'offre. LACROIX Electronics exerce son activité sur un marché global et concurrentiel, ses clients sont principalement basés en Europe et ses fournisseurs de composants électroniques principalement en Asie. Dans un contexte de tension mondiale sur le marché des composants électroniques la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement est un des enjeux clefs de l'activité.

LACROIX Electronics n'échappe pas aux enjeux de la filière électronique qui s'inscrivent dans un cadre de mutation vers l'Industrie du Futur avec un impact fort sur le contenu des métiers et des compétences.

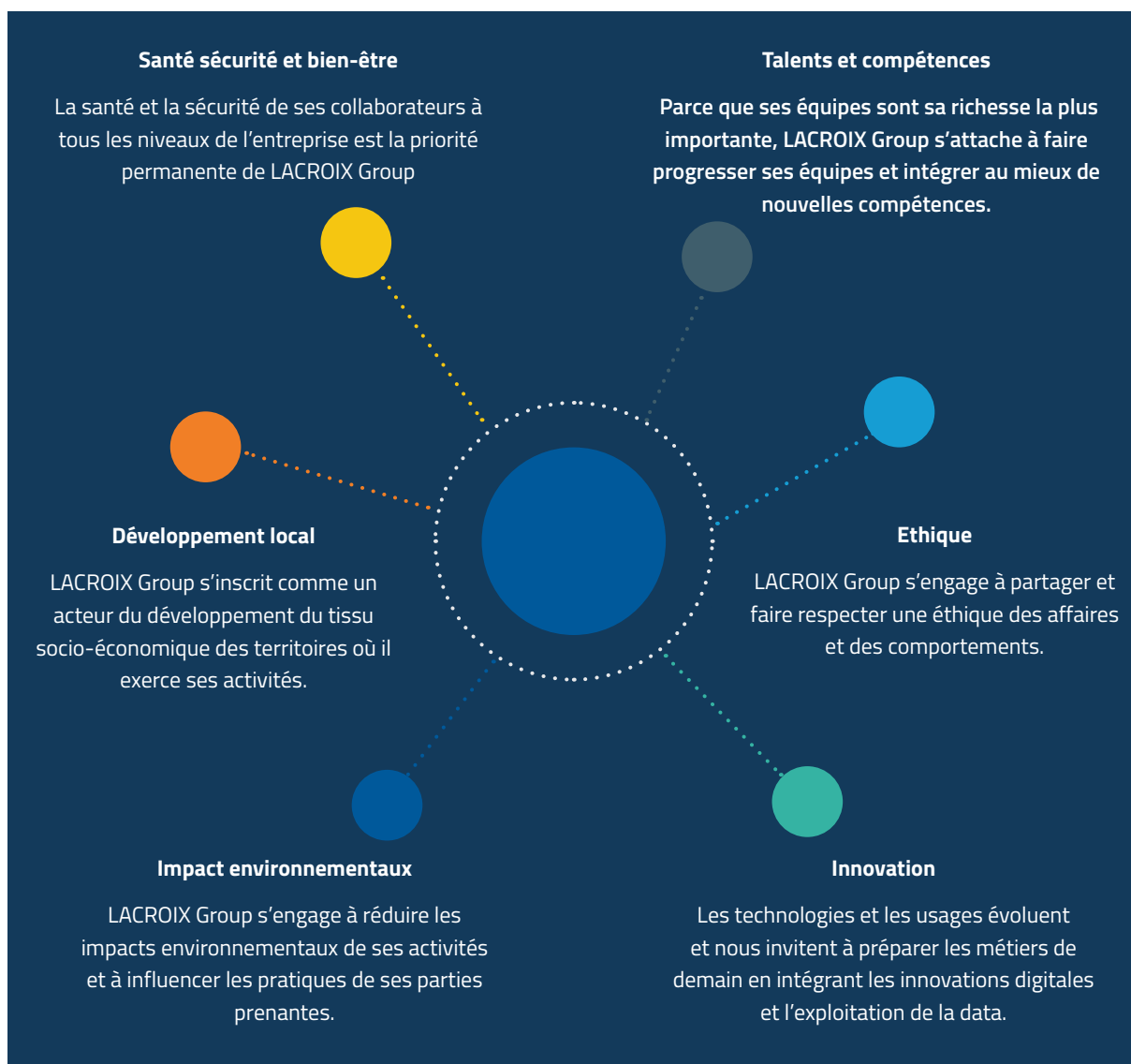
Dans un objectif d'amélioration continue et afin d'affiner sa démarche RSE et de prioriser ses actions, LACROIX Group a conduit une analyse des enjeux qui ont un impact direct ou indirect sur la capacité de l'organisation à générer ou détruire de la valeur pour elle-même, ses parties prenantes et la société tout entière.

Cette étude d'impact s'appuie sur l'analyse de matérialité conduite par LACROIX Group complétée des principes d'actions et des recommandations du Global Compact.

Sur la base de ces différents éléments et en considérant ses modèles d'affaires, LACROIX Group a identifié des risques à caractère significatif portant sur les conséquences sociales de ses activités, sur leurs conséquences environnementales, sur les effets liés au respect des droits de l'Homme et enfin sur les effets en matière de lutte contre la corruption.

Dans une approche dynamique et de progrès, nous envisageons de réévaluer ces résultats régulièrement afin de prendre en compte au mieux les évolutions de contexte et de situations locales, ainsi que les attentes des parties prenantes.

Les principes d'action de la démarche RSE de LACROIX Group se déploient en cohérence avec l'analyse de matérialité conduite et la gestion des risques qui en découle.



IDENTIFICATION ET DILIGENCES DE CONTINGEMENT DES PRINCIPAUX RISQUES

Dans le cadre de ses activités LACROIX Group est exposé à des risques pour lesquels il conduit les diligences adaptées et en mesure l'efficacité par la mise en place d'indicateurs de suivi pertinents. Certaines politiques et diligences présentées sont en phase de construction et seront progressivement déployées l'an prochain et associées à des indicateurs de mesure.

Risques et Opportunités	Supports et diligences	Statuts*
Satisfaction des salariés	Déploiement socle référentiel de valeurs LACROIX Group Enquête de satisfaction salariés sur l'ensemble du Groupe	Existant Existant
Santé et sécurité	Actions de prévention et de sécurité au travail Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé Formations et diligences en matière de sécurité	Existant Existant Existant
Gestion et développement des compétences	Cartographie des compétences clés Prévisionnel des évolutions métiers et compétences Plan de formation Politique volontariste d'apprentissage	A renforcer A déployer A renforcer Existant
Attractivité	Renforcement de la marque employeur Etre acteur du territoire et du développement du tissu socio-économique	A renforcer Existant
Éthique des affaires et des comportements	Déploiement Charte d'éthique LACROIX Group Programme Global Compact Déploiement et formation du dispositif de lutte contre la corruption Certifications normatives des process	Existant Existant Existant Existant
Chaîne d'approvisionnement	Contractualisation fournisseurs Contractualisation clients	A renforcer A renforcer
Géopolitique	Plan de continuité d'activité Indicateur de risque pays	Existant Existant
Environnement et génération de déchets	Certification ISO 14001 Démarches de recyclage des déchets auprès de fournisseurs qualifiés Traitements spécifiques liés aux déchets dangereux	Existant Existant Existant

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

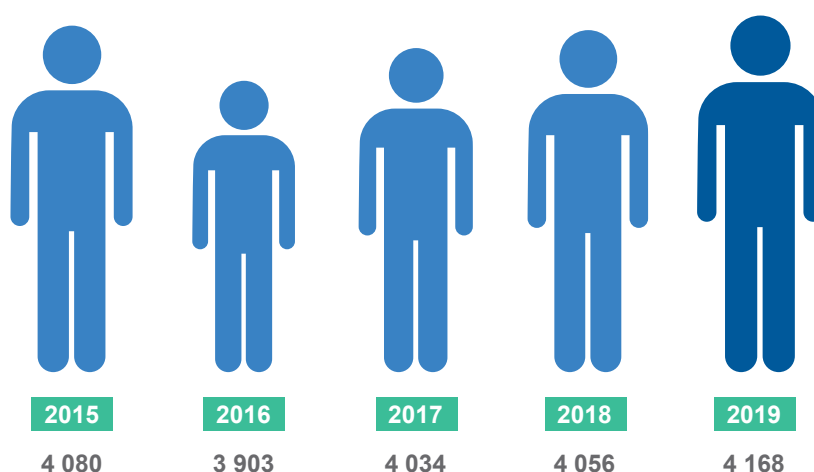
1. Le Capital Humain, première richesse de LACROIX Group

Les Hommes et les Femmes de LACROIX Group sont sa richesse la plus importante. Les équipes contribuent au développement du groupe et à la réussite de ses projets.

1.1. Emplois & Effectifs

Avec 4 168 collaborateurs en 2019, les effectifs de LACROIX Group sont en légère progression (+112 collaborateurs) par rapport à l'an passée.

Les acquisitions réalisées sur l'exercice contribuent à cette augmentation avec l'intégration de 101 nouveaux collaborateurs.



Répartition des effectifs par activité

	LACROIX City		LACROIX Environment		LACROIX Electronics	
	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Effectif Total	676	585	261	167	3 196	3 291
Hommes	457	406	200	126	1 234	1 260
Femmes	219	180	62	41	1 962	2 031

A ces chiffres 2019, s'ajoutent 35 collaborateurs employés par LACROIX Group (holding du Groupe). Ils étaient 13 collaborateurs en 2018 sur cette entité qui se renforce pour accompagner les projets transverses clefs du Groupe



77 %

des effectifs du Groupe travaillent pour l'activité LACROIX Electronics.



68 %

des effectifs du Groupe travaillent hors de France.

Les activités de LACROIX Group sont également soutenues par du personnel mis à disposition dans le cadre de contrats d'intérimaires qui représentent une moyenne de 131 équivalents temps plein (ETP) en 2019 contre 169 en 2018.

1.2. LACROIX & You, enquête de satisfaction interne



Pour comprendre les attentes de ses collaborateurs et leur relation au travail et à

l'entreprise et pour mesurer l'adhésion à ses projets, LACROIX Group réalise depuis 2015 une enquête de satisfaction interne, LACROIX & You, auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Cette enquête a lieu tous les deux ans.

Avec un taux de participation de 84% en 2018, soit plus de 3 300 participants, les résultats de cette enquête qui combine une centaine de points de mesure sur dix thématiques, fournissent une matière riche à la conduite d'actions de progrès. LACROIX Group conduira sa prochaine enquête de satisfaction salariés en 2020.

1.3. Organisation du dialogue social

LACROIX Group est attaché à la mise en place d'un dialogue social de qualité avec les instances de représentation du personnel. Ce dialogue s'inscrit dans le cadre de discussions et de réunions de travail avec les instances de représentation du personnel dont la configuration varie selon les législations locales. Ces échanges ont pour but d'établir une relation de confiance, responsable et constructive, propice au développement des activités et à l'épanouissement des collaborateurs du groupe.

La plupart des sociétés de LACROIX Group sont pourvues d'instances représentatives du personnel qui ont conduit, sur le périmètre du groupe, plus de 173 réunions en 2019.

1.4. Santé et sécurité au travail

LACROIX Group a le devoir et la responsabilité de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs et mène un travail de réflexion et d'amélioration des conditions de travail associé à une démarche de prévention en collaboration avec les Comités représentant ses salariés et des parties prenantes externes.

CHSCT et Formations dédiées

La prévention à la sécurité s'exerce par le dialogue avec les différents interlocuteurs : Comité Social Economique (CSE), Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ou organisations assimilées sur les sites internationaux (CCE...). Les différents CHSCT que compte LACROIX Group couvrent près de 100% des effectifs. En collaboration et en responsabilité, les acteurs assurent la conformité réglementaire de LACROIX Group aux obligations et règles locales et travaillent au déploiement d'actions de formations réglementaires et de prévention.



68%

de salariés satisfaits en 2019



75%

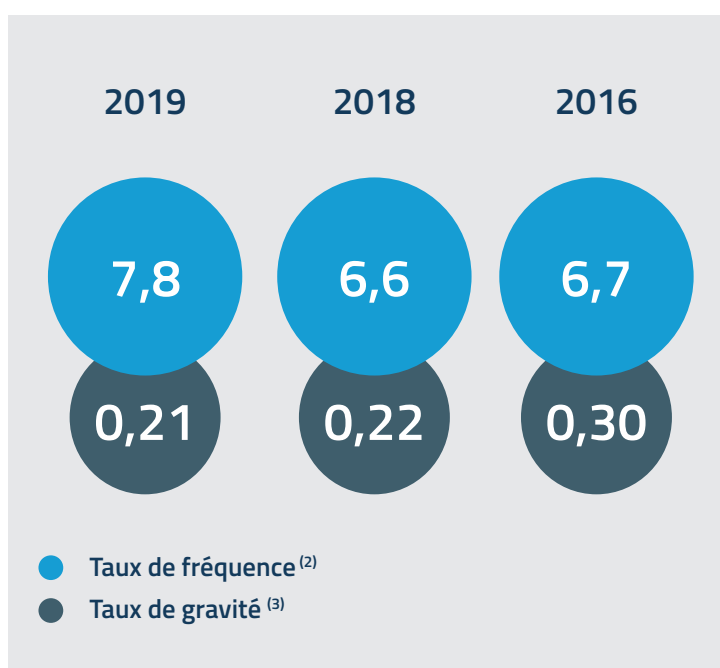
Objectif en 2020

Accidents du travail ¹

Le taux de fréquence des accidents du travail progresse de 1,2 points notamment par un accroissement des accidents liés aux manutentions. Cette progression appelle le renforcement du respect des instructions de sécurité et un accompagnement aux gestes et postures liés aux manipulations.

Par ailleurs une nouvelle réduction du taux de gravité des accidents du travail encourage à poursuivre les efforts de prévention et de sensibilisation aux risques de nos métiers.

La formation aux risques d'accident du travail des nouvelles recrues en ateliers, est systématisée dans le cadre de leur parcours d'intégration. Les actions de communication se renforceront dans les périodes à venir pour soutenir l'implication des managers.



(1) Nombre d'accidents du travail avec au moins 1 jour d'arrêt * 1 000 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

(2) Nombre de jours d'arrêt par accident du travail * 1 000 / nombre d'heures effectivement travaillées.

LACROIX Group réalise régulièrement des investissements dans le cadre de l'amélioration de l'environnement de travail de ses collaborateurs permettant d'en améliorer la sécurité et le confort.

Voici quelques exemples des réalisations les plus significatives :

- Amélioration de l'ergonomie des postes de travail en ateliers.
- Investissements permettant de limiter les gestes répétitifs en ateliers notamment par le support de systèmes motorisés et de cobots
- Investissements magasin automatique de stockage sécurisant et limitant les manipulations
- Investissements moyens manutention charges lourdes ou encombrantes



Bonnes pratiques

Pour chaque accident avec arrêt de travail, une démarche de diagnostique avec arbre des causes et plans d'actions est mise en place.



Bonnes pratiques

Digitalisation, LACROIX Group a déployé en 2019 l'application digitale « Expensya » permettant la dématérialisation des notes de frais de ses collaborateurs : confort des utilisateurs, efficacité et économie de papier.

Absentéisme

L'absentéisme pour des arrêts de courtes durées constitue l'essentiel des arrêts de travail.

L'absentéisme lié aux arrêts de travail maternité est en hausse très significative. La politique nataliste avec incitations financières conduite en Pologne contribue à la hausse de l'indicateur sur ce motif.

	2019	2018
Maladies courte durée	3,62 %	2,06 %
Maladies professionnelles	0,03 %	0,05 %
Accidents du travail et de trajets	0,15 %	0,13 %
Maternité, paternité & adoption	4,09 %	3,20 %
Taux d'absentéisme total	7,89 %	5,44 %

1.5. Actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé

Sur différentes entités du groupe des actions de prévention ont été mises en place afin d'inciter les collaborateurs à prendre en compte certaines mesures améliorant leur quotidien de travail. Ici aussi, quelques exemples des réalisations les plus significatives :



Journées de sensibilisation aux pratiques alimentaires : « fruit day » ou « healthy food » conduites en partenariat avec les producteurs locaux afin de promouvoir une nutrition saine.



Mise en application de garanties santé au niveau national proposant des prises en charge renforcées avec une contribution employeur augmentée.

LACROIX Group conduit par ailleurs les formations et exercices requis dans le cadre de la réglementation de chacun des pays où il exerce une activité. Ainsi, ses collaborateurs sont régulièrement formés ou recyclés à l'utilisation des chariots élévateurs (permis caristes), aux premiers gestes de secours (formations secouristes), aux situations d'incendie (formation guide file et serre-file), aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques et dangereux, à l'utilisation de courant fort (certification et formation)...

1.6. Egalité Hommes - Femmes

Les femmes représentent 54% de l'effectif du groupe en 2019 contre 56% en 2018.

Elles sont toujours 61% des effectifs au sein de l'activité LACROIX Electronics qui emploie une main d'œuvre principalement féminine dans ses ateliers.

LACROIX Group est vigilant à l'égalité de traitement professionnel Hommes-Femmes. Au-delà des accords d'entreprise et des plans d'actions obligatoires, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour faciliter l'exercice d'une activité professionnelle aux femmes.

ECONOWIN

LACROIX Electronics Tunisie poursuit son partenariat avec GIZ, Agence de coopération allemande pour le développement afin de promouvoir la diversité des genres en entreprise en Tunisie.

LACROIX Group souscrit des contrats avec des crèches locales pour les sites de LACROIX Sofrel et de LACROIX Electronics en Tunisie.



LACROIX Group finance des services de conciergerie sur la plupart de ses sites qui proposent des services disponibles depuis le lieu de travail pour faciliter les actes de la vie quotidienne. Les prestataires retenus appliquent la charte CCES (Circuits Cours Economiques et Solidaires) avec la complicité de fournisseurs locaux.

2.Talents et Compétences

Dans un environnement en pleine mutation technologique ou le digital et la data prennent une dimension incontournable, le développement des compétences et la rétention des talents sont des facteurs clefs du succès identifiés comme des enjeux majeurs dans l'analyse de matérialité de LACROIX Group.

2.1.Formation

La formation des salariés est un axe fort qui contribue à la montée en compétence des collaborateurs et à leur valorisation à titre individuel. Elle est un facteur pour une implication efficace de chacun au sein du groupe et contribue à la réussite collective.

Chaque activité de LACROIX Group définit son plan annuel de formation en tenant compte des axes de développement stratégiques du groupe, des besoins formulés par les responsables et des souhaits exprimés par les salariés.

Le groupe a consacré 84 597 heures de formation en 2019 contre 54 800 heures en 2018 à la formation de ses équipes pour un budget proche de 800K€. Ces efforts accompagnent le développement de nouveaux process, l'introduction de nouveaux outils et applicatifs métiers, l'accompagnement à la digitalisation des outils ou encore la prises de nouvelles responsabilités.

Ces formations répondent également au maintien et à la transmission des expertises et des savoir- faire. Dans ce cadre l'activité LACROIX Electronics s'appuie sur son école de formation interne pour former les collaborateurs aux process très techniques de l'activité. Le pôle Signalisation de LACROIX City engage depuis maintenant deux ans une démarche d'école interne similaire pour la transmission des savoir-faire techniques en ateliers.

Au sein des activités de LACROIX Group les efforts de formation se répartissent comme suit :

	LACROIX City		LACROIX Environment		LACROIX Electronics	
	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)	Nombre d'heures	Budget (K€)
Formation dispensée	8 219	212	1 520	38	74 858	432



Bonnes pratiques

En 2019, LACROIX Group a mis en place trois parcours de formation diplômants destinés à faire évoluer la culture managériale

LACROIX's Corporate MBA destiné aux cadres dirigeants

LACROIX 's Visa Manager destiné aux managers intermédiaires

LACROIX 's Management Certificate destiné aux managers de proximité

Ces trois promotions 2019, concernent 37 collaborateurs mixant des profils de tous horizons (France et International). Elles partagent un socle commun fondé sur la vision, les valeurs et principales de management de LACROIX Group.

2.2. Développement du travail collaboratif

LACROIX Group se dote des moyens technologiques permettant à ses collaborateurs de créer des communautés de thématiques ou de métiers afin de partager les bonnes pratiques ou résoudre collectivement des problématiques identifiées.

LACROIX Group a ainsi déployé sur ces deux dernières années son réseau social d'entreprise (Yammer), les principales applications collaboratives proposées sous Office 365, et a engagé une démarche permettant à terme à chaque collaborateur d'être titulaire d'une



Bonnes pratiques

LACROIX Group a déployé sur chacun de ses sites des équipes de « Digifriends » appelées à renforcer la culture digitale du Groupe. Ces équipes interviennent de manière proactive ou en support aux utilisateurs sur les solutions digitales proposées.

Par ailleurs, deux communautés officielles ont été créées afin de renforcer les pratiques d'innovation et de collaboration au sein du de LACROIX Group.



LACROIX TECH

140 TALENTS MARKETING ET R&D ISSUS DES 3 ACTIVITÉS DU GROUPE LACROIX TECH est la communauté transverse qui porte l'innovation de LACROIX Group. Nous développons de nouvelles idées ensemble, pour aller plus vite et plus loin. Pour soutenir cette innovation permanente, nous avons créé notre propre catalyseur d'innovation : le LACROIX Lab. Au service de toute l'entreprise, le Lab profite de son autonomie et de son indépendance pour découvrir de nouvelles opportunités.



LACROIX FAB

LA FIERTÉ D'UN ADN D'INDUSTRIEL ISSU DES 3 ACTIVITÉS DU GROUPE. Notre histoire, notre culture, notre ADN : chez LACROIX Group, nous sommes des industriels avant tout. Nous souhaitons devenir le partenaire privilégié de nos clients, et être toujours plus proche d'eux pour mieux comprendre et satisfaire leurs attentes. LACROIX FAB est la communauté qui propage l'amélioration continue et construit l'industrie de demain.

Chaque début d'année LACROIX Group organise sa convention des managers. Cet événement regroupe jusqu'à 140 managers du Groupe pour échanger sur les résultats, les axes stratégiques et enjeux clefs du Groupe.



2.3. Soutien à la formation en apprentissage

LACROIX Group affirme son soutien à l'insertion des jeunes dans le monde du travail par une politique volontariste d'intégration par la voie de l'apprentissage en entreprise.

Ils sont 36 jeunes en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage en 2019 et 2 jeunes en volontariat international en entreprise (VIE) sont intégrés au sein des différentes entités du groupe.

En Tunisie, LACROIX Electronics met régulièrement en place des contrats d'initiation à la vie professionnelle (SIVP).

2.4. Lien avec les écoles et actions en faveur de l'enseignement

LACROIX Group permet à une cinquantaine d'écoles et établissements de formation de développer leur parcours de formation d'excellence au travers du versement de sa taxe d'apprentissage.

LACROIX Group développe également des partenariats privilégiés qui permettent aux jeunes d'intégrer les activités du groupe au terme de leur cursus. Des liens fidèles sont tissés avec ESEO Angers, Polytech Nantes, Supelec Rennes, l'université de Gdansk.

Les collaborateurs de LACROIX Group interviennent régulièrement auprès des écoles pour présenter leurs activités ou épauler de futurs diplômés dans le cadre d'ateliers école-entreprise. A titre d'exemples, LACROIX Electronics intervient dans les journées de simulation d'entretien organisées par L'ESEO, les étudiants de Polytech Nantes visitent régulièrement les ateliers de production du site de Montrevault sur Evre, LACROIX City intervient chaque année au forum de l'emploi organisé par la Région.



LACROIX Electronics en Pologne organise chaque année une opération « School close to work » : partenariat avec une grande école, les autorités locales et les organismes de formation locales qui a pour objectif d'orienter les formations techniques au plus près des besoins de l'entreprise et de permettre à des jeunes d'être épaulés dans leurs choix de formation et de carrière.

Des partenariats avec des sociétés d'insertion (INSERIM, Pôle Emploi Insertion) ou des associations locales (Cap Entreprises) nous permettent de présenter les métiers de l'industrie, d'accueillir des jeunes en mission d'intérim ou encore d'accompagner des jeunes sortis du système scolaire.

2.5. Intégration de nouveaux collaborateurs

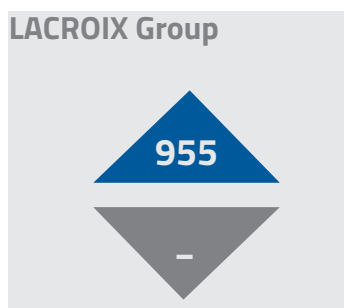


LACROIX Group veille à ce que chaque nouveau collaborateur s'intègre pleinement et partage les valeurs, la culture et l'environnement du groupe. LACROIX Group veille à ce que ses collaborateurs bénéficient d'un parcours d'intégration lui permettant une bonne compréhension des organisations, une assimilation des règles de sécurité et une sensibilisation aux attentes clients et aux normes qualité métiers.

Chaque année dans le cadre d'un rituel, une journée est consacrée à l'intégration de la nouvelle promotion des cadres en France. C'est l'occasion pour les participants de se connaître et d'obtenir des informations sur l'histoire et la stratégie de LACROIX Group et de faire connaître leur retour d'expérience d'intégration.

2.6. Chiffres clefs

Mouvements d'effectifs



Parmi les 955 collaborateurs qui ont rejoint LACROIX Group en 2019, 101 collaborateurs ont été intégrés dans le cadre des acquisitions réalisées sur l'exercice 2019.

Parmi les 843 qui ont quitté le LACROIX Group 653 étaient en contrats à durée définie. A noter que 347 collaborateurs ont été recrutés pour compenser des suspensions de contrats pour cause de congés maternité.

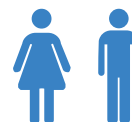
Le turnover de LACROIX Group diminue de 2 points en 2019 et atteint 8,8% contre 10,8% en 2018 et 13,3% en 2017.

L'essentiel des mouvements de personnel concerne le site de LACROIX Electronics en Pologne qui améliore son ratio de 3,5 points pour atteindre 11,5%. La baisse d'activité observée sur le site polonais en 2019 a contraint à un ajustement des effectifs au niveau de la charge. Pour autant les tensions sur le marché de l'emploi en Pologne restent très importantes et justifient les actions de fidélisation des collaborateurs mettant en œuvre une politique salariale en cohérence avec la situation du pays et des actions de rétention ciblées.

En Tunisie, suite à l'incendie de l'usine et l'arrêt des activités de production, LACROIX Group a pris toutes les mesures appropriées pour conserver ses effectifs et permettre une reprise d'activité la plus rapide possible. Parmi ces mesures, le maintien des rémunérations des

collaborateurs durant la période d'arrêt a fortement contribué à limiter le turnover. Il est de 4,7% en Tunisie sur l'exercice 2019 contre 3,1% en 2018

Embauches par catégorie socio-professionnelle



	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Total	521	461	434	508	955	969
Ouvriers	257	338	290	407	548	745
ETAM	155	74	117	87	272	161
Cadres	109	49	27	14	135	63

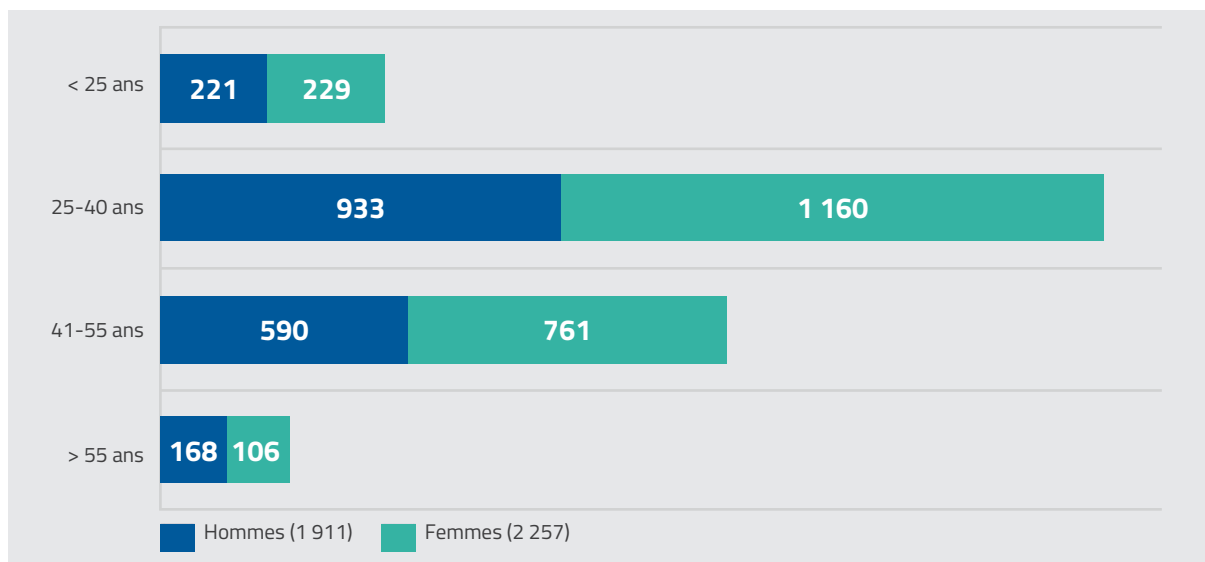
Les CDI et les CDD sont ici pris en compte - Les 101 collaborateurs intégrés dans le cadre des acquisitions de l'exercice sont ventilés dans le tableau ci-dessus

Répartition socio-professionnelle

	Cadres	Etam	Ouvriers
LACROIX Group	634 (15 %)	1 196 (29 %)	2 338 (56 %)
	489 (77 %)	662 (55 %)	760 (33 %)
	145 (23 %)	533 (45 %)	1 579 (67 %)

L'activité LACROIX Electronics a forte main d'œuvre manufacturière emploie principalement des femmes dans ses ateliers de fabrication.

Répartition des effectifs par tranche d'âge



L'effectif se caractérise par une population jeune et majoritairement féminine.

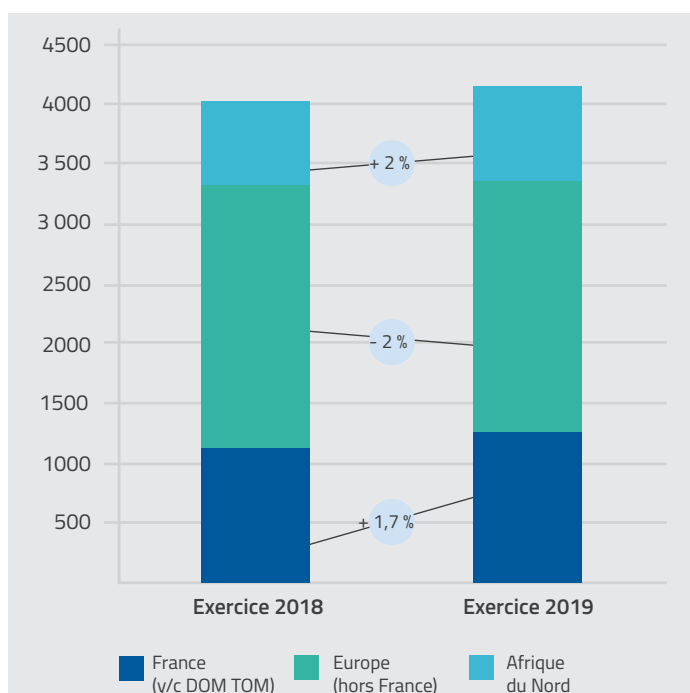
En 2019, 57% de l'effectif LACROIX Group a moins de 40 ans, dont 7% de l'effectif est âgés de moins de 25 ans.

Répartition par zones géographiques

L'histoire de LACROIX Group a débuté en France où se trouve sa structure de Direction. L'évolution des activités du groupe l'a conduit depuis quelques années à accompagner ses clients ou à conquérir de nouveaux marchés à l'international.

L'évolution de la répartition géographique des effectifs accompagne naturellement ce développement à l'international. En 2019, 71% des effectifs sont situés hors de France.

LACROIX Group est présent	
En Pologne	1 823 collaborateurs
En France	1 321 collaborateurs
En Tunisie	697 collaborateur
En Allemagne	211 collaborateurs
En Espagne	92 collaborateurs
En Belgique	15 collaborateurs
En Italie	7 collaborateurs
En Chine	1 collaborateur
A Singapour	1 collaborateur
Au Maroc	1 collaborateur



3. Partager et faire respecter une éthique des affaires et des comportements.

LACROIX Group s'est engagé à conduire ses activités selon des principes d'action et de comportements fondés sur le respect et l'intégrité. Ses exigences en matière de transparence et lutte contre la corruption ont été renforcées par les obligations promulguées par la Loi « SAPIN II ».

Les axes du plan Ambition 2020, notamment en matière de développement des affaires et de croissance internationale rendent encore plus impérieuses les exigences de LACROIX Group en matière d'éthique des affaires et des comportements, de lutte contre la corruption et de conformité.

LACROIX Group a renforcé ses dispositifs de gouvernance et de lutte contre la corruption et poursuit une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption dans toutes ses activités sur tous les territoires où elles exercent ses activités.

3.1. Lutte contre la corruption, réalisations 2019

LACROIX Group a conduit une démarche d'identification de l'évaluation de ses principaux risques conduisant à un renforcement de ses règles internes et à la mise à jour de ses codes de conduite « anti-corruption » et « concurrence ». Il a également défini des guides pratiques supports pour gérer les risques au quotidien.

LACROIX Group a également déployé une politique pour les invitations et cadeaux et s'est doté d'un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble de ses collaborateurs, permettant de signaler toutes déviances en matière de corruption ou de respects des règles fondamentales de protection des personnes.



Bonnes pratiques

La Direction juridique et Compliance de LACROIX Group a présenté sur chaque site le dispositif anti-corruption et formé les équipes les plus exposées aux sollicitations à des fins de corruption (ventes, achats...) au dispositif applicable. Au terme de l'exercice 2019, 365 collaborateurs ont été formés aux règles Compliance.

LACROIX Groupe procède à la validation des acquis par un système de certification en ligne. Au 30 septembre, 89% des effectifs exposés sont certifiés soit 321 personnes.



100%

des salariés exposés auront validé avec succès leur formation par test QCM

Objectif 2020

3.2. Choix des fournisseurs

LACROIX Group a établi une charte fournisseur qui précise l'ensemble de ses exigences en matières de respect de la personne humaine et de sa fonction, de respect des lois et notamment celles de la concurrence et de respect de l'environnement,

LACROIX Group a également défini des procédures d'évaluation des tiers les plus à risques avec lesquels ses activités interagissent.

Le choix des fournisseurs tient compte évidemment de leur performance économique, mais également de leur propre éthique, afin d'être cohérents avec notre volonté de nous intégrer dans une démarche de développement durable. Ainsi, nos fournisseurs sont

évalués selon des critères de Qualité, Sécurité et Environnement notamment pris en compte au regard de leurs certifications, leurs organisations spécifiquement mises en place pour garantir la qualité de leurs produits et services, et des mesures conduites pour limiter l'impact environnemental de leurs propres activités. Nos services achats, en partenariat avec nos services qualité, conduisent les diligences de vérification auprès de nos fournisseurs afin de s'assurer que nos exigences sont bien respectées. Ces audits peuvent aborder différents aspects, dont la capacité du fournisseur à répondre à notre besoin, ses compétences techniques, sa gestion du système qualité, son respect des règles environnementales et sa conformité avec la législation du travail.



Bonnes pratiques

Les équipes achats de LACROIX Electronics adressent à l'ensemble de leur fournisseurs un rappel de ce code de bonne conduite dans le cadre de leurs négociations annuelles. Ce documents est également adressé systématiquement à tous les nouveaux fournisseurs

3.3. Un engagement qualité total

Les démarches de certifications engagées par LACROIX Group garantissent à nos clients et aux consommateurs finaux de nos clients une qualité optimale de nos produits et solutions. Les certifications mises en place valident le respect des exigences qualité, industrielles et environnementales des procédés et process de fabrication.

	ISO 9001 (qualité générale)	IATF 16949 (secteur automobile)	ISO 13485 (secteur médical)	ISO 9100 (secteur aéronautique)	Part 21 G Part 145 (secteur aéronautique)	
Sites industriels						
Saint-Pierre-Montlimart (France - 49)	certifié		certifié	certifié	agréé	certifié
Saint - Herblain (France - 44)	certifié					certifié
Carros (France - 06)	certifié					certifié
Les Chères (France - 69)	certifié					certifié
Madrid (Espagne)	certifié					certifié
Willich (Allemagne)	certifié		certifié			certifié
Zriba (Tunisie)	certifié	certifié		certifié		certifié
Kwidzyn (Pologne)	certifié	certifié				certifié
Bureaux d'études						
Cesson-Sévigné (France - 35)	certifié	certifié	certifié	certifié		
Echirolles (France - 38)	certifié					
Quimper (France - 29)	certifié					
Willich (Allemagne)	certifié					

Ainsi, au sein de LACROIX Group, les sites travaillent d'une part dans le cadre de la certification ISO 9001 et d'autre part, pour les sites LACROIX Electronics, répondent à des certifications techniques spécifiques afin de garantir aux clients le respect des exigences de certains secteurs d'activité.

3.4. Egalité de traitement, non-discrimination

LACROIX Group, tant en France que sur l'ensemble des pays où il exerce son activité respecte les principes énoncés par les Conventions de l'OIT et notamment par les « Conventions Fondamentales » qui portent sur les droits fondamentaux au travail : liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

LACROIX Group emploie des collaborateurs aux profils divers et sur des horizons géographiques assez larges. Il y a donc un véritable enjeu à tenir compte de cette diversité et de cette multiculturalité, et à agir en faveur de l'égalité professionnelle et sans discrimination. LACROIX Group réaffirme son engagement à éliminer toute forme de discrimination en matière d'emploi et à promouvoir la diversité.

Dans le cadre d'accords d'entreprise et d'actions ciblées, LACROIX Group encourage la diversité au sein des équipes, définit des objectifs et moyens d'actions en faveur de l'égalité professionnelle Hommes-Femmes, soutient les personnes en situation de handicap et promeut l'emploi des personnes en situation de handicap au travers du versement d'une partie de la taxe d'apprentissage au GIRPEH et d'une manière plus générale lutte contre la discrimination professionnelle notamment dans la mise en œuvre de ses processus clefs tels qu'embauches, entretiens individuels, politique d'augmentations de salaires. En 2019, aucun cas de discrimination n'a été relevé.

3.5 Risques géopolitiques

Dans les pays exposés à des risques géopolitiques où il exerce des activités significatives de fabrication, LACROIX Group a mis en place un plan de sécurisation et de continuité d'activité assurant la continuité de ses engagements de livraison vis-à-vis de ses clients.

4. Être acteur du développement du tissu socio-économique des territoires

LACROIX Group exerce un rôle territorial important en termes d'emploi (directs ou indirects) et de développement régional.

LACROIX Electronics est un acteur économique majeur sur ses zones d'activité en France (employeur majeur de la communauté des Mauges avec 500 emplois directs), en Tunisie (second employeur de la zone économique d'activité de Zriba avec presque 700 emplois directs) et en Pologne (troisième employeur de la région de Kwidzyn avec 1 823 emplois directs). Elle y joue un rôle clef sur l'équilibre des territoires en zone rurale.

LACROIX City est un acteur significatif du bassin d'emplois nantais où elle emploie Presque 500 collaborateurs.

Sur chacune des zones d'activité où il exerce, LACROIX Group entend contribuer au développement économique, social et territorial au travers d'initiatives directes ou en soutien à des initiatives locales.

4.1. Développement économique



Trois collaborateurs de LACROIX Group sont détachés de façon permanente au sein de LACROIX Lab : structure implantée près de Rennes qui a pour mission de soutenir l'innovation au sein du groupe. En développant un réseau de partenaires, LACROIX Lab est un accélérateur d'innovation qui travaille pour découvrir de nouveaux usages et de nouvelles technologies. Partant des idées issues des équipes de LACROIX Group et de son écosystème, LACROIX Lab les fait germer pour leur permettre d'atteindre leur maturité. Des entreprises, start up, cluster, grandes écoles et universités, institutionnels... interagissent avec LACROIX Lab pour développer des idées et promouvoir des solutions innovantes. Très actif et très ouvert, LACROIX Lab organise des webinars, petits déjeuners, séances d'idéation... afin de partager des pratiques de travail en rupture et des solutions innovantes concrètes et déployables pour répondre aux enjeux et problèmes sociétaux d'aujourd'hui et de demain.



L'activité électronique représente plus de 66% du chiffre d'affaires du groupe. Six comités stratégiques de filière ont été labellisés par le Conseil national de l'industrie (CNI), le 28 mai 2018. L'un d'eux est désormais dédié à l'industrie électronique. Cette filière joue un rôle clef dans la transformation de toute l'industrie par sa dissémination dans tous les produits : l'électronique constitue le moteur d'innovation et le cœur technologique dans des secteurs comme l'aéronautique, l'automobile, la défense, le médical ou l'énergie. Elle est appelée à jouer un rôle clé dans la transformation numérique de toute l'industrie à travers la révolution de l'Internet des objets. Sous l'impulsion de Vincent BEDOUIN, PDG de LACROIX Group, le cluster « We Network », dont il est devenu le président, est engagé dans une réflexion sur sa propre transformation pour gagner en flexibilité, réactivité et compétitivité, et résorber le problème de pénurie de compétences qui freine son développement. Plusieurs collaborateurs de LACROIX Electronics, experts dans leur domaine, contribuent à la réflexion engagée par la filière dans le cadre d'ateliers organisés par We Network.

4.2. Promotion en faveur des métiers de l'industrie

LACROIX Group participe régulièrement à des événements permettant de mieux faire connaître les métiers de l'industrie et de renforcer le lien entre l'entreprise et ses parties prenantes et en premier lieu les écoles.

LACROIX Electronics poursuit en Pologne sa dynamique de coopération avec deux grandes écoles locales afin de promouvoir les métiers de l'industrie de l'électronique. A ce titre, dans le cadre de son programme School close to work, LACROIX Electronics apporte sa contribution au contenu des programmes techniques afin d'assurer les meilleurs débouchés d'emploi aux jeunes étudiants.



LACROIX Group ouvre régulièrement ses portes à des groupes d'étudiants dans le cadre de ses relations écoles. A ce titre LACROIX Electronics reçoit régulièrement des étudiants de l'ESEO, Ploytech Nantes ou autres écoles d'ingénieurs.



LACROIX Group reste fidèle à « la semaine de l'industrie » organisée par l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie. Dans ce cadre, les collaborateurs du Groupe interviennent auprès de professionnels de l'enseignement et d'étudiants pour des ateliers d'échanges et de conseils sur les parcours professionnels. Les activités de LACROIX Group participent également régulièrement au Forum des métiers organisés à proximité des différents sites.



Dans le cadre de la 12^{ème} édition de l'opération Professeurs en entreprises, l'une des actions phares menées par la fondation CGénial, LACROIX Group a ouvert ses portes à des enseignants du secondaire, des conseillers d'administration, chefs d'établissements et autres cadres de l'éducation nationale pour passer une demi-journée en entreprise et y découvrir des applications concrètes des disciplines enseignées à l'école.

Des ingénieurs et cadres de LACROIX Sofrel interviennent également régulièrement auprès d'écoles et établissements universitaires dans le cadre de programmes et formations techniques.

4.3. Lien et initiatives avec les populations locales



Acteur de la vie locale, LACROIX Group intervient au travers de participation à des événements ou d'initiatives en propre au plus près des populations locales et des acteurs territoriaux.

Les équipes de LACROIX City ont participé à la course Odysee organisée en faveur de la lutte contre le cancer du sein.



Acteur de son territoire, LACROIX Electronics a participé à l'opération « c'est quoi ton entreprise » organisé l'office du tourisme « une autre Loire ». Dans ce cadre, les collaborateurs de l'entreprise ont pu présenter leurs activités leurs savoirs faire .

LACROIX Group apporte le soutien à son activité LACROIX Electronics en Tunisie qui a engagé depuis plusieurs années la réfection d'une école maternelle à ZRIBA, commune située à proximité de son



usine où les enfants de ses collaborateurs sont scolarisés. Après la réfection d'une classe et la mise à niveau des moyens pédagogiques réalisées en 2016, la construction d'un espace de repos en 2017, les collaborateurs de LACROIX Electronics en Tunisie se sont investis dans la réalisation d'un espace de loisirs et d'études.



LACROIX Electronics en Allemagne a accueilli l'événement local « Business Backstage » avec comme sujet principal la digitalisation. En collaboration avec la ville de Willich, organisatrice de l'évènement, nous avons ouvert nos portes aux conférenciers et aux entreprises et associations voisines.

LACROIX Group sponsorise ou contribue à des activités culturelles locales comme la nuit des musées ou le « Movie Review Festival » à Kwidzyn en Pologne, le festival de théâtre « El Medina » à Zriba en Tunisie.

5. Impacts environnementaux

La mission d'équipementier technologique dans les domaines de la Smart City et du Smart Environment met LACROIX Group au cœur des problématiques de préservation de l'environnement. Les équipes LACROIX conçoivent ainsi des produits toujours plus intelligents pour réduire la pollution lumineuse dans les villes, pour mieux gérer la ressource eau, pour moins consommer d'énergie tout en rendant des services supplémentaires...

Dans son développement, LACROIX Group s'engage à réduire les impacts environnementaux de ses activités et à influencer les pratiques de ses parties prenantes.

A ce titre, l'ensemble du groupe mène une politique volontariste en matière environnementale conduisant à la certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de LACROIX Electronics, de LACROIX Sofrel et des pôles Signalisation, Traffic et Eclairage Public de LACROIX City.

Chacun de ces sites dispose d'une organisation lui permettant de suivre l'impact environnemental de ses activités et de mener à bien une veille réglementaire. Les différents indicateurs suivis permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures correctives et d'amélioration continue mises en place. Différentes actions de sensibilisation et de formation contribuent à l'implication des salariés dans le respect de l'environnement au quotidien (présentation aux nouveaux collaborateurs, affichage des principaux indicateurs...).

A ce titre, les activités du Groupe veillent à :

- Recycler les déchets générés et travailler à leur réduction
- Maitriser les consommations énergétiques et d'eau
- Utiliser des process respectueux de l'environnement
- Et d'une façon générale à réduire son empreinte carbone

5.1. Génération et recyclage des déchets ²

Les activités de LACROIX Group produisent des déchets de différentes natures, recyclés lorsque cela est possible.

LACROIX Group recycle 96% des déchets industriels qu'il génère en 2019. Chacune des activités a mis en place des actions visant à



optimiser le traitement et la valorisation des déchets générés.

Les prestataires de traitement sont retenus lorsqu'ils privilégient la valorisation énergétique des déchets recyclés.

Des actions sont conduites par chaque activités auprès des clients et des fournisseurs afin de limiter les déchets d'emballage et dématérialiser les documents papier générés.

L'augmentation des déchets industriels générés en 2019 est quasi stable par rapport à l'exercice précédent avec respectivement 1 484 tonnes contre

1 407 tonnes. Toutefois, le taux de recyclage progresse de 2,3% avec 96% de déchets recyclés

La génération de déchets industriels dangereux reste limitée et maîtrisée.

² Les déchets de bureau et de cantine, lorsqu'ils sont identifiables, ne sont pas pris en compte

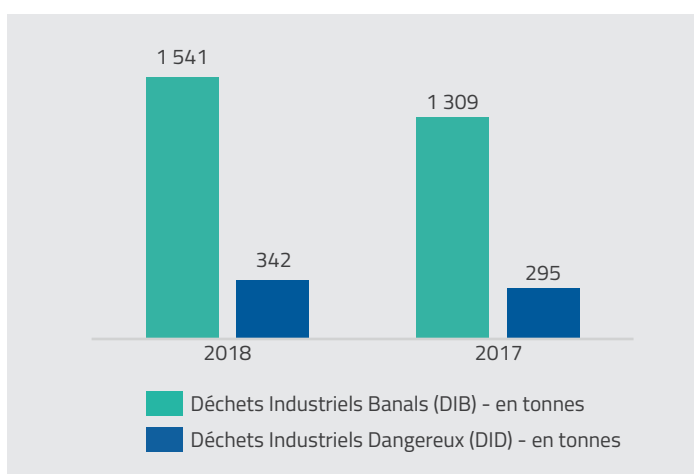


Bonnes pratiques

Le pôle Signalisation de LACROIX City à Saint Herblain a mis en place des logiciels d'imbrication permettant de limiter les chutes d'acier et de film plastique dans ses process de fabrication.

LACROIX Electronics en Pologne, site le plus important de LACROIX Group, recycle 100% de ses déchets industriels

5.2. Maitrise des consommations énergétiques



LACROIX Group conduit des actions et réalise des investissements sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie et accroître la performance énergétique de ses installations .

Les principaux investissements concernent les éclairages, le système de chauffage, ainsi que la gestion centrale du bâtiment (permettant de piloter et réguler les chaudières, aérothermes, voire même certaines machines).

LACROIX Group continue également d'investir dans des systèmes d'éclairage Led moins énergivores sur la plupart de ses sites pour réduire ses consommations d'énergie.

Consommations	2019	2018
Electricité (MWh)	18 407	19 735
Gaz (MWh)	6 280	6 940
Fioul (m ³)	0	1



5,5% de la consommation d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables

Par la mise en place d'outils de télégestion, LACROIX Electronics a réduit sa consommation de gaz de 14,5% en 2019 contribuant ainsi à la réduction de consommation globale du Groupe.

5.3. Emissions de CO2



Bonnes pratiques

Sur le site de LACROIX Electronics à Willich, en Allemagne, 100% de l'électricité est issue d'énergie renouvelable (certificat 2016-4030-004 - WSW-Energie : Emission factor zéro)

Les émissions de CO2 liées aux consommations présentées ci-dessus ont été estimées à partir de la base carbone de l'ADEME et s'élèvent à 10 563 tonnes en 2019 contre 11 402 tonnes en 2018 soit une réduction de 7% en cohérence les actions conduites sur la réduction des consommations d'Énergie.

Compte tenu des niveaux de fiabilité des données portant sur les facteurs d'émission d'une part, et de nos possibilités réduites d'actions d'autre part, nous sommes convenus de limiter notre communication aux émissions de CO2 liées à nos consommations énergétiques pour lesquelles notre pilotage s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

6.0. Symbiose, un projet en rupture.

Le projet Symbiose porté par LACROIX Group c'est la construction d'une unité industrielle du futur dédié à l'électronique et mêlant standards industriels 4.0, respect de l'environnement et épanouissement de ses collaborateurs dans une optique résolument tournée vers le monde, tout en renouvelant son ancrage territorial dans les Pays de la Loire.



Le projet SYMBIOSE concilie trois ruptures fondamentales avec l'industrie traditionnelle :

Premier axe : la disruption technologique et digitale pour s'imposer comme le fer de lance d'un renouveau de l'industrie en France, et comme le symbole européen d'une industrie électronique ouverte et collaborative, connectée à

son environnement local, régional et international.

Second axe : la responsabilité environnementale d'une construction pleinement connectée à son Smart Grid régional (énergie renouvelable), sachant intégrer les solutions intelligentes et durables les plus récentes (circuits courts, recyclage des intrants dans l'usine...).

Troisième axe : l'innovation sociale. Celle-ci passe par le choix de LACROIX Group de conserver et de créer des emplois qualifiés dans un territoire rural gage d'une réelle qualité de vie. Elle s'illustre encore par la décision du groupe de proposer formations, qualifications et accompagnements à ses équipes, dans un environnement où la digitalisation et l'autonomisation des tâches permettra de dédier le temps de travail de ses techniciens, ingénieurs ou opérateurs, à des missions valorisantes. Le tout en collaborant activement avec les start-ups, les écoles, les centres de recherche et les industriels de son territoire.

SYMBIOSE sera l'alliance entre innovations technologiques, respect humain et conscience environnementale.

MÉTHODOLOGIE ET CADRE DU RAPPORT

Les informations présentées sont établies à l'aide d'un protocole de reporting, disponible sur demande à l'adresse mail suivante : info@lacroix-group.com. Ce guide méthodologique interne au groupe détaille les définitions et méthodologies à appliquer, afin d'assurer l'homogénéité des informations consolidées.

Ce rapport RSE a été revu par l'Organisme Tiers Indépendant EY.

Au sujet du périmètre retenu :

- Les indicateurs sociaux et sociétaux portent sur 100% du périmètre. Les périmètres différents sont précisés.
- Les indicateurs environnementaux couvrent 95% du Chiffre d'Affaires consolidé du groupe et 95% des effectifs – les sites industriels et semi-industriels de plus de 50 salariés sont concernés. Sont non compris : le bureau d'études pour LACROIX Electronics, les filiales étrangères de distribution pour LACROIX Sofrel, les sociétés étrangères pour LACROIX City.
- Les acquisitions de l'exercice ne sont pas incluses dans le calcul des indicateurs sociaux et environnementaux à l'exception de l'information portant sur les effectifs de fin de période.
- Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes suivants : lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation responsable, équitable et durable ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport.

Le Groupe n'a pas mis en place de montage visant à réduire artificiellement sa charge d'imposition sur les sociétés ou à transférer ses résultats fiscaux dans des pays à fiscalité réduite.

LACROIX Group suit les contributions fiscales par pays des entités ou il est implanté.

La documentation des prix de transfert est suivie et actualisée régulièrement, elle fait l'objet d'audit et de contrôle.

A ce titre, l'évasion fiscale ne constitue pas un risque pour LACROIX Group.

La période de reporting correspond à l'exercice fiscal, soit du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019. La base comparative mentionnée correspond donc à la période du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à St Herblain

Le 13 janvier 2020

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560	3 766 560
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 806 402	2 513 387	3 184 417	4 155 210	6 098 794
- Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12 137 769	7 583 139	5 251 254	4 040 601	3 652 372
- Impôts sur les bénéfices	-3 136 756	-3 062 331	-3 645 286	-3 575 140	-4 619 761
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 183 457	10 431 958	8 791 007	7 193 223	8 578 017
- Résultat distribué (1)	1 506 624	1 506 624	2 259 936	2 711 923	3 389 904
RÉSULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,06	2,83	2,36	2,02	2,20
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,03	2,77	2,33	1,91	2,28
- Dividende attribué à chaque action	0,40	0,40	0,60	0,72	0,90
PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	7	7	12	27
- Montant de la masse salariale de l'exercice	856 086	1 091 910	1 336 721	1 633 085	2 592 440
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales....)	463 549	564 517	667 341	784 637	1 411 738

(1) Projet d'affectation de résultat pour l'exercice 2018/2019

Fait à St Herblain

le 13 Janvier 2020

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2019

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
 - Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du même code.
 - Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
 - Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité.
 - Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du même code avec les limites précisées dans la Déclaration.
 - Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
 - Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe 1 :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une entité contributrice, LACROIX Electronics Poland, qui couvre 44 % des effectifs et 35 % des consommations d'énergie.
 - Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe 1.
 - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.
- Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre septembre 2018 et janvier 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, de la QHSE, de la Supply Chain et de l'Environnement.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Concernant le risque identifié relatif aux approvisionnements, les politiques, plans d'actions et indicateurs restent à définir et à déployer.

Paris-La Défense, le 13 janvier 2020

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé développement durable

Jean-François Bêlorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIALES	
Informations quantitatives	Informations qualitatives
Nombre d'employés Nombre de CDI et CDD Nombre de départs Taux d'absentéisme Nombre de jours d'absence Nombre de jours travaillés Taux de fréquence des accidents du travail et de maladies liées au travail Nombre d'accidents du travail Taux de gravité des accidents et maladies du travail Nombre de jours perdus à cause des accidents du travail Nombre total d'heures travaillées	La satisfaction des salariés La santé et sécurité des salariés (actions de prévention, formations) Les résultats des politiques de développement des compétences internes (plan de formation)
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
Informations quantitatives	Informations qualitatives
Production des déchets non toxiques Taux de récupération des déchets Consommation d'électricité Consommation de carburant Consommation de gaz Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie (tonnes de CO2 équivalent)	La certification ISO 14001 Les démarches de recyclage des déchets auprès des fournisseurs qualifiés Les traitements spécifiques liés aux déchets dangereux
INFORMATIONS SOCIÉTALES	
Informations quantitatives	Informations qualitatives
	L'impact de l'entreprise sur le territoire et le développement d'un tissu socio-économique La contractualisation fournisseurs et clients L'éthique des affaires et des comportements (politique de lutte contre la corruption, programme Global Compact).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group (Anciennement LACROIX S.A.)

Exercice clos le 30 septembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LACROIX Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 7.1 « Changements comptables » de l'annexe des comptes consolidés qui mentionne la première application au 1er octobre 2018 de la norme IFRS 15 « Produit des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », dont les modalités et les incidences sont présentées dans la note 6.2.1 « Principes généraux »

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 30 septembre 2019, les écarts d'acquisition s'élèvent en valeur nette à K€ 37.679.

Comme indiqué dans les notes 6.4.4 et 8.1 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable des écarts d'acquisition

de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par votre société est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs calculés sur des plans à 5, 7 ou 10 ans, d'un taux d'actualisation de 8,4 % et d'un taux de croissance à l'infini de 1,7%.

L'appréciation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Notre réponse

Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Nous avons inclus un spécialiste en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous aider à réaliser ces différentes analyses.

- Nous avons apprécié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché.
- Nous avons examiné les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses du marché sous-jacentes, du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini.
- Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des provisions pour litiges avec des collectivités

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 8.12 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe est engagé au 30 septembre 2019 dans des litiges avec des collectivités concernant des prétendus préjudices qui auraient été subis pendant la période pour laquelle des sociétés du groupe ont été condamnées pour entente en 2010.

Le montant total des provisions comptabilisées s'élève à K€ 11.139 au 30 septembre 2019.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux,

réalisés en incluant un spécialiste en droit public, ont notamment consisté à :

- apprécier l'analyse des risques effectuée par le groupe et les hypothèses retenues pour estimer le montant des provisions au regard de la documentation correspondante et notamment des consultations écrites des expertises indépendantes ;
- procéder à une évaluation des hypothèses retenues par le groupe au regard de la jurisprudence existante pour les dossiers en contentieux jugés équivalents

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre assemblée générale du 28 mars 1997 pour le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C. et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 30 septembre 2019, le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C. était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé

ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 13 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.
Jérôme BOUTOLLEAU

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de GASTINES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société LACROIX GROUP
(ANCIENNEMENT LACROIX S.A.)

Exercice clos le 30 septembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LACROIX Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des prêts

Risque identifié

Au 30 septembre 2019, les titres de participation s'élèvent à K€ 75.024 en valeurs brutes et K€ 68.524 en valeurs nettes. Comme indiqué dans la note 3.2.3 de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à leur valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des prêts est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'usage.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté notamment à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- évaluer les hypothèses opérationnelles utilisées pour l'établissement des prévisions d'activités et des résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;

examiner la cohérence entre la valeur d'usage ainsi déterminée et la valeur recouvrable retenue dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe ;

vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage réalisés par votre société pour les valeurs jugées significatives.

Vérification du rapport de gestion, des autres documents sur la situation financière et les comptes et des informations relevant du rapport sur le gouvernement d'entreprise adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés

contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Lacroix Group par votre assemblée générale du 28 mars 1997 pour le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C. et du 18 mars 2009 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres. Au 30 septembre 2019, le cabinet ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C. était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année.

Antérieurement, le cabinet Exco Atlantique (acquis par ERNST & YOUNG Audit et renommé ERNST & YOUNG Atlantique en 2008) était commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité

d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

La Roche-sur-Yon et Nantes, le 13 janvier 2020

Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.
Jérôme BOUTOLLEAU

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas de GASTINES

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société LACROIX Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée

générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention ou de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la S.A.S. Vinila Investissements, actionnaire majoritaire de votre société.

Personnes concernées : M. Vincent BEDOUIN (Président-Directeur Général de votre société et Président de la S.A.S. Vinila Investissements), M. Nicolas BEDOUIN (Directeur Général Délégué de votre société et membre du Conseil de Surveillance de la S.A.S. Vinila Investissements) et Mme Marie-Reine BEDOUIN (Membre du Conseil d'Administration de votre société et Présidente du Conseil de Surveillance de la S.A.S. Vinila Investissements).

Nature et objet

Poursuite de la convention d'animation autorisée par votre conseil de surveillance le 29 décembre 2009 conclue avec la S.A.S. Vinila Investissements moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de € 140.000.

Modalités

La charge comptabilisée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'est élevée à € 140.000.

Fait à LA ROCHE-SUR-YON et à NANTES, le 13 janvier 2020
Les Commissaires aux Comptes

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL – A.R.C.
Jérôme BOUTOLLEAU
Associé

ERNST & YOUNG et Autres
Stanislas DE GASTINES
Associé

TEXTE DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Du 17 Février 2020

Première Résolution

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesquelles se traduisent par un bénéfice net de 8,6 millions d'euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 40 248 euros et qui ont généré une imposition d'un montant de 13 416 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, lesquelles se traduisent par un bénéfice net de 10,6 millions d'euros.

Troisième Résolution

Affectation du résultat et distribution de dividendes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de 8 578 017,40 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 comme suit :

A titre de dividendes aux actionnaires	3 389 904,00 euros
Soit 090 euros par action	
Au compte «autres réserves»	5 000 000,00 euros
qui s'élève ainsi à 75,9 millions euros.	
Le solde au compte « report à nouveau »	188 113,40 euros
Qui s'élèverait ainsi à	1 899 912,43 euros

étant entendu que ce dernier montant sera majoré de la fraction des dividendes correspondant aux actions détenues par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres.

Il résulte de cette affectation que les capitaux propres de la société s'élèvent à 108 956 439 euros, avant fraction des dividendes des actions propres détenues par la société.

Le paiement du dividende sera effectué au siège de la société le **16 avril 2020**.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés des modalités suivantes :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou «flat tax») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal

de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
- le dividende proposé est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes en France.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2014 - 2015	0,4	1 427 297	3 766 560	3 568 242
2015 - 2016	0,4	1 506 624	3 766 560	3 569 577
2016 - 2017	0,6	2 142 590	3 766 560	3 570 984
2017 - 2018	0,72	2 711 923	3 766 560	3 578 026

Quatrième Résolution

Approbation des conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies et qu'aucune convention visée à l'article L. 225-86 dudit Code n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cinquième Résolution

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2018 à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Sixième Résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Vincent BEDOUIN, Président Directeur Général, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Septième Résolution

Approbation des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2019 à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué de la Société tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

Huitième Résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les éléments de la politique de rémunération applicable à Monsieur Nicolas BEDOUIN, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport financier annuel de la Société.

rapport de gestion du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société aux fins :

- d'assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'AMF,
- de procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe, plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux mandataires et salariés et dans le cadre de dispositions légales.
- de permettre l'annulation en tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par Assemblée générale extraordinaire

Cette autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 176 461 (soit 4,68% du capital). L'Assemblée Générale décide que le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 40 euros (soit un montant global maximal de 7,06 millions d'euros destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront achetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par bloc de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social, soit 376 656 actions.

Le Conseil d'Administration donnera chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire, les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

Neuvième Résolution

Fixation du montant annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, fixe pour l'exercice en cours à 70 000 euros le montant maximum de la somme à répartir entre les membres du Conseil d'administration, à titre de jetons de présence

Dixième Résolution

Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat d'actions de la Société

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du

Onzième Résolution

Pouvoirs pour effectuer les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



02

ÉLÉMENTS
COMPTABLES
& FINANCIERS
(comptes consolidés)

1. Bilan consolidé

En K€	Actif	Note n°	Exercice 2019 12 mois	Exercice 2018 12 mois
Actifs non courants				
	Goodwill	8.1	37 679	15 904
	Immobilisations Incorporelles	8.2	4 599	3 205
	Immobilisations Corporelles	8.3	53 319	52 853
	Actifs financiers non courants	8.4	6 987	3 676
	Participations dans les entreprises associées	8.5	7	16
	Actifs d'Impôt différé	8.19	5 620	3 370
Total des actifs non courants			108 211	79 024
Actifs courants				
	Stocks et en-cours	8.7	82 612	78 037
	Créances clients	8.8	102 420	99 549
	Autres créances	8.9	20 426	17 322
	Instruments financiers actif	9.1.1/9.1.2	9	605
	Trésorerie et équivalents	8.10	13 542	17 699
Total des actifs courants			219 009	213 212
Actifs des activités destinées à être cédées				
TOTAL DE L'ACTIF			327 219	292 236
En K€	Passif	Note n°	Exercice 2019 12 mois	Exercice 2018 12 mois
Capitaux propres				
	Capital	8.11	25 000	25 000
	Primes		3 455	3 455
	Réserves consolidées		57 319	63 445
	Résultat consolidé		10 616	8 233
	Capitaux propres (part du Groupe) :	4	96 390	100 133
	Intérêts minoritaires :	4	6 809	282
Total des Capitaux propres			103 200	100 415
Passifs non courants				
	Provisions non courantes	8.12	33 602	25 320
	Dettes financières à long terme	8.13	34 818	22 244
	Dettes issues de regroupements d'entreprises	7.2	6 281	
	Passifs d'Impôt différé	8.19	199	15
Total des Passifs non courants			74 901	47 579
Passifs courants				
	Dettes financières à court terme	8.13	35 452	29 945
	Dettes fournisseurs	8.14	71 314	78 195
	Instruments financiers passif	9.1.1/9.1.2	21	
	Autres dettes	8.14	42 330	36 103
Total des Passifs courants			149 118	144 242
Passifs des activités destinées à être cédées				
TOTAL DU PASSIF			327 219	292 236

2. État du Résultat Global

2.1 Compte de résultat

En K€	Note n°	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'affaires	9.2	481 591	468 287
Autres produits de l'activité		1 958	500
Achats consommés		(279 272)	(279 074)
Charges de personnel	8.15	(122 791)	(112 272)
Sous-traitance et Charges externes		(43 541)	(49 221)
Impôts et taxes		(4 178)	(5 363)
Dotations aux amortissements et provisions	8.16	(9 481)	(10 569)
Variations de stocks et de produits en cours		(3 587)	2 665
Autres produits et charges courants		62	72
Résultat opérationnel courant	9.2	20 759	15 025
Autres produits et charges opérationnels	8.17	(4 414)	(2 996)
Dépréciation du goodwill	8.1	0	0
Résultat opérationnel		16 345	12 028
Charges et produits financiers	8.18	(1 039)	(960)
Charges d'impôts	8.19	(4 175)	(2 566)
Mise en équivalence	8.5	(3)	(4)
Résultat net		11 127	8 498
Résultat net - Part des minoritaires	4	511	265
Résultat net - Part du Groupe		10 617	8 233
Résultat de base par action (en €)		2,97	2,30
Résultat dilué par action (en €)		2,94	2,27

2.2 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres

En K€	Note n°	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net		11 127	8 498
Ecart de conversion		(528)	19
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		(408)	98
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies		(2 752)	291
Total des gains et des pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres (1)		(3 687)	408
Résultat net et Gains et pertes comptabilisés directement dans les capitaux propres	4	7 440	8 906
Dont part du Groupe		6 930	8 640
Dont part des Intérêts minoritaires		511	265

(1) Montant Net d'impôt

3. Tableau des flux de trésorerie

En K€	Note n°	Exercice 2019	Exercice 2018
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net de l'ensemble consolidé		11 127	8 498
- Charge d'impôts de la période		4 175	2 566
Résultat avant impôts de l'ensemble consolidé		15 302	11 064
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions		13 786	10 688
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	8.17	(2 947)	31
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		3	4
- Charges et produits calculés liés aux variations de juste valeur		254	(336)
Impôts payés		(4 370)	(727)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		22 028	20 724
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(15 709)	(10 009)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		6 319	10 715
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(11 719)	(10 916)
Acquisitions d'immobilisations financières		(1 737)	(2 205)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	8.17	4 874	446
Incidence des variations de périmètre		(16 327)	(122)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(24 909)	(12 797)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires		(2 940)	(2 520)
Augmentations de capital en numéraire		7	0
Variation des autres fonds propres		(17)	80
Emissions d'emprunts		20 681	14 571
Remboursements d'emprunts		(8 395)	(14 231)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		9 336	(2 100)
Incidence des variations de cours des devises		(311)	(60)
Variation de trésorerie		(9 565)	(4 242)
Trésorerie d'ouverture		1 708	878
Reclassement		0	5 072
Trésorerie de clôture	8.5	(7 857)	1 708

4. Variation des Capitaux propres

En K€	Situation à la clôture	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres		Total Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL capitaux propres
						Écarts de conversion	Titre de l'entreprise consolidante			
Exercice 30/09/2017		25 000	3 455	61 791	8 026	(1 037)	(3 777)	93 459	298	93 756
Affectation du résultat de l'exercice				8 026	(8 026)					
Distributions de Dividendes				(2 238)				(2 238)	(282)	(2 520)
Variation des actions propres				21			60	80		80
Attribution gratuite d'actions				192				192		192
Résultat de l'exercice					8 233			8 233	265	8 498
Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres				389		19		408		408
Résultat net et Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres				389	8 233	19		8 640	265	8 906
Autres mouvements										
Exercice 30/09/2018		25 000	3 455	68 180	8 233	(1 018)	(3 717)	100 133	281	100 415
Changement de méthode IFRS 15 (net d'IS)				(1 722)				(1 722)		(1 722)
Au 01/10/2018		25 000	3 455	66 458	8 233	(1 018)	(3 717)	98 411	281	98 692
Affectation du résultat de l'exercice				8 233	(8 233)					
Distributions de Dividendes				(2 661)				(2 661)	(279)	(2 940)
Variation des actions propres				(205)			188	(17)		(17)
Attribution d'actions gratuites				15				15		15
Résultat de l'exercice					10 617			10 617	511	11 127
Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres				(3 159)		(528)		(3 687)		(3 687)
Résultat net et Gains et pertes comptabilisées directement dans les capitaux propres				(3 159)	10 617	(528)		6 930	511	7 440
Intérêts minoritaires issus d'opérations de regroupements d'entreprises				(6 289)				(6 289)	6 296	8
Autres mouvements										
Exercice 30/09/2019		25 000	3 455	62 393	10 617	(1 546)	(3 529)	96 390	6 809	103 199

5. Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Société et forme juridique	Siège social	Périmètre Fiscal	Exercice 2019	
			Méthode consolidation	% intérêt
SOCIETE CONSOLIDANTE LACROIX GROUP*	ST HERBLAIN	1	MERE	100,00%
SOCIETES INTEGREES LACROIX NORTH AMERICA	DELAWARE, USA		IG	100,00%
LACROIX 2	ST HERBLAIN		IG	100,00%
Activité LACROIX Electronics				
AUSY-LACROIX ELECTRONICS	VERN SUR SEICHE		ME	50,00%
LACROIX ELECTRONICS FRANCE	SAINT-PIERRE-MONTLIMART	1	IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS zoo	POLOGNE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNISIE	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS TUNIS	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS SERVICE TUNISIE	TUNISIE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS GmbH	ALLEMAGNE		IG	100,00%
LACROIX ELECTRONICS SOLUTIONS	CESSON-SÉVIGNÉ	1	IG	100,00%
Activité LACROIX Environment				
LACROIX ENVIRONMENT	ST HERBLAIN	1	IG	100,00%
LACROIX SOFREL	VERN SUR SEICHE	1	IG	100,00%
LACROIX SOFREL srl	ITALIE		IG	100,00%
LACROIX SOFREL ESPANA*	ESPAGNE		IG	100,00%
LACROIX ENVIRONMENT SINGAPOUR	SINGAPOUR		IG	100,00%
LACROIX ENVIRONMENT GmbH	ALLEMAGNE		IG	70,00%
SAE IT Systems GmbH & Co KG	ALLEMAGNE		IG	70,00%
Activité LACROIX City				
LACROIX CITY	ST HERBLAIN	1	IG	100,00%
LACROIX CITY SAINT HERBLAIN*	ST HERBLAIN	1	IG	99,86%
LACROIX CITY CARROS*	ST HERBLAIN	1	IG	100,00%
LACROIX CITY MADRID*	ESPAGNE		IG	100,00%
LACROIX CITY NORTE*	ESPAGNE		IG	99,86%
LACROIX CITY CENTRO*	ESPAGNE		IG	99,86%
LACROIX PACIFIC	NOUMÉA		IG	99,86%
LACROIX OCEAN INDIEN	LE PORT	1	IG	99,86%
LACROIX MAYOTTE	MAMOUDZOU	1	IG	99,86%
LACROIX TRAFIC CAMEROUN	CAMEROUN		IG	99,86%
LACROIX CITY LES CHERES*	LES CHÈRES	1	IG	100,00%
LACROIX 3	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,86%
LACROIX 7	SAINT HERBLAIN	1	IG	99,86%
LACROIX CITY PLOUFRAGAN*	CRÉTEIL	1	IG	100,00%
LTI SUD EST	CARROS		IG	0,00%

Méthodes de Consolidation

IG : Intégration globale - ME : Mise en Equivalence

IG = Intégration globale et ME = mise en équivalence.

(1) Société clôturant au 31 décembre / (2) Entité Ad hoc

*LACROIX Group anciennement LACROIX SA
*LACROIX CITY SAINT HERBLAIN anciennement LACROIX Signalisation;
*LACROIX CITY CARROS anciennement LACROIX Traffic
*LACROIX CITY LES CHERES anciennement LACROIX SOGEXI
*LACROIX CITY PLOUFRAGAN anciennement Neavia Technologies
*LACROIX CITY NORTE anciennement LACROIX Norte

*LACROIX CITY MADRID anciennement LACROIX Traffic SAU
*LACROIX CITY CENTRO anciennement LACROIX Senalizacion

*LACROIX SOFREL ESPANA anciennement Sofrel Espana

La société ISVIAL consolidée par mise en équivalence au 30/09/2018 est sortie du périmètre sur cet exercice suite à sa dissolution.

(1) (2)

6. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Informations générales sur l'entreprise

Cotée sur Euronext Paris, Compartiment C, LACROIX Group est une société anonyme de droit français.

Les activités et l'organisation du groupe sont présentées dans le rapport de gestion.

6.2 Référentiel comptable

6.2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont présentés pour la période close au 30 septembre 2019 en appliquant la totalité des normes IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/finance/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces méthodes sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 30 septembre 2018.

Textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018)

Première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 Instruments financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, remplace la norme IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle introduit de nouvelles exigences relatives à la classification et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Le Groupe a adopté au 1er octobre 2018 la norme IFRS 9. Aucun impact significatif sur les états financiers n'a été identifié.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

Le reclassement des instruments financiers dans les catégories d'IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur leurs bases d'évaluation respectives. Chaque catégorie d'actifs financiers a été classée en fonction du modèle de gestion appliqué par le Groupe à ces actifs.

La norme IFRS 9 a conservé l'essentiel des dispositions d'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers qui demeurent principalement évalués au coût amorti, à l'exception de cas spécifiques pour lesquels le Groupe n'est pas concerné.

Dépréciation des actifs financiers

Au 1er octobre 2018, la direction a examiné et évalué les actifs financiers du Groupe, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. Aucun impact significatif n'a été identifié.

Comptabilité de couverture

Conformément aux mesures de transition proposées par IFRS 9, le Groupe a appliqué les dispositions en matière de comptabilité de couverture de manière prospective à compter de sa date de première application, soit le 1er octobre 2018. Les opérations du Groupe qualifiées comme entrant dans le périmètre d'application de la comptabilité de couverture sous IAS 39 le sont également sous IFRS 9 et aucun rééquilibrage des relations de couverture n'a été nécessaire au 1er octobre 2018. Les relations de couvertures restent effectives sous IFRS 9. Aucun impact significatif n'a été identifié.

Première application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »

Le 29 octobre 2016, l'Union européenne a adopté la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2018. Cette nouvelle norme comptable se substitue dès lors à la norme IAS18 – Production des activités ordinaires et IAS11 – Contrats de constructions.

Cette nouvelle norme a été appliquée par le groupe à compter des exercices ouverts le 1er octobre 2018.

Choix de la méthode de transition

Le groupe a fait le choix de la méthode rétrospective simplifiée avec un impact cumulé des effets de la norme enregistré dans les réserves consolidées au 1er Octobre 2018.

Impacts sur le retraitement des capitaux propres au 1er Octobre 2018

Suite à l'analyse de chacune des sources de revenus du groupe selon le modèle en 5 étapes de la norme le groupe a abouti aux conclusions qualitatives et quantitatives suivantes :

- La norme IFRS 15 impose, dans certaines situations, la

segmentation des contrats en obligations de performance distinctes, avec des taux de marge différenciés. Pour le groupe c'est notamment le cas de certains contrats combinant fourniture de matériel et services facturables ou gratuits à venir (« droits significatifs »). L'impact de ce changement induit par la norme a toutefois été considéré comme non significatif par rapport aux pratiques antérieures.

- Certaines prestations de pré-production ne sont plus considérées selon IFRS 15 comme générant du revenu en elles-mêmes lorsqu'elles ne sont qu'une « activité inévitable » à la réalisation d'une seule obligation de performance correspondant à la production en série de pièces. Le chiffre d'affaires et la marge ne devant être alors reconnus qu'au fur et à mesure de la vente effective de ces pièces. L'impact de ce changement induit par la norme a toutefois été considéré comme non significatif par rapport aux pratiques antérieures.
- IFRS 15.35 prévoit dorénavant des critères pour démontrer le transfert du contrôle progressif des biens et des services au client et reconnaître le chiffre d'affaires à l'avancement. Plus précisément, selon la norme il est désormais nécessaire de démontrer soit que le client consomme des avantages du service au fur et à mesure de la performance du groupe soit que le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction ou alors que les biens ou les prestations vendus n'ont pas d'usage alternatif pour le vendeur et que ce dernier dispose d'un droit exécutoire à paiement au titre des travaux réalisés à date (correspondant aux coûts encourus à date, plus une marge raisonnable), en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance du groupe.

L'analyse du portefeuille de contrats du Groupe a conduit à confirmer que, pour la majorité des « contrats long terme » en cours, les critères définis par la norme IFRS 15 étaient satisfaits et restent donc comptabilisés à l'avancement par les coûts sans changement par rapport aux pratiques antérieures.

Cependant, certains contrats du groupe ne répondent à aucun des trois critères prévus par IFRS 15.35 entraînant en conséquence le passage d'une reconnaissance à l'avancement à une reconnaissance à une date donnée du chiffre d'affaires et de la marge pour ces contrats spécifiques. L'impact cumulé (net d'impôts différés) sur les capitaux propres d'ouverture au 01 octobre 2018 de ce changement s'élève à 1 722k€. L'impact sur les exercices s'achevant au 30 septembre 2018 et 30 septembre 2019 sont respectivement de -965k€ et +266k€ présentés en détail dans la note 6.2.1.1 ci-dessous.

Impacts sur la présentation du bilan et du compte de résultat

- IFRS 15.70 indique que les paiements et crédits accordés aux clients doivent être traités comme une réduction du prix des contrats de vente auxquels ils se rattachent, et doivent donc être constatés en diminution du chiffre d'affaires. Avant IFRS 15 le groupe présentait ces paiements en charge avec une contrepartie au passif du bilan consolidé (provisions risques et charges). 860k€ ont ainsi été reclassés en diminution de provision risques et charges au poste de créances clients au 1er octobre 2018 (l'impact de présentation au compte de résultat au 30 septembre 2018 est considéré non significatif)

Autres textes adoptés par l'Union européenne (application obligatoire aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2018)

- IFRIC 22 'Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée'
- IFRS 2 (Amendement) 'Paiement fondé sur des actions'
- Cycle annuel d'amélioration des normes IFRS (2012-2014)

Ces textes n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne ou d'application obligatoire aux périodes ouvertes postérieurement au 1er janvier 2019 :

- IFRIC 23 (Amendement), 'Incertitude relative aux traitements fiscaux'

IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est d'application obligatoire pour le Groupe au 1er Octobre 2019, en remplacement de la norme IAS 17. Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée de cette norme au 1er octobre 2018.

La norme IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droit d'utilisation » et un passif « Dette de location ».

En méthode de transition, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée. Par conséquent, l'information comparative ne sera pas retraitée à la date de transition ; le Groupe n'attend pas d'impacts significatifs sur la situation nette à l'ouverture.

Lors de la première application de IFRS 16 aux contrats de location simple, le droit d'utilisation sera généralement mesuré au montant de la dette de location actualisée. Le Groupe a décidé d'exempter de ces modalités de reconnaissance les contrats de location de courte durée ainsi que les contrats de location de faible valeur dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme.

Les contrats de location du Groupe relèvent principalement des actifs immobiliers, des voitures de fonction et dans une moindre mesure d'autres équipements.

L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers consolidés du Groupe est toujours en cours.

Reclassement comptable

Le groupe a opéré sur l'exercice 2019 un reclassement comptable de la charge de CVAE qui était auparavant enregistrée en « impôts et taxes » et qui est désormais comptabilisée en « charges d'impôts ».

Celui-ci a été réalisé dans l'optique de fournir aux lecteurs des états financiers une information plus pertinente, notamment au regard des pratiques adoptées par des groupes similaires au LACROIX Group

Le montant de la CVAE est de 1 203k€ au 30 septembre 2019 (présenté en « charges d'impôts ») et 1 057k€ au 30 septembre 2018 (présenté en « impôts et taxes »)

6.2.1.1 Etats financiers retraités

Les tableaux ci-après reflètent les différents impacts des changements liés à l'application d'IFRS 15 tels décrits en 6.2.1

Compte de résultat au 30 Septembre 2018:

En K€	30 septembre 2018 publié	Retraitement IFRS 15	30 septembre 2018 retraité
Chiffre d'affaires	468 287	(2 705)	465 582
Autres produits de l'activité	500		500
Achats consommés	(279 074)		(279 074)
Charges de personnel	(112 272)		(112 272)
Sous-traitance et Charges externes	(49 221)		(49 221)
Impôts et taxes	(5 363)		(5 363)
Dotations aux amortissements et provisions	(10 569)		(10 569)
Variations de stocks et de produits en cours	2 665	1 365	4 030
Autres produits et charges courants	72		72
Résultat opérationnel courant	15 025	(1 340)	13 685
Autres produits et charges opérationnels	(2 996)		(2 996)
Dépréciation du goodwill	0		0
Résultat opérationnel	12 028	(1 340)	10 688
Charges et produits financiers	(960)		(960)
Charges d'impôts	(2 566)	375	(2 191)
Mise en équivalence	(4)		(4)
Résultat net	8 498	(965)	7 534
Résultat net - Part des minoritaires	265		265
Résultat net - Part du groupe	8 233	(965)	7 268
Résultat de base par action (en €)	2,30	(0,27)	2,03
Résultat dilué par action (en €)	2,27	(0,27)	2,00

Compte de résultat au 30 Septembre 2019 :

En K€	30 septembre 2019 publié	Retraitement IFRS 15	30 septembre 2019 retraité (hors IFRS 15)
Chiffre d'affaires	481 591	(1 093)	480 498
Autres produits de l'activité	1 958		1 958
Achats consommés	(279 272)		(279 272)
Charges de personnel	(122 791)		(122 791)
Sous-traitance et Charges externes	(43 541)		(43 541)
Impôts et taxes	(4 178)		(4 178)
Dotations aux amortissements et provisions	(9 481)		(9 481)
Variations de stocks et de produits en cours	(3 587)	724	(2 863)
Autres produits et charges courants	62		62
Résultat opérationnel courant	20 759	(369)	20 390
Autres produits et charges opérationnels	(4 414)		(4 414)
Dépréciation du goodwill	0		0
Résultat opérationnel	16 345	(369)	15 976
Charges et produits financiers	(1 039)		(1 039)
Charges d'impôts	(4 175)	103	(4 072)
Mise en équivalence	(3)		(3)
Résultat net	11 127	(266)	10 862
Résultat net - Part des minoritaires	511		511
Résultat net - Part du groupe	10 617	(266)	10 351
Résultat de base par action (en €)	2,97	(0,00)	2,97
Résultat dilué par action (en €)	2,94	(0,00)	2,94

Bilan au 30 Septembre 2018 :

En K€	Actif	30 septembre 2018 publié (hors IFRS 15)	Retraitement IFRS 15	30 septembre 2018 retraité
Actifs non courants				
	Goodwill	15 904		15 904
	Immobilisations Incorporelles	3 205		3 205
	Immobilisations Corporelles	52 853		52 853
	Actifs financiers non courants	3 676		3 676
	Participations dans les entreprises associées	16		16
	Actifs d'Impôt différé	3 370	670	4 040
	Total des actifs non courants	79 024	670	79 694
Actifs courants				
	Stocks et en-cours	78 037	2 972	81 009
	Créances clients	99 549	(4 784)	94 765
	Autres créances	17 322		17 322
	Instruments financiers actif	605		605
	Trésorerie et équivalents	17 699		17 699
	Total des actifs courants	213 212	(1 812)	211 400
	Actifs des activités destinées à être cédées			
	TOTAL DE L'ACTIF	292 236	(1 142)	291 094
En K€	Passif			
Capitaux propres				
	Capital	25 000		25 000
	Primes	3 455		3 455
	Réserves consolidées	63 445	(1 722)	61 723
	Résultat consolidé	8 233		8 233
	Capitaux propres (part du groupe) :	100 133	(1 722)	98 411
	Intérêts minoritaires :	282		282
	Total des capitaux propres	100 415	(1 722)	98 693
Passifs non courants				
	Provisions non courantes	25 320	(860)	24 460
	Dettes financières à long terme	22 244		22 244
	Dettes issues de regroupements d'entreprises			0
	Passifs d'Impôt différé	15		15
	Total des Passifs non courants	47 579	(860)	46 719
Passifs courants				
	Dettes financières à court terme	29 945		29 945
	Dettes fournisseurs	78 195		78 195
	Autres dettes (1)	36 103	1 440	37 543
	Total des passifs courants	144 242	1 440	145 682
	Passifs des activités destinées à être cédées			
	TOTAL DU PASSIF	292 236	(1 142)	291 094

(1) Le retraitement IFRS 15 correspond à la constatation de « passifs de contrat ». Il s'agit des sommes déjà payées par les clients et pour lesquelles le groupe n'a pas encore rempli ses obligations de performance.

Bilan au 30 Septembre 2019 :

En K€	Actif	30 septembre 2019 publié	Retraitement IFRS 15	30 septembre 2019 retraité (hors IFRS 15)
Actifs non courants				
	Goodwill	37 679		37 679
	Immobilisations Incorporelles	4 599		4 599
	Immobilisations Corporelles	53 319		53 319
	Actifs financiers non courants	6 987		6 987
	Participations dans les entreprises associées	7		7
	Actifs d'Impôt différé	5 620	(567)	5 053
	Total des actifs non courants	108 211	(567)	107 644
Actifs courants				
	Stocks et en-cours	82 612	(2 248)	80 364
	Créances clients	102 420	4 655	107 075
	Autres créances	20 426		20 426
	Instruments financiers actif	9		9
	Trésorerie et équivalents	13 542		13 542
	Total des actifs courants	219 009	2 407	221 416
	Actifs des activités destinées à être cédées			
	TOTAL DE L'ACTIF	327 219	1 840	329 059
En K€	Passif			
Capitaux propres				
	Capital	25 000		25 000
	Primes	3 455		3 455
	Réserves consolidées	57 319	1 722	59 041
	Résultat consolidé	10 616	(266)	10 351
	Capitaux propres (part du groupe) :	96 390	1 456	97 847
	Intérêts minoritaires :	6 809		6 809
	Total des capitaux propres	103 200	1 456	104 656
Passifs non courants				
	Provisions non courantes	33 602	860	34 462
	Dettes financières à long terme	34 818		34 818
	Dettes issues de regroupements d'entreprises	6 281		6 281
	Passifs d'Impôt différé	199		199
	Total des Passifs non courants	74 901	860	75 761
Passifs courants				
	Dettes financières à court terme	35 452		35 452
	Dettes fournisseurs	71 314		71 314
	Instruments financiers passif	21		21
	Autres dettes (1)	42 330	(476)	41 854
	Total des passifs courants	149 118	(476)	148 642
	Passifs des activités destinées à être cédées			
	TOTAL DU PASSIF	327 219	1 840	329 059

(1) Le retraitement IFRS 15 correspond à la constatation de « passifs de contrat ». Il s'agit des sommes déjà payées par les clients et pour lesquelles le groupe n'a pas encore rempli ses obligations de performance

6.2.2 Présentation des états financiers

Sont considérés comme « actifs courants », les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation, ou dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les « dettes courantes » sont constituées des dettes échues au cours du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les autres actifs ou dettes sont considérés comme « non courants ».

6.3 Utilisation des estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction du groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

6.4 Modalités de consolidation

6.4.1 Méthodes de consolidation

Filiales du groupe :

- Une filiale est une entité contrôlée par le groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.
- Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications de pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte

de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Entreprises associées et co-entreprises:

- Les entreprises associées sont les entités pour lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises mises en équivalence et co-entreprises, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

Méthodes appliquées au Groupe :

Au 30 septembre 2019, les sociétés du Groupe sont contrôlées de façon exclusive par LACROIX Group et consolidées par intégration globale, à l'exception de l'entité Asy Lacroix Electronics consolidée selon la méthode de mise en équivalence. La société ISVIAL consolidée par mise en équivalence au 30/09/2018 est sortie du périmètre sur cet exercice suite à sa dissolution.

A l'examen des dispositions de la norme IFRS 11 (structure du partenariat, forme juridique du véhicule distinct, stipulations contractuelles et autres faits et circonstances), le Groupe ne dispose pas de co-entreprise. Ses intérêts dans les partenariats sont donc consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation et la liste des filiales sont présentés en note 5.

6.4.2 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- Pour le bilan au cours de la devise étrangère à la clôture
 - Pour le compte de résultat au cours moyen de clôture.
 - Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion »
- Le tableau ci-dessous présente l'évolution des parités appliquées

1 ML = x EUR	Ouverture	Moyen	Clôture	Moyen N-1
Zloty (PLN)	0,23379	0,23252	0,2284	0,23559

Dollar (USD)	0,86386	0,88646	0,91836	0,84034
Franç CFP (XPF)	0,00838	0,00838	0,00838	0,00838
Franç CFA (XAF)	0,00152	0,00152	0,00152	0,00152
Dollar SG (SGD)	N/A	0,64835	0,66401	N/A

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change de la date d'opération. Les gains ou les pertes résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des créances et dettes en monnaie étrangère, sont enregistrés au compte de résultat.

6.4.3 Élimination des opérations intragroupe

Conformément à la réglementation, les soldes bilantiels, les produits et les charges latents résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains et les pertes latentes découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence.

6.4.4 Regroupements d'entreprises

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation effectué au moins une fois par an et plus souvent lorsque des événements ou des circonstances font apparaître des indices de perte de valeur.

Des tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T). Ils consistent à comparer la valeur comptable de l'U.G.T. à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Le Groupe a mis en place une méthodologie de test fondée sur la méthode DCF (Discounted Cash Flows) à partir de Business Plans établis pour chaque branche d'activité (cette dernière correspondant à la notion d'U.G.T.)

La note 8.1 présente les hypothèses retenues

6.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

6.5.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements, et des éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges.

Concernant les frais de développement, le Groupe a élaboré une procédure de suivi des frais permettant de recenser toutes les informations utiles pour l'identification, la valorisation et le suivi des dépenses.

Lorsque les dépenses qualifiées de développement satisfont aux critères d'activation, elles sont activées. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en charges.

Amortissement et dépréciation

Les actifs incorporels immobilisés ont une durée de vie déterminée. L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

	Durée
Concessions, brevets, licences	3 à 10 ans
Logiciels	3 à 10 ans

- Ils font l'objet de test de perte de valeur lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.
- Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation annuels. Les tests de dépréciation sont faits sur la base des cash-flows futurs actualisés.

6.5.2 Immobilisations corporelles

Actifs corporels non courants

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles ou à leur coût de production pour la partie produite par le groupe.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement est comptabilisé comme charge de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durée
Aménagements sur terrain	5 ans
Constructions d'exploitation	20 à 40 ans
Installations et agencements des constructions	10 à 12 ans
Matériel et outillage	8 à 15 ans
Installations et agencements du matériel	8 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 8 ans
Matériel et mobilier de bureau	3 à 15 ans

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Ainsi, lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à son montant recouvrable estimé, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

6.5.3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués.

Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité du bien financé.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

6.5.4 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : les actifs de transaction, les prêts et créances, les actifs disponibles à la vente.

- Les investissements financiers non consolidés sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur, positives ou négatives, sont enregistrées en capitaux propres en « réserve de réévaluation ». En cas de perte de valeur jugée définitive, une provision pour dépréciation de ce montant est enregistrée en résultat financier.
- Les placements financiers (valeurs mobilières) sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste

valeur sont comptabilisées en résultat financier.

- Les prêts et créances sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat.

6.5.5 Gestion des risques financiers

Couverture de change et de taux :

- Les opérations de couverture font l'objet d'une analyse par un expert indépendant de manière à assurer un traitement conforme aux normes IAS 32 et IFRS 9 dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

6.5.6 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et encours de production sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode «premier entré, premier sorti». Ce coût inclut notamment les coûts de matière et de la main d'œuvre directe ainsi que les charges indirectes strictement imputables à la production.

Les marges internes incluses dans les stocks sont éliminées dans le résultat consolidé.

Les provisions pour dépréciation sont calculées par différence entre la valeur brute déterminée selon les principes ci-dessus et la valeur nette probable de réalisation.

6.5.7 Créances clients

Les clients et comptes rattachés sont évalués à leur juste valeur. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement à la clôture.

Le Groupe, à l'initiative de l'un de ses principaux clients partenaire, a mis en place en 2015 un contrat d'affacturage sans recours (reverse factoring). L'analyse en substance de ce contrat d'affacturage prescrite par la norme IFRS 9 a confirmé que les 3 critères principaux de décomptabilisation applicables notamment aux cessions de créances étaient satisfaits, à savoir :

- L'expiration ou le transfert des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif,
- Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (risques de crédit lié à l'insolvabilité du débiteur, risque de portage inhérent au

décalage / retard de paiement par rapport à l'échéance normale et risque de dilution résultant principalement des litiges et des écarts de règlement (avoir, compensation, ...),

- La perte du contrôle de l'actif.

6.5.8 Disponibilité et Trésorerie

Le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires et les placements immédiatement disponibles.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

6.5.9 Capital et réserves

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions :

- Le prix payé incluant les frais afférents à leur acquisition nets de taxes est déduit des capitaux propres dans le poste « actions propres » jusqu'à leur cession.
- Au moment de leur cession, la plus ou moins value réalisée est comptabilisée dans les capitaux propres.

6.5.10 Subventions publiques

Les subventions sont intégrées dans les comptes, lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- Le groupe se conformera aux conditions attachées aux financements.
- Les subventions seront reçues.
- Pour les subventions publiques liées à des actifs, le Groupe a retenu de présenter le financement en minoration de la valeur de l'actif associé.

6.5.11 Provisions pour risques et charges

Lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et s'il est possible d'estimer de manière fiable le montant de l'obligation, alors le Groupe comptabilise une provision.

6.5.12 Avantages du personnel

Indemnités de départ à la retraite :

- Le Groupe provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles. Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. La note 8.12.1 présente les hypothèses retenues.

- Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.
- La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers.
- Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses actuarielles et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.
- Le coût financier et le coût des services rendus sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Paiements fondés sur des actions :

- Les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat en contrepartie des réserves sur la période d'acquisition (entre 2 et 4 ans) des droits d'exercice pour les salariés.
- La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. La charge est répartie sur la période d'acquisition en contrepartie d'une augmentation des réserves.
- La juste valeur des actions gratuites a été déterminée en utilisant le modèle binomial pour tenir compte des conditions de performance.

6.5.13 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des commissions afférentes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en dettes financières courantes

6.5.14 Impôts courants et différés

Un impôt différé est calculé pour toutes les différences temporaires existantes entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Le taux d'impôt utilisé est celui que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales et qui a été adopté ou quasi adopté à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts ne sont pas actualisés et sont

classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs. Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le Groupe.

Le périmètre fiscal est détaillé en note 5.

Taux d'impôt par pays :

	Exercice 2019
Allemagne	30,00%
Cameroun	38.50 %
Espagne	25.00 %
France	28.00 %
Italie	27.90 %
Pologne	19.00 %
Tunisie	10,00%

6.5.15 Actifs et groupes d'actifs détenus pour être cédés et activités abandonnées

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. En outre, l'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités abandonnées ou destinées à être cédées est présenté sur une ligne distincte de l'actif et du passif, tels qu'ils apparaîtraient lors de la cession après élimination des positions intra-groupes.

6.5.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens et services est reconnu lorsque le contrôle du bien ou du service a été transféré au client.

En fonction des différents flux de revenus du Groupe et le cas échéant des spécificités de chaque contrat le transfert du contrôle a lieu à une date donnée ou de manière progressive.

Lorsqu'il est établi que le Groupe satisfait à ses obligations de

performance vis-à-vis de ses clients de manière progressive alors le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires à l'avancement par les coûts.

Les montants constatés en revenu sont fondés sur les prix de transaction fixés aux contrats et correspondent au montant de la contrepartie que le Groupe s'attend à recevoir en application des clauses contractuelles.

Les prix de transaction fixés aux contrats ne comprennent pas de parts variables significatives requérant de recourir à des estimations. Les contrats conclus par le Groupe ne prévoient pas de délai de paiement supérieur à un an, aucune composante de financement n'est constatée à ce titre.

6.5.17 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions achetées par la société et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ajusté de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

- Le groupe dispose d'instruments dilutifs: les stocks options et les actions gratuites.

6.5.18 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe est présentée selon la notion de secteur d'activité. Le choix de ce niveau et sa décomposition reflètent le mode d'organisation du Groupe et les différences de risques et de rentabilité.

Le secteur d'activité constitue le seul niveau d'information sectorielle du Groupe. Il a été retenu les 3 principaux secteurs d'activités suivants :

- LACROIX Electronics
- LACROIX Environment
- LACROIX City.

7 Comparabilité des comptes

7.1 Changements comptables

Le Groupe a appliqué pour la première fois au 1er octobre 2018 les normes IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients selon les modalités décrites en note 6.2.1.

7.2 Variations de périmètre

Dans l'ensemble, les acquisitions réalisées sur l'exercice ont généré un chiffre d'affaires de 11 932k€ et un ROC de 942k€.

SAE IT Systems GmbH & Co KG

En date du 31 janvier 2019, le Groupe LACROIX a acquis une participation majoritaire de 70% dans le capital de la société SAE IT Systems GmbH & Co KG.

La société SAE IT Systems GmbH & Co KG est un fournisseur allemand d'équipements connectés pour la surveillance et la sécurisation des réseaux électriques et l'intégration des énergies renouvelables. Cette entreprise de 75 personnes, qui comptabilise un chiffre d'affaires annuel de 15 millions d'euros, enrichit notre offre dans le secteur des réseaux d'électricité, et nous permet d'asseoir encore plus fortement notre positionnement sur le marché du smart environnement.

La transaction inclut également des options de ventes croisées (« put&call ») pour les 30% de parts minoritaires, à échéance moyen terme. La valorisation de cet instrument est estimée à 6 281k€ au 30 septembre 2019.

L'acquisition de cette société a généré un écart d'acquisition (calculé selon la méthode du « goodwill complet ») de 15 558k€ au 30 septembre 2019.

L'allocation du prix d'acquisition entre écart d'acquisition et d'autres postes du bilan consolidé pourra possiblement être finalisé dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

SmartNodes SA

En date du 31 juillet 2019, le Groupe LACROIX a acquis 100% du capital de la société SmartNodes SA. La société SmartNodes SA est une start-up issue d'un spin-off de l'ULiège et de l'UCLouvain. Cette entreprise d'une quinzaine de personnes contribuera à enrichir notre offre dans le secteur dans le domaine de l'éclairage public intelligent.

L'acquisition de cette société a généré un écart d'acquisition de 6 217k€ au 30 septembre 2019.

L'allocation du prix d'acquisition entre écart d'acquisition et d'autres postes du bilan consolidé pourra possiblement être finalisé dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

7.3 Sinistre ZRIBA

Nous avons communiqué à l'occasion de notre rapport financier semestriel un incendie d'origine accidentel qui s'est produit dans la nuit du 28 au 29 avril 2019 sur le site de production de LACROIX Electronics de Zriba (Tunisie).

Au 30 Septembre 2019, malgré le redémarrage de l'activité sur le site, les conséquences définitives du sinistre demeurent en cours de discussion avec nos assureurs.

Aujourd'hui le groupe a reçu 6 millions d'euros d'acompte de la part de ses assureurs (dont 3 millions d'euros ont été reçus post-clôture).

Dans les états financiers au 30 Septembre 2019, les principaux impacts relatifs à ce sinistre sont les suivants :

- Perte de chiffre d'affaires estimée à -6.2m€
- La perte d'exploitation subie a été compensée par un produit à recevoir de 1,2m€ enregistré en « autres produits de l'activité ».

Les actifs détruits par l'incendie ont été en majorité renouvelés à neuf occasionnant par la même une plus-value comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels » pour un montant de 1 457k€

8 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

8.1 Goodwill

	Valeur brute				Dépréciation				Valeur nette	
	Ouverture	Variation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Dotation	Variation périmètre	Clôture	Ouverture	Clôture
Activité LACROIX Electronics	10 877			10 877	(5 991)			(5 991)	4 885	4 885
Activité LACROIX Environment	1 487		15 558	17 045	0			0	1 487	17 045
Activité LA-CROIX City	19 031		6 217	25 248	(9 500)			(9 500)	9 531	15 748
Total	31 395		21 775	53 170	(15 491)			(15 491)	15 904	37 679

8.1.1 Dépréciation des goodwill

Les paramètres suivants ont été appliqués pour la réalisation, sur l'exercice, des tests de dépréciation :

- Taux d'actualisation de 8,40%.
- Cash-flows calculés sur des plans à 5, 7 ou 10 ans.
- Taux de croissance à l'infini de +1,7%.

La variation du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini de 0,25 point n'a pas d'impact sur les goodwill.

8.2 Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecarts de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Frais d'établissement	4			10			14
Frais de recherche et développement	610	62				15	687
Concessions, brevets, licences, logiciels	10 915	1 575	(162)	186		210	12 724
Autres immobilisations incorporelles	1 466	177	(35)	82	(4)	21	1 707
Immobilisations incorporelles en cours	27	156	(12)		0	(15)	156
Avances et acomptes versés							
Total	13 022	1 970	(209)	278	(4)	230	15 288
Amortissements et provisions							
Frais d'établissement	(4)			(8)			(12)
Frais de recherche et développement	(35)	(83)					(118)
Concessions, brevets, licences, logiciels	(8 708)	(638)	139	(148)			(9 355)
Autres immobilisations incorporelles	(1 069)	(165)	29		2		(1 203)
Total	(9 816)	(886)	168	(156)	2		(10 688)
Total Immobilisations incorporelles nettes	3 205	1 084	(41)	122	(2)	230	4 599

8.3 Immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Terrains	3 483		(670)		(4)		2 809
Constructions	36 447	291	(1 806)		(188)	(89)	34 655
Installations techniques, mat. & out.	72 149	6 287	(3 711)	55	(512)	436	74 704
Autres immobilisations corporelles	21 438	1 994	(1 571)	420	(53)	94	22 322
Immobilisations corporelles en cours	712	1 151			(11)	(677)	1 175
Avances et acomptes	152	27				(152)	27
Total	134 380	9 750	(7 758)	475	(768)	(388)	135 691
Amortissements et provisions							
Terrains	(235)	(6)	69				(172)
Constructions	(20 362)	(1 272)	1 475		92	2	(20 065)
Installations techniques, mat. & out.	(45 530)	(4 346)	3 138	(75)	189	160	(46 464)
Autres immobilisations corporelles	(15 400)	(1 605)	1 310		26	(1)	(15 670)
Total	(81 528)	(7 229)	5 992	(75)	307	161	(82 372)
Total Immobilisations corporelles nettes	52 852	2 521	(1 766)	400	(461)	(227)	53 319
dont Immobilisations nettes en location financement	961						211

Les autres variations sont principalement liées à des reclassements comptables entre les différentes catégories d'immobilisations.

Le montant des immobilisations nettes en location financement correspond au 30 septembre 2019 aux seules immobilisations pour lesquelles un contrat de location financement est toujours en cours.

8.4 Actifs financiers non courants

	Ouverture	Augment.	Diminut.	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Valeurs brutes							
Titres de participations (1)	2 482	337			148	(10)	2 957
Créances rattachées à des participations	108		(59)			(49)	
Autres titres immobilisés	81			25		10	116
Prêts	632		(1)		43	301	975
Dépôts et cautionnements	611	43	(45)	10		(18)	601
Autres créances immobilisées (2)		1 357				1 200	2 557
Total	3 914	1 737	(105)	35	191	1 434	7 206
Provisions pour dépréciation							
Titres de participations (1)	(177)		19				(158)
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	(61)						(61)
Prêts							
Dépôts et cautionnements							
Total	(237)		19				(219)
Total Actifs financiers non courants nets	3 676	1 737	(87)	35	191	1 434	6 987

(1) Détail des titres de participation présenté en note 8.6

(2) Le montant comptabilisé en « autres créances immobilisées » correspond pour 2 554k€ au paiement de la condamnation prononcée par le Tribunal administratif de Rouen en 2017 et pour lequel le groupe est dans l'attente de la position du conseil d'Etat (cf. 8.12.1)

8.5 Participations dans les entreprises associées

La valeur au bilan est entièrement composée des titres de la société Ausy Lacroix Electronics, détenue à 50% par le groupe.

	Exercice 2019
Ouverture	16
Résultat des sociétés mises en équivalence	(3)
Sortie de périmètre	(6)
Total des participations dans les entreprises associées	7

La société ISVIAL a été liquidée sur l'exercice

8.6 Titres de participation

Le détail de la ligne « Titres de participation » présent dans la note 8.4 est le suivant :

Filiales non consolidées	Détail de la position nette	
	Valeurs brutes	Provisions Dépréciation
Ouverture	2 482	(177)
Variation	475	19
Clôture ⁽¹⁾	2 957	(158)

(1) A la fin de l'exercice, le solde comprend principalement la participation de 12,5% dans la société Firstronic LLC (2500 k\$) ainsi qu'une prise de participation de 10% réalisée en Octobre 2018 dans une entité aux Etats-Unis (380 k\$)

8.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeurs brutes		
Matières premières	58 991	51 954
En-cours	11 346	10 104
Produits intermédiaires et finis	11 441	17 277
Marchandises	5 277	1 704
Total	87 054	81 040
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(2 545)	(2 657)
En-cours	(188)	(113)
Produits intermédiaires et finis	(1 520)	(134)
Marchandises	(189)	(100)
Total	(4 442)	(3 003)
Total Stocks et en-cours nets	82 612	78 037

8.8 Créances clients

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Créances clients	105 209	101 660
Dépréciation	(2 789)	(2 111)
Total Créances clients nettes	102 420	99 549

Le montant des créances faisant l'objet d'un contrat de reverse factoring (cf §6.5.7), non échues au 30 septembre 2019 et payées avant cette date s'élève à 32.8 millions d'euros, versus 29 millions d'euros au 30 septembre 2018.

8.9 Autres créances et actifs courants

	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeurs brutes		
Avances et acomptes versés	526	652
Créances sociales	323	277
Créances fiscales (1)	11 091	10 813
Créances diverses	6 100	3 308
Charges constatées d'avance	2 437	2 272
Total	20 478	17 322
Provisions pour dépréciation		
Dépréciation	(53)	
Total Autres créances et actifs courants nets	20 426	17 322

Les créances fiscales comprennent 5,1 millions € de crédits d'impôts (CICE et CIR notamment) dont 0,9 million € sera remboursé au 15 janvier 2020. Le groupe a réalisé en 2019 un préfinancement déconsolidant du CICE 2017 pour un montant total de 1,5 millions d'euros.

8.10 Trésorerie et équivalents

	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeurs mobilières de placement (1)	7 711	8 464
Disponibilités	5 831	9 236
Dépréciation		
Total Trésorerie et Equivalents	13 542	17 700
Concours bancaires courants	(21 398)	(15 994)
Total Trésorerie nette	(7 857)	1 706

(1) Il s'agit de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

8.11 Capitaux propres

8.11.1 Capital social de l'entité consolidante

Au 30 septembre 2019, le capital social se compose de 3 766 560 actions d'une valeur nominale de 6.64 euros

8.11.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	30/09/2019
Ouverture	194 716
Acquisitions	28 297
Cessions	(34 479)
Clotûre (1)	188 534

(1) La valeur des actions propres au 30 septembre 2019 inscrite dans les comptes sociaux de Lacroix Group s'élève à 3 529 K€. Sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de septembre 2019, celle-ci s'établit à 3 823K€.

8.11.3 Stock options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Les variations et le nombre d'options en circulation sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Ouverture		
Octroyés	13 000	16 000
Levées		
Non activable (suite départ)		
Fin de plan	(6 000)	(3 000)
Clôture	7 000	13 000

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation à la fin septembre 2019 sont détaillés ci-après :

Date des plans		Conditions	
Attribution	Début option	Prix exercice	Nombre d'actions
Oct.-2011	Oct.-2015	14,33	7 000
			7 000

Les options d'achats d'actions sont évaluées à leur juste valeur constatée dans le compte de résultat, sur la ligne frais de personnel sur la période d'acquisition des droits d'exercice pour les salariés. Les périodes d'acquisition étant arrivées à leur terme, la charge IFRS2 est nulle au 30 septembre 2019.

8.11.4 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Date d'ouverture du plan : 24 février 2017

Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.

L'attribution définitive des actions se fait en deux périodes:

jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition. Une distribution de 6 569 actions a eu lieu à ce titre sur l'exercice en cours. Cette distribution constitue un acompte au plan

jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition. 100% des actions pourront être acquises au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 15 au sens IFRS2.

Les variations et le nombre d'actions gratuites sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2019
Ouverture	
Octroyés	42 500
Levées à titre d'acompte	(6 569)
Non activable (suite départ)	(10 000)
Fin de plan	
Clôture	25 931

8.12 Provisions pour risques et charges

8.12.1 Variation des provisions pour risques et charges

Cette variation s'analyse de la manière suivante :

	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	Clôture
Prov. pour indemnités fin carrière (1)	13 027	942	(376)	(185)		(6)	3 308	16 710
Prov. pour garantie clients	676	271		(229)				718
Prov. pour litiges (2) (3)	10 932	8 709	(2 655)	(787)	51	(9)	(938)	15 303
Prov. pour Autres risques (4)	684	187						872
Total	25 319	10 109	(3 031)	(1 201)	51	(15)	2 370	33 603

(1) L'évaluation des indemnités de fin de carrière a été calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les autres variations correspondent à l'effet des changements d'hypothèses actuarielles, principalement au changement des taux d'actualisation.

Les hypothèses prises en comptes pour les calculs, sur le périmètre France, sont les suivantes :

Taux d'actualisation de 0,3% (versus 1,6% en 2018)

L'augmentation moyenne des salaires est de 3% y compris inflation

Les tables de mortalité utilisées sont celle de l'INSEE F 2008-2010,

L'âge de la retraite est de 63 ans pour les non cadres et de 66 ans pour les cadres. Au niveau du motif de départ : 100% des départs sont à l'initiative du salarié.

Une probabilité de turn over selon la table ci-dessous :

Tranches d'âge	LACROIX City	autres entités
- 29 ans	10,00%	5,00%
de 30 à 39 ans	5,00%	3,00%
de 40 à 44 ans	3,00%	3,00%
de 45 à 49 ans	3,00%	1,00%
de 50 à 54 ans	2,00%	1,00%
+ 55 ans	-	-

Concernant le périmètre de l'Allemagne, les hypothèses suivantes ont été appliquées :

- Taux d'actualisation de 0,6% (contre 1,8% en 2018)

- Inflation retenue de 2%,

- L'augmentation des salaires est de 3%

- Taux de turn over moyen de 5%:

- Age de départ à la retraite est de 64 ans pour les non cadres et de 65 ans pour les cadres.

(2) Les provisions pour litiges, outre diverses provisions contentieuses, RH, retours clients ou fiscales, sont dans leurs majorités composées des litiges avec des collectivités.

En ce qui concerne ces litiges avec des collectivités, suite à la décision de l'Autorité de la Concurrence il y a près de 10 ans ayant condamné la société LACROIX Signalisation pour entente en 2010, un certain nombre de sociétés ou collectivités ont intenté des actions auprès des tribunaux contre la société. Au 30 septembre 2019, des procédures sont en cours avec 11 sociétés ou collectivités.

Suite à une condamnation par le Tribunal administratif de Nantes le 20 juin 2019 pour 3 747 K€, et tenant également compte de l'évolution des différentes expertises, la société a été amenée à reconsidérer le niveau de risque provisionné. Ainsi au 30 septembre 2019, la société a complété la provision existante de 6 500 K€, portant le montant global provisionné à 11 139 K€.

Pour mémoire, ce montant comprend 2 554 K€ déjà décaissé mais comptabilisé en « autres créances immobilisées » dans l'attente de la position du Conseil d'Etat (voir §8.4).

(3) Les autres variations correspondent principalement à l'application d'IFRS 15 sur les paiements et crédits accordés aux clients cf. note 6.2.1

(4) Dans le cadre d'exercice de stock-options par des salariés de l'activité Sofrel, le Groupe avait pris l'engagement de racheter ces titres sur demande des bénéficiaires. Le montant de K€ 872 correspond à l'évaluation, à fin septembre 2019, du coût de rachat théorique des dites actions.

8.13 Emprunts et dettes financières

8.13.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018	Échéancier 2019 (1)	
			< 1 an (Courant)	> 1 an (non Courant)
Emprunts et dettes auprès des Ets. de crédit	39 955	27 063	7 839	32 116
Emprunts issus de crédit bail	216	444	107	109
Dettes financières diverses (2)	8 701	8 688	6 108	2 593
concours bancaires courants	21 398	15 994	21 398	
Total des emprunts et dettes financières	70 270	52 189	35 452	34 818

(1) Part « non courant » des dettes financières : dont K€ 8 583 à plus de 5 ans

(2) Dont C/C VINILA INVESTISSEMENTS (actionnaire) pour K€ 4 887, contre K€ 5 213 en 2018.

8.13.2 Variation des emprunts et dettes financières

	Exercice 2019	Exercice 2018
Ouverture	36 195	30 763
Augmentation	20 681	14 571
Diminution	(8 395)	(14 231)
Variation périmètre	1 000	
Ecart de conversion	(106)	(20)
Autres variations	(503)	5 112
Emprunts et dettes financières hors concours bancaires	48 872	36 195
Concours bancaires courants	21 398	15 994
Total emprunts et dettes financières	70 270	52 189

Les autres variations de l'exercice 2018 sont principalement liées au reclassement d'un compte de trésorerie à court terme vers un compte d'endettement financier.

8.13.3 Ventilation par taux

La décomposition de la dette entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Emprunts à taux fixe	9 448	4 954
Emprunts à taux variable (1)	30 723	22 552
Total emprunts	40 171	27 506

(1) Dont une part significative est capée via des instruments financiers (cf §9.1.2)

8.13.4 Ventilation par principales devises

	Exercice 2019	Exercice 2018
Emprunts libellés en euro	40 171	27 506
Emprunts libellés en devises étrangères		
Total emprunts	40 171	27 506

8.14 Passifs courants

Les autres passifs courants se composent des éléments suivants :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Fournisseurs	71 314	78 195
Fournisseurs d'immobilisations	50	55
Avances et acomptes reçus sur commande	4 322	2 220
Dettes fiscales et sociales	30 551	28 641
Dettes diverses	5 141	2 685
Produits constatés d'avance	2 266	2 502
Total autres passifs courants	113 645	114 297

8.15 Personnel

8.15.1 Charges liées au personnel

	Exercice 2019	Exercice 2018
Traitements et salaires	(83 804)	(78 109)
Charges sociales	(27 170)	(25 808)
Intéressement et participation	(2 584)	(1 874)
Personnel extérieur au Groupe	(9 066)	(5 990)
Charges de retraites	(152)	(298)
Paiements en actions	(15)	(192)
Total des Charges liées au personnel	(122 791)	(112 272)

8.15.2 Effectif

L'effectif employé en fin d'année se décompose comme suit :

*	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Total activités	
	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Cadres	298	308	103	87	204	171	30	13	635	579
Techniciens	552	543	103	54	71	82	2	0	728	679
Employés	210	193	55	27	199	149	3	0	467	369
Ouvriers	2 137	2 247	0	0	202	183	0	0	2 339	2 430
Total Effectifs salariés	3 197	3 291	261	168	676	585	35	13	4 169	4 057
Mise à disposition (1)	64	101	5	4	62	64	0	0	131	169
Total Effectifs opérationnels	3 261	3 392	266	172	738	649	35	13	4 300	4 226

(1) Equivalents temps plein relatifs aux charges d'intérim

(*) Effectif des entités consolidées en intégration globale

8.16 Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions, nettes de reprises, figurant en résultat opérationnel courant peut être détaillé de la manière suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations et reprises nettes sur actifs non courants	(8 099)	(7 690)
Dotations et reprises nettes sur stocks	(1 695)	(329)
Dotations et reprises nettes sur autres actifs courants	(2)	(173)
Dotations et reprises nettes sur risques et charges	315	(2 377)
Total dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(9 481)	(10 569)

8.17 Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges liées à la réorganisation	(15)	92
Cessions d'actifs (1)	2 910	
Litiges lients (2)	(6 686)	(2 860)
Autres charges non courantes (3)	(623)	(228)
Total	(4 414)	(2 996)

(1) Les plus-values sur cessions d'actifs comprennent deux cessions de bâtiments (dont une relative à une partie liée et détaillée en 9.4.1) ainsi qu'une plus-value due au remplacement à neuf d'immobilisations en partie amorties suite à la constatation d'un produit d'assurances à recevoir concernant le sinistre de notre usine tunisienne (voir § 7.3).

(2) Ce montant concerne exclusivement les provisions en lien avec les litiges en cours avec les collectivités locales (Voir § 8.12.1 pour plus de détails)

(3) La majorité des autres charges non courantes correspond à des honoraires et frais divers en lien avec les acquisitions réalisées sur la période

8.18 Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Coût de l'endettement financier brut	(791)	(1 140)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	91	179
Coût de l'endettement net	(700)	(961)
Résultat de change	418	201
Autres Produits et charges financiers (1)	(758)	(200)
Total Résultat financier par nature	(1 040)	(960)
Synthèse		
Total des produits	4 086	6 563
Total des charges	(5 126)	(7 523)
Total Résultat financier	(1 040)	(960)

(1) Dont K€ 228 de charges financières liées au provisionnement des indemnités de fin de carrière.

8.19 Impôts sur les bénéfices

8.19.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Le poste d'impôts se décompose comme suit :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôt exigible	(4 794)	(3 005)
Impôts différés	619	439
Impôts sur les résultats	(4 175)	(2 566)

8.19.2 Preuve d'impôt

Rationalisation de l'impôt	Exercice 2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 127
Neutralisation de la Quote part des résultats des sociétés ME	3
Impôts sur les résultats (1)	-4 175
Résultat net avant impôts	15 299
Impôt théorique au taux en vigueur (2)	4 284
Différence d'impôt (1) - (2)	109

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

Analyse de cette différence	
Changement de taux d'impôt	
Effet des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	-174
Reports déficitaires précédemment non reconnus et utilisés au cours de l'exercice	
Pertes des filiales fiscalement déficitaires non activées	-759
Désactivation de déficits fiscaux précédemment reconnus	-514
Taux d'impôts réduits ou majorés pour certaines catégories d'opérations	197
Taxation des résultats des filiales à des taux différents de celui de la mère	1 704
Crédits d'impôts (1)	433
Autres impôts sur le résultat (2)	-802
Ajustements relatifs à des périodes antérieures	23
	109

(1) Dont CIR 359 K€ (1080 K€ en base)

(2) Le groupe a opéré sur l'exercice 2019 un reclassement comptable de la charge de CVAE qui était auparavant enregistrée en « impôts et taxes » et qui est désormais comptabilisée en « charges d'impôts » (voir 6.2.1)

8.18.3 Analyse de l'impôt différé

Le détail des impôts différés actif et passif est le suivant :

	Ouverture	Impact réserves	Impact résultat	Mvt de périmètre	Autres variations	Clôture
Impôts différés Actifs						
C3S et Effort de construction	40		16			56
Participation des salariés	270		60			329
Indemnités de départ à la retraite	2 039	556	67			2 662
Marges sur stocks	259		99			357
Pertes reportables (1)	3 990		784		123	4 897
Autres	585	670	(429)			826
Compensation IDA/IDP (*)	(3 812)				306	(3 506)
Total IDA	3 370	1 226	596		429	5 620
Impôts différés Passifs						
Provisions réglementées	(2 393)		(105)			(2 498)
Location-financement	(302)		87			(216)
Méthode Amortis. Actifs non courants	(146)		45			(101)
Justes valeurs sur actifs immobiliers	(666)		39			(628)
Autres	(320)	97	(41)			(264)
Compensation IDA/IDP (*)	3 812				(306)	3 506
Total IDP	(15)	97	24		(306)	(199)
Total ID nets	3 355	1 323	619		123	5 421

(1) Selon les hypothèses retenues par le Groupe et l'actualisation des business plan. La base activée sur le périmètre de l'intégration fiscale française est de 16,7 M€ sur une base totale de déficits fiscaux reportables de 28.3M€.

(*) Cette rubrique permet, après analyse globale des IDA et IDP nets par nature, de tenir compte des positions individuelles et de la présentation bilantielle du fait de l'existence d'un périmètre fiscal (Note 6.5.14)

9 Autres informations

9.1 Degré d'exposition du Groupe aux risques financiers

9.1.1 Risque de change

En dehors de l'activité LACROIX Electronics, le Groupe est peu exposé aux risques de change.

En ce qui concerne cette activité, le risque de change concerne principalement les achats réalisés en USD, en JPY, en TND et en PLN.

Concernant les achats en USD et JPY, la société dispose de contrats avec ses principaux clients permettant d'ajuster le prix de vente des produits en fonction de l'évolution de la parité EUR/USD. En conséquence, le risque de change est éteint sur cette partie. Concernant le solde, la société recourt à des couvertures partielles de ses besoins pour couvrir un taux objectif fixé à chaque exercice budgétaire.

Concernant les dépenses en TND et PLN, il s'agit principalement des salaires et charges sociales des salariés de nos sites tunisiens et polonais, et de quelques achats locaux. La politique Groupe consiste à réaliser des couvertures à terme sur la base des besoins prévisionnels.

De manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'activité, à l'exclusion de toute optique spéculative.

9.1.2 Risque de taux

La note 8.13.3 « Emprunts et dettes financières » permet de constater que sur K€ 40 171 de dettes, K€ 9 448 sont à taux fixe et K€ 30 723 à taux variable.

Le Groupe met en place des instruments financiers pour limiter ce risque. A fin septembre 2019, la part des financements à taux variable couverte par des CAP représente de l'ordre de 67% du nominal.

9.1.3 Risque de liquidité

L'endettement brut du groupe s'élève à K€ 70 270.

Sur l'ensemble des financements mis en place, aucun n'est assorti de covenant.

La trésorerie disponible s'élève quant à elle à K€ 13 542.

Ainsi, le Groupe considère n'être que très faiblement exposé à ce risque.

9.1.4 Risque de crédit

Chacune des trois activités du Groupe dispose d'un contrat d'assurance-crédit propre, lui permettant de se couvrir sur ses clients potentiellement à risque.

La typologie des clients par secteur d'activité est la suivante :

Activités	Typologie des principaux clients
LACROIX Electronics LACROIX Environment LACROIX City	Sociétés françaises et étrangères à dimension internationale Organismes publics et grands acteurs de la gestion de l'eau Administrations et entreprises significatives de travaux publics

9.1.5 Risque sur le Capital

Le groupe suit de près son capital en contrôlant l'évolution de son ratio d'endettement.

	Exercice 2019	Exercice 2018
Emprunts et dettes financières	48 872	36 195
Concours bancaires courants	21 398	15 994
Autres Dettes financières nettes	(960)	(201)
Trésorerie et Equivalents (Note 8.5)	(13 542)	(17 700)
Endettement net	55 768	34 288
Capitaux propres	103 199	100 415
Ratio d'Endettement (Gearing)	54,0%	34,1%

9.1.6 Classement des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en fonction des niveaux de juste valeur

Le Groupe ne présente pas de tableau détaillé sur la hiérarchisation de la juste valeur de ses actifs et passifs financiers, selon les 3 niveaux définis par la norme IFRS 7. L'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables, dont la plupart sont externes au Groupe.

9.2 Informations sectorielles

9.2.1 Compte de résultat consolidé

Les résultats par secteur d'activité, pour la période close au 30 septembre 2019, sont détaillés ci-dessous :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Ensemble activités	
	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits des activités ordinaires	327 743	338 643	59 231	40 514	104 656	98 583	130	3 962	491 760	481 702
Ventes à des clients externes	(10 056)	(9 031)	(54)	(157)	(59)	(386)	0	(3 841)	(10 169)	(13 415)
Ventes entre secteurs										
Total produits des activités ordinaires	317 687	329 612	59 177	40 357	104 597	98 197	130	121	481 591	468 287
Résultat opérationnel courant	9 445	9 145	13 941	9 144	(483)	(1 079)	(2 143)	(2 185)	20 760	15 025
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 216	4 829	652	473	2 109	2 287	122	101	8 099	7 690
Charge IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" sans incidence sur la trésorerie							15	192	15	192
EBITDA	14 661	13 974	14 593	9 617	1 626	1 208	(2 006)	(1 892)	28 874	22 907

Indicateurs alternatifs de performance

Afin de mieux permettre le suivi et la comparabilité de ses performances opérationnelles et financières, le Groupe a introduit au cours de cet exercice, la notion d'« Earnings Before Interests Taxes, Depreciation and Amortization » (EBITDA).

Il s'agit d'un indicateur financier à caractère non strictement comptable, que le groupe définit comme suit :

L'EBITDA retenu par le groupe Lacroix est un agrégat opérationnel qui correspond au résultat opérationnel courant, augmenté :

- des dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le cas échéant sur celles reconnues lors d'un regroupement d'entreprises)
- de la charge IFRS 2 « paiement en actions » (non cash)

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Ensemble activités	
	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Dotations nettes aux amortis et provisions	(5 509)	(5 567)	(1 095)	(815)	(2 833)	(4 087)	(44)	(101)	(9 481)	(10 570)

9.2.2 Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et les passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs non courants de la période :

	LACROIX Electronics		LACROIX Environment		LACROIX City		LACROIX Group		Ensemble activités	
	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Actifs sectoriels										
Actifs non courants	44 697	41 870	22 216	5 841	33 358	24 810	7 939	6 503	108 210	79 024
Actifs courants	117 837	112 303	20 739	15 531	66 808	71 304	13 625	14 073	219 009	213 211
Total des actifs sectoriels	162 534	154 173	42 955	21 372	100 166	96 114	21 564	20 576	327 219	292 235
Passifs sectoriels										
Passifs non courants	18 574	13 965	11 153	4 350	19 022	13 795	26 153	15 469	74 902	47 579
Passifs courants	96 039	96 262	15 971	4 309	86 526	76 352	(49 418)	(32 682)	149 118	144 241
Total des passifs courants et non courants	114 613	110 227	27 124	8 659	105 548	90 147	(23 265)	(17 213)	224 020	191 820
Acquisitions actifs non courants	8 679	8 236	621	799	2 185	1 809	233	72	11 718	10 916

9.3 Engagements hors bilan

Les engagements donnés ou reçus par le groupe se ventilent de la manière suivante :

Catégorie d'engagement	Exercice 2019	Exercice 2018
Engagements donnés		
A des fins de financements	5 327	5 451

Les engagements hors bilan correspondent à des sûretés réelles données à des institutions financières en contrepartie de financements d'actifs ou d'autorisations de découverts bancaires.

Aucun des financements mis en place par le Groupe n'est assorti de covenant.

9.4 Parties liées

9.4.1 Transactions avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont des sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et pour lesquelles les transactions ne sont pas significatives.

Par ailleurs, la note 8.13.1 fait état de l'existence d'une dette (Compte courant) envers un des actionnaires, la société VINILA INVESTISSEMENTS.

Sur cet exercice la société VINILA INVESTISSEMENTS acquis pour 1 216K€ un bâtiment auprès d'une société du Groupe (Lacroix City Saint-Herblain). La transaction s'est réalisée sur les bases d'une expertise indépendante et fait l'objet d'une convention réglementée avec cette société.

9.4.2 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction et d'administration à raison de leurs fonctions dans le Groupe, se répartissent de la manière suivante :

9.4.2.1 Directeur général et directeur général délégué

	Exercice 2019	Exercice 2018
Avantage à court terme	551	461
Avantage postérieurs à l'emploi	61	56
Autres avantages à long terme		
Païement en actions		
Total des montants alloués	612	517

Parmi le total des montants alloués au titre de l'exercice, les rémunérations variables sont soumises à approbation de l'Assemblée générale.

9.4.2.2 Membres du Conseil d'administration

Les rémunérations allouées comptabilisées sur l'exercice, se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Avantage à court terme	50	30
Avantage postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Païement en actions.		
Total	50	30

9.5 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente le détail des honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe selon le format AMF 2006-10.

	Réseau Ernst & Young				Atlantique Révision Conseil			
	2019	%	2018	%	2019	%	2018	%
Audit								
Commissariat aux comptes	234	82%	230	82%	43	99%	45	100%
Emetteur	34		37		40		42	
Filiales intégrées globalement	200		194		4		3	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	12	4%	41	15%	1	1%		
Emetteur					1			
Filiales intégrées globalement	12		41		1			
Sous-total Audit	245	86%	271	96%	44	100%	45	100%
Autres prestations	40	14%	11	4%				
Juridique, fiscal, social								
Autres prestations	40		11		1			
Sous-total Autres prestations	40	14%	11	4%	0	0%	0	0%
Total	285	100%	282	100%	44	100%	45	100%

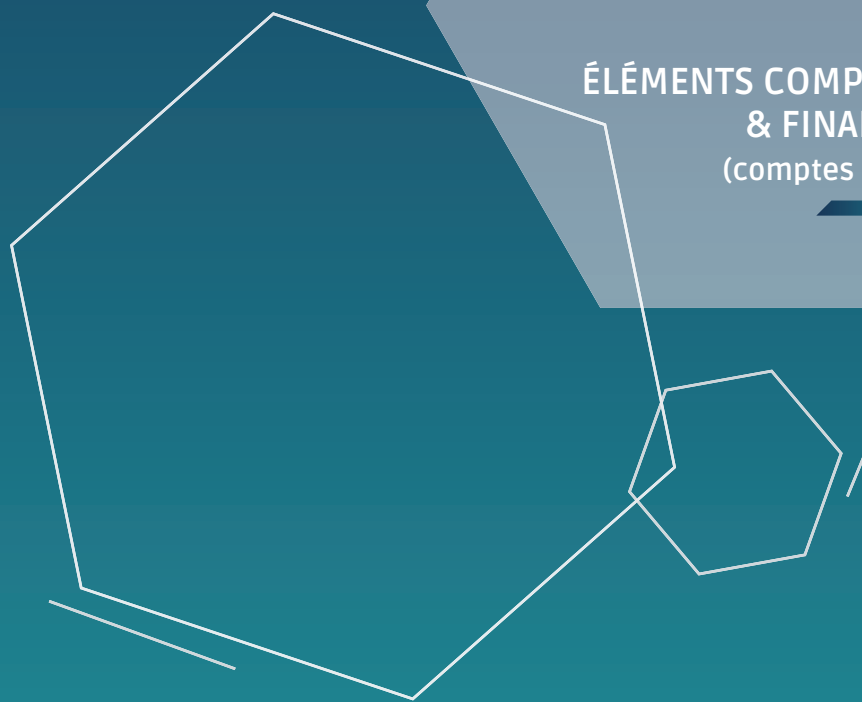
9.6 Evènements postérieurs à la clôture

Projet Symbiose :

Le 15 octobre dernier, le groupe a confirmé la réalisation du projet Symbiose. Ce projet vise la construction d'une usine d'électronique en France qui soit une vitrine de l'industrie 4.0. Cette usine sera implantée à Beaupréau, à quelques kilomètres de l'usine actuelle. Le projet représente un investissement de 25 millions d'euros sur 7 ans avec un objectif de doublement du chiffre d'affaires à effectif constant.

03

ÉLÉMENTS COMPTABLES
& FINANCIERS
(comptes annuels)



1. Bilan

BILAN ACTIF (en K€)	Note	Exercice 2019			Exercice 2018
		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Immobilisations Incorporelles	3.3.1	329	115	214	48
Immobilisations Corporelles	3.3.1	162	67	95	838
Immobilisations Financières (1)	3.3.1	76 780	6 564	70 216	70 594
ACTIF IMMOBILISÉ		77 272	6 747	70 525	71 479
Avances, acomptes versés sur commandes		43		43	2
Créances Clients & Cpts Ratt	3.3.2	1 487		1 487	698
Créances Diverses	3.3.2	83 147		83 147	61 588
Valeurs Mobilières de Placement (2)	3.3.3	9 633		9 633	10 422
Disponibilités		129		129	164
Charges Constatées d'Avance	3.3.8	85		85	334
ACTIF CIRCULANT		94 525	0	94 525	73 207
TOTAL GENERAL		171 796	6 747	165 050	144 686

(1) Dont Titres de participation pour K€ 75 025 en valeur brute, provision sur titres pour K€ 6 500

(2) Dont actions propres pour K€ 1 991

BILAN PASSIF (en K€)	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Capital	3.3.4	25 000	25 000
Primes d'Émission, Fusion et apport	3.3.4	3 455	3 455
Réserve Légale	3.3.4	2 517	2 517
Autres Réserves	3.3.4	70 900	66 500
Report a Nouveau	3.3.4	1 852	1 630
Provisions réglementées	3.3.4	53	55
Résultat	3.3.4	8 578	7 193
CAPITAUX PROPRES		112 355	106 352
Provisions pour Risques et Charges	3.3.5	485	603
PROVISIONS		485	603
Emprts & Det.c/o Ets Crdt...(2)	3.3.2	32 235	21 483
Emprunts & Dettes Fin.Divers.	3.3.2	17 386	14 238
Dettes Fournisrs & Cpts Ratt	3.3.2	816	1 113
Dettes Fiscales et Sociales.	3.3.2	1 545	889
Dettes sur immobilisations	3.3.2		
Autres	3.3.2	8	9
TOTAL DETTES (1)		51 991	37 731
Ecart de conversion passif		219	
TOTAL GENERAL		165 050	144 686

(1) Dettes et produits constatés d'avance à - d'un an 25 496 21 242

(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques 60 37

2. Compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
Chiffre d'Affaires Net		6 099	4 155
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		113	80
Autres Produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 212	4 236
Autres Achats externes		4 412	3 342
Impôts,Taxes & Assimilés		224	130
Charges de Personnel	3.5.1	4 000	2 515
Dotations aux Amortis.& Provisions		157	203
Autres Charges		50	50
CHARGES D'EXPLOITATION		8 842	6 239
RÉSULTAT EXPLOITATION (I) (1) (2)		-2 630	-2 003
Produits de Participation..(3)		5 375	5 771
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		7	31
Autres Inter.& Prod.Assimil.(3)		591	554
Reprises s/ Provisions & Transfert de charges		7 205	27
Produits / cessions de valeurs mob. placement		3	20
PRODUITS FINANCIERS		13 181	6 403
Dotations aux Amortis. & Provisions		6 644	288
Interets & Charges Assimil..(4)		269	416
Charges / cessions de val mob placement		1	90
CHARGES FINANCIÈRES		6 913	794
RÉSULTAT FINANCIER (II)		6 268	5 609
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT (I +II)		3 637	3 606
Sur Opérations en Capital...		1 220	92
Reprises sur provisions		25	7
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 245	100
Sur Opérations de Gestion...			
Sur Opérations en Capital...		901	72
Dotations amortiss et provisions		22	16
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		924	88
= RESULTAT EXCEPT.	3.4.1	321	12
Particip. des Salariés...(IX)			
Impôts sur les Bénéfices...(X)	3.4.2	-4 620	-3 575
Total des produits		20 638	10 739
Total des charges		12 059	3 545
BÉNÉFICE OU PERTE		8 578	7 193

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

5 914

6 205

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

61

62

3. Annexe

3.1 Faits majeurs de l'exercice

Au cours de l'exercice, la société LACROIX SA a changé de dénomination sociale pour devenir LACROIX GROUP.

En mai 2019, la société LACROIX GROUP a fait apport à sa filiale, la société LACROIX ENVIRONMENT de 1 580 993 actions de la société LACROIX SOFREL évalués à 13 570 250 Euros, dans le cadre de l'augmentation de capital de la société LACROIX ENVIRONMENT.

La société LACROIX GROUP a cédé un bâtiment situé 3 impasse du Bourrelier pour un montant de 1 210 K€.

3.2 Principes et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables françaises ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en accord avec le règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables, d'évaluation et d'estimation

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels 1 à 5 ans linéaire
- Frais de recherche et développement 3 à 5 ans

3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de

production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations et agencements 9 à 15 ans linéaire
- Matériel de bureau informatique 3 à 6 ans linéaire
- Mobilier 15 ans linéaire.

3.2.3 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations et prêts sont évalués à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres de participation est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

3.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.2.5 Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stocks options sont comptabilisées dans les VMP.

3.2.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

3.2.7 Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise.

- Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata «des droits au terme» autrement dénommée «méthode rétrospective des unités de crédit projetées». Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.»
- Depuis la clôture de l'exercice 2013/2014, la société applique la recommandation de l'ANC R 2013-02. La société a opté pour la méthode n°2 qui permet de traiter les écarts actuariels selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à constater en engagements hors bilan les écarts actuariels compris dans le corridor et à amortir en résultat ceux compris à l'extérieur du corridor.

3.2.8 CICE

Concernant la comptabilisation du CICE, la société a retenu l'option, proposée par l'ANC, de comptabilisation en minoration des charges de personnel dès la clôture au 30/09/2013. Ainsi, un produit de 4 K€ a été comptabilisé en moins des charges de personnel dans les comptes au 30 septembre 2019.

3.2.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise. Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

3.2.10 Impôt sur les bénéfiques

La société LACROIX GROUP (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95%) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 A et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996.

Depuis le 1er octobre 2001, l'option pour l'intégration fiscale fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

Au 30/09/2019, le périmètre fiscal intègre les entités suivantes :

Liste des filiales	Siège social
LACROIX Electronics	SAINT-PIERRE-MONTLIMART
LACROIX Electronics Solutions	CESSON-SEVIGNE
LACROIX Océan Indien	LE PORT
LACROIX City Saint Herblain	SAINT HERBLAIN
LACROIX Sofrel	VERN SUR SEICHE
LACROIX III	SAINT HERBLAIN
LACROIX City	SAINT HERBLAIN
LACROIX Environment	SAINT HERBLAIN
LACROIX VI	SAINT HERBLAIN
LACROIX VII	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Carros	SAINT HERBLAIN
LACROIX City Les Chères	LES CHÈRES
LACROIX City Ploufragan	CRÉTEIL
LACROIX Mayotte	MAMOUDZOU

3.3 Notes sur le Bilan

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€..

3.3.1 Variation de l'actif immobilisé, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	37	77		114
Autres postes d'immobilisations incorporelles (1)	98	133	15	215
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	1 429	51	1 318	162
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations	75 005	24	5	75 024
Autres titres immobilisés	60	10		70
Prêts et autres immobilisations financières (2)	2 400	658	1 373	1 686
TOTAL	79 030	953	2 711	77 272

AMORTIS. & PROVISIONS	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	13	12		25
Autres postes d'immobilisations incorporelles	75	16		90
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions, Matériel de bureau, informatique, installations	591	94	618	67
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participations (3)	6 805	6 500	6 805	6 500
Autres titres immobilisés	60			60
Prêts et autres immobilisations financières	7		3	4
TOTAL	7 550	6 622	7 426	6 747

Les mouvements de prêts et autres immobilisations financières concernent des actions propres non affectées aux différents plans ainsi que le contrat de liquidité.

(1) Dont immobilisations incorporelles en cours pour K€ 68

(2) Autres actifs financiers pour M€ 1,7

(3) Dépréciation des titres de Lacroix City (Note 3.5.5).

3.3.2 État des Créances et des dettes

ÉTAT DES CREANCES & DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
État des créances				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 686	44	88	1 554
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 487	1 487		
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	2	2		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques	5 258	5 258	
	Taxe sur la valeur ajoutée	130	130	
	Autres impôts, taxes et assimilés			
	Divers			
Groupe et associés	77 651	77 651		
Débiteurs divers	107	107		
Charges constatées d'avance	85	85		
TOTAUX	86 406	84 764	88	1 554
État des dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	à 1 an maximum à l'origine	66	66	
		à plus d'un an à l'origine	32 170	5 675
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	816	816		
Personnel et comptes rattachés	666	666		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	561	561		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée	208	208	
	Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés				
		110	110	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	17 387	17 387		
Autres dettes	8	8		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	51 991	25 496	19 481	7 014
Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 900			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 183			

3.3.3 Valeurs mobilières de placement

	Exercice 2019	Exercice 2018
Actions propres (1)	1 991	2 043
Placement (2)	7 643	8 379
TOTAL	9 633	10 422
PROVISIONS	0	0
VALEURS NETTES	9 633	10 422

(1) A la clôture de l'exercice, la société détient 97 872 titres pour un montant de 1 991 K€. Les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

(2) Les autres placements constitués de SICAV, de certificats de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 7 643 K€ au 30/09/19.

3.3.4 Capital

Le capital social est constitué de 3 766 560 actions pour un montant de 25 000 000 Euros, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire, représentant 2 648 507 actions.

3.3.4.1 Variation des capitaux propres

	Montant Début exercice	Affectation Résultat N-1	Variation	Montant Fin Exercice
Capital	25 000			25 000
Primes	3 455			3 455
Réserve légale	2 517			2 517
Autres Réserves	66 500	4 400		70 900
Report à Nouveau	1 630	221		1 852
Résultat	7 193	-7 193	8 578	8 578
Provisions règlementées	55		-2	53
TOTAL	106 352	-2 572	8 575	112 355

Distribution de dividendes pour 2 572 K€.

3.3.4.2 Variation des actions propres

Le nombre d'actions propres a évolué de la manière suivante :

	Exercice 2019
Ouverture	194 716
Acquisitions	28 297
Cessions	(27 910)
Variation (1)	(6 569)
Clôture (2)	188 534

(1) La variation des actions propres correspond à l'acompte sur actions attribuées dans le cadre du plan d'attribution d'action gratuites (voir 3.3.7).

(2) La valeur des actions propres au 30 septembre 2019, déterminée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de septembre 2019, et inscrite dans les comptes sociaux de LACROIX GROUP, s'élève à K€ 3 525 nette de provision.

3.3.5 État des Provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution (1)	Clôture
Provisions risques & charges				
- Risques levée stock options	38		26	12
- Pertes de change	0		0	0
- Indemnités départ retraite	50	11		61
- Autres risques	0			0
- Autres charges (2)	516	167	271	413
TOTAL	603	178	296	485

(1) Dont reprises de provisions utilisées pour 179 K€

(2) Dont 413 K€ au titre des plans d'attributions de stocks options ou d'AGA en cours d'exécution

La société provisionne les indemnités de départ à la retraite, sur la base des dispositions conventionnelles.

Il s'agit d'un régime à prestations définies. L'évaluation de la provision est réalisée par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base d'un taux d'actualisation de 0,30 %.

3.3.6 Stocks options

Des options d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal à la moyenne des 20 derniers cours de bourse précédents la date d'octroi. Les options sont subordonnées à l'accomplissement de 4 années de services.

Le nombre d'options et leur prix d'exercice moyen pondéré sont détaillés ci-dessous :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Ouverture	13 000	16 000
Octroyés		
Levées		
Non activable (suite départ & fin de plan)	(6 000)	(3 000)
Clôture	7 000	13 000

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions à la clôture de l'exercice sont détaillés ci-après :

Date des plans		Conditions	
Attribution	Début option	Prix d'exercice	Nombre d'actions
oct.-2011	oct.-2015	14,33	7 000
			7 000

3.3.7 Plan d'attribution d'actions gratuites

Les principales caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

- Date d'ouverture du plan : 24 février 2017
- Le plan est attribué sous conditions de performance, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention définitive du bénéfice de ces plans.
- L'attribution définitive des actions se fait en deux périodes :

- jusqu'au 31 décembre 2018 soit à environ 2 ans la première période d'Acquisition. Une distribution de 6 569 actions a eu lieu à ce titre sur l'exercice en cours. Cette distribution constitue un acompte au plan.

- jusqu'au 31 décembre 2020 soit à environ 4 ans la seconde période d'Acquisition. 100% des actions pourront être acquises au bout d'environ 4 ans, soit le 31 décembre 2020. Les actions acquises au terme de la première période étant versées à titre d'acompte viendront en déduction du montant total final attribué.

La période de conservation sera égale à la durée restant à courir à compter de la date d'Attribution afin de respecter le délai légal d'indisponibilité totale des actions de deux ans minimum mentionné à l'article 225 197-1 du Code de Commerce.

La charge nette de la période au titre du plan d'attribution d'actions gratuites s'élève à K€ 14.

Le nombre d'actions est détaillés ci-dessous :

	Exercice 2019	Exercice 2018
Ouverture	42 500	52 500
Octroyés		
Attribuées aux bénéficiaires	(6 569)	
Non activable (suite départ & fin de plan)	(10 000)	(10 000)
Clôture	25 931	42 500

3.3.8 Comptes de régularisation

Produits à recevoir

	Exercice 2019	Exercice 2018
Créances clients et comptes rattachés	86	0
Etat	0	4
Intérêts courus	76	71
Divers produits à recevoir		
Total	162	75

Charges constatées d'avance

	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges exploitation	76	319
Charges financières	10	15
Total	85	334

Charges à payer

	Exercice 2019	Exercice 2018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	199	252
Dettes fiscales et sociales	1 069	701
Disponibilités, charges à payer	0	1
Autres dettes	3	9
Total	1 294	977

3.4 Notes sur le Résultat

Sauf cas contraire, les montants sont exprimés en K€.

3.4.1 Détail des charges et produits exceptionnels

	Exercice 2019	Exercice 2018
Pénalités		
Cessions immobilisations incorporelles		25
Cessions immobilisations corporelles	687	
Cessions immobilisations financières		0
Cessions valeurs mobilières de placement		
Mali sur rachat d'action	215	47
Dotations amortissements dérogatoires	22	16
Provision valeur mobilières placements		
Total Charges	924	88
Cessions immobilisations incorporelles		25
Cessions immobilisations corporelles	1 210	
Cessions immobilisations financières		
Cessions valeurs mobilières de placement		
Boni sur rachat d'action	10	67
Reprise provision risques et charges		
Reprise amortissements dérogatoires	25	7
Total Produits	1 245	100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	321	12

3.4.2 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt	Après Impôt
RÉSULTAT COURANT	3 637		3 637
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	321		321
PARTICIPATION			
INTÉGRATION FISCALE : PRODUIT D'IMPÔT		4 620	4 620
RÉSULTAT NET	3 958	4 620	8 578

3.4.3 Sociétés intégrées fiscalement

La société est tête de groupe d'un périmètre fiscal. La liste des entités membres de ce périmètre est présentée en note 3.2.10

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique calculé en l'absence d'intégration fiscale est une économie de 4 647 K€.

3.4.4 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	Ouverture		Variations		Cloture	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
I. Décalages certains ou éventuels						
Charges non Déductibles temporairement						
Provision pour impôts						
Indemnités départ retraite	50		11		61	
Autres						
II. Impact des éléments à imputer (antérieur à l'intégration fiscale)						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins value à long terme						
III. Régime de l'intégration fiscale						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables	23 023		5 194		28 217	
Moins values nettes à long terme						
IV. Eléments de Taxation Eventuelle						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)						
Montant de la Réserve Spéciale des						
Plus-values à long terme (base d'impôt)						

L'impact des plus-values à long terme à la clôture est évalué au taux de 0 %

3.5 Renseignements divers

3.5.1 Effectifs

	Exercice 2019	Exercice 2018
Ouvriers		
Employés	2	
Techniciens (et agents de maîtrise)	1	
Cadres	24	12
TOTAL	27	12

3.5.2 Identification de la société consolidante

VINILA INVESTISSEMENTS

SAS au capital de 65 000 Euros

n° SIRET : 354 034 993 00023

3.5.3 Engagements financiers

	Exercice 2019
Avals et cautions donnés aux filiales	
Dettes garanties par des suretés réelles	
Effets escomptés non échus	
Engagement en matière de pensions, retraites et indemnités	279
Engagement de rachat d'actions	872

3.5.4 Rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration et de direction, à raison de leurs fonctions dans la société s'élèvent à 630 K€.

Les rémunérations aux membres des organes d'administration, au titre de l'exercice, ont été provisionnées pour 60 K€ mais ne sont pas versées au 30/09/2019. Les jetons de présence sont alloués sur proposition du comité des rémunérations et dépendent de la participation aux différentes instances (Conseil d'administration, Comité stratégique, Comité d'Audit, Comité de rémunérations).

3.5.5 Filiales et participations

	Capital social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions & avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
				Brute	Nette				
1. Filiales détenues à plus de 50%									
LACROIX ENVIRONMENT	13 575	-9	100,00%	13 575	13 575			0	-8
LACROIX ELECTRONICS	15 000	8 431	100,00%	46 427	46 427	8 128		112 135	89
LACROIX CITY	9 373	2 000	100,00%	14 999	8 499	53 356		6 097	-5 434
LACROIX VI	5	-1	100,00%	5	5			0	0
LACROIX NORTH AMERICA INC (1)			100,00%	0	0	4 028			-124
LACROIX II	5	0	100,00%	5	5				
LACROIX SINGAPORE	6	-73	100,00%	7	7				-71
LACROIX ENVIRONMENT GMBH	25	-46	100,00%	18	18	11 037			-46
2. Participations détenues entre 10 et 50 %									
Néant									
3. Participation inférieure à 10 %									
Autres participations									
TOTAL				75 034	68 534	76 549			

(1) résultat de la filiale en USD a été converti au taux de clôture en Euros

3.5.6 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement n'est intervenu durant la période.

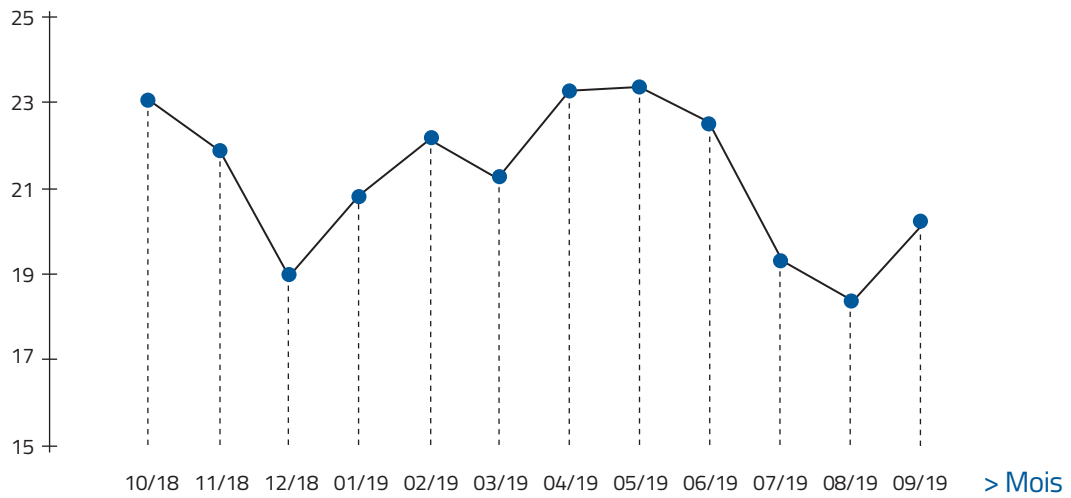
04

ÉVOLUTION
DU TITRE



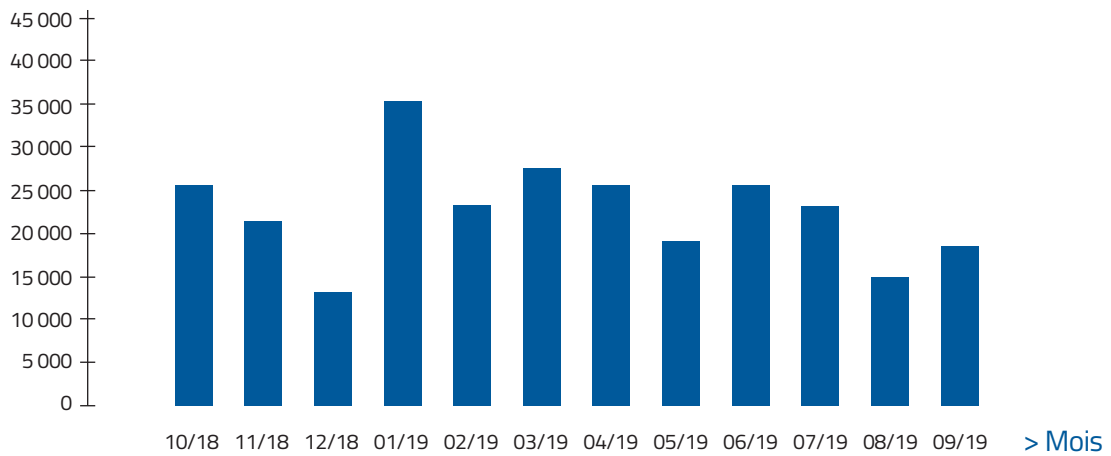
1 - Évolution du cours de l'action

Cours moyen pondéré (en euros)

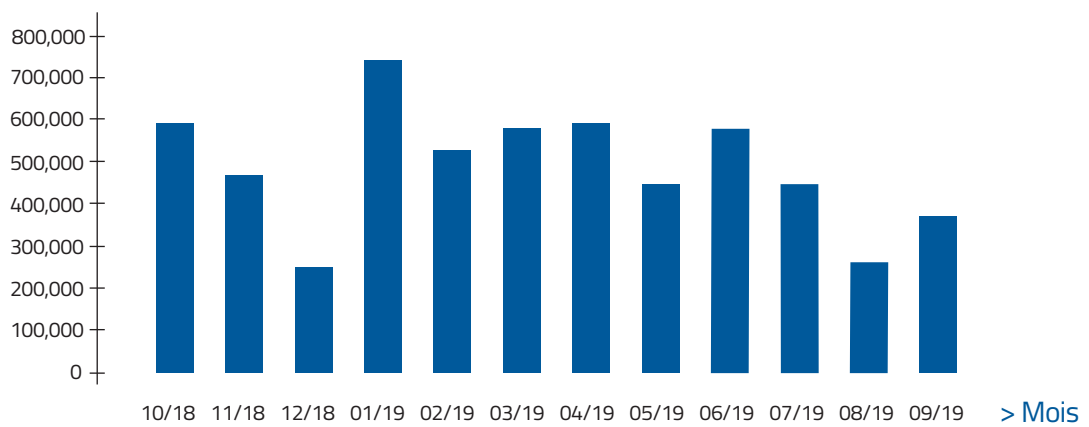


2 - Nombre de titres échangés

Nombre



3 - Capitaux en euros





LACROIX

8, impasse du Bourrelier ■ BP 30004
44801 Saint-Herblain cedex ■ France
Tél. +33(0)2 40 92 37 30 ■ Fax +33(0)2 40 92 10 15
info@lacroix-group.com
N° Siren 855 802 815 ■ RCS Nantes
www.lacroix-group.com



CONNECTED
TECHNOLOGIES
FOR A **SMARTER
WORLD**